

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 26 septembre 2017**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en l'Hôtel de Ville le 26 septembre 2017 sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte TERRAZA, Maire.

Après avoir remercié l'ensemble des présents, Mme le Maire déclare la séance ouverte.

| NOM                         | PRESENTS | EXCUSES procuration à | ABSENTS |
|-----------------------------|----------|-----------------------|---------|
| Brigitte TERRAZA            | x        |                       |         |
| Isabelle DESBORDES          | x        |                       |         |
| Bernadette CENDRES-BARBÉ    | x        |                       |         |
| Frédéric GIRO               | x        |                       |         |
| Nathalie GRIN               |          | Frédéric GIRO         | x       |
| Jean-Denis DUBOIS           | x        |                       |         |
| Emmanuelle LAMARQUE         | x        |                       |         |
| Didier POUVREAU             | x        |                       |         |
| Isabelle BESSON             | x        |                       |         |
| Gérard AYNIE                | x        |                       |         |
| Catherine CESTARI           | x        |                       |         |
| Jean TORTELLA               | x        |                       |         |
| Marie ROUMILHAC             | x        |                       |         |
| José BARATA                 | x        |                       |         |
| Christine COLSON-TABOURET   | x        |                       |         |
| Pierre CHASTANG             | x        |                       |         |
| Lucie BELRAIN               |          | Gérard AYNIE          | x       |
| Pierre CHAMOULEAU           | x        |                       |         |
| Stéphanie VIOLEAU           |          | Isabelle DESBORDES    | x       |
| Jean-Robert BARBÉ           | x        |                       |         |
| Guillaume BOURROUILH-PARÈGE |          | Brigitte TERRAZA      | x       |

|                          |   |                   |   |
|--------------------------|---|-------------------|---|
| Jean BATTINI             | x |                   |   |
| Agnès DUPONT-PHILIPPE    | x |                   |   |
| Nicolas TREZEGUET        | x |                   |   |
| Sylvie DESCAMPS          | x |                   |   |
| Eric VEISSIER            | x |                   |   |
| Fabienne DUMAS           |   | Hortense CHARTIER | x |
| Philippe SEGUINEAUD      | x |                   |   |
| Hortense CHARTIER        | x |                   |   |
| Myriam DUCLERC           | x |                   |   |
| Gérard BOURG             | x |                   |   |
| Emmanuelle PETIT-CHOTARD | x |                   |   |
| Michel HOSTEINS          | x |                   |   |

| Ordre du jour Conseil Municipal du 26 septembre 2017 |            |                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Brigitte TERRAZA                                     | 2017.05.01 | Désignation des représentants de la ville auprès des organismes, syndicats et associations divers                                                                          |
| Brigitte TERRAZA                                     | 2017.05.02 | Avenant n°1 au contrat de co-développement 2015-2017 entre Bordeaux Métropole et la commune de Bruges                                                                      |
| Brigitte TERRAZA                                     | 2017.05.03 | Ilot témoin Petit Bruges – arrêt du programme des équipements publics communaux et signature d’une convention de maîtrise d’ouvrage unique                                 |
| Bernadette CENDRES-BARBE                             | 2017.05.04 | Agrandissement du cimetière - sollicitation du fond de concours - signature de la convention avec Bordeaux Métropole                                                       |
| Brigitte TERRAZA                                     | 2017.05.05 | Convention de participation financière à l’aménagement d’une liaison douce et paysagère entre Ravezies et Sainte Germaine sur Le Bouscat et Bruges<br>- Projet Ligne Verte |

|                    |            |                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Brigitte TERRAZA   | 2017.05.06 | Service commun des archives – Modification du rattachement du service                                                                                                                                                                  |
| Isabelle DESBORDES | 2017.05.07 | Décision modificative n°1 du Budget principal 2017                                                                                                                                                                                     |
| Isabelle DESBORDES | 2017.05.08 | Subventions aux associations pour l'exercice 2017 - répartition des crédits n°3                                                                                                                                                        |
| Isabelle DESBORDES | 2017.05.09 | Attribution de compensation d'investissement et durée d'amortissement des subventions versées                                                                                                                                          |
| Gérard AYNIE       | 2017.05.10 | Adhésion à un groupement de commandes avec Bordeaux Métropole pour l'achat de prestation de mission de coordination de sécurité et de protection de la santé – autorisation de signature de la convention constitutive                 |
| Gérard AYNIE       | 2017.05.11 | Adhésion à un groupement de commandes avec Bordeaux Métropole pour l'achat de prestations liées aux systèmes de supervision , d'automatisme et aux télérelevés – autorisation de signature de la convention constitutive               |
| Gérard AYNIE       | 2017.05.12 | Adhésion à un groupement de commandes avec Bordeaux Métropole pour l'achat de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine - autorisation de signature de la convention constitutive         |
| Gérard AYNIE       | 2017.05.13 | Adhésion à un groupement de commandes avec bordeaux métropole pour l'achat d'études et d'assistance technique pour la construction et/ou réhabilitation de bâtiments publics - autorisation de signature de la convention constitutive |
| Gérard AYNIE       | 2017.05.14 | Adhésion à un groupement de commandes avec Bordeaux Métropole pour la réalisation de diverses missions d'assistance en gestion et en ingénierie d'opérations de bâtiments - autorisation de signature de la convention constitutive    |
| Gérard AYNIE       | 2017.05.15 | Adhésion de la ville de Bruges au groupement de commandes opération cocon 33 pour l'isolation des                                                                                                                                      |

|                    |            |                                                                                                                                               |
|--------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                    |            | combles perdus                                                                                                                                |
| Isabelle BESSON    | 2017.05.16 | Convention entre la ville de Bruges et Unis-Cité pour la mise en place des ambassadeurs du vélo sur la ville de Bruges pour l'année 2017-2018 |
| Isabelle DESBORDES | 2017.05.17 | Modification du tableau des effectifs                                                                                                         |
| Isabelle DESBORDES | 2017.05.18 | Autorisation pour recruter un agent non titulaire sur le poste de chef de pôle en charge de l'animation                                       |
| Isabelle DESBORDES | 2017.05.19 | Autorisation pour recruter un agent non titulaire sur le poste de chef de directrice des affaires culturelles                                 |
| Isabelle BESSON    | 2017.05.20 | Convention entre la ville de Bruges et TBM pour la commercialisation du cite pass salarié au sein des services de la mairie de Bruges         |
| Frederic GIRO      | 2017.05.21 | Tarification de l'Espace Culturel Treulon                                                                                                     |
| Frederic GIRO      | 2017.05.22 | Dispositif chèque sport et culture                                                                                                            |
| Frederic GIRO      | 2017.05.23 | Convention de partenariat entre la ville de Bruges et la compagnie Christine Hassid Project                                                   |
| Frederic GIRO      | 2017.05.24 | Convention de partenariat entre la ville de Bruges et FIP                                                                                     |
| Frederic GIRO      | 2017.05.25 | Convention de partenariat entre la ville de Bruges et la MGEN                                                                                 |
| Nathalie GRIN      | 2017.05.26 | Convention de partenariat entre la ville de Bruges et Cultures du Cœur                                                                        |

|                  |            |                                                                                                                                                                                       |
|------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frederic GIRO    | 2017.05.27 | Convention de partenariat entre la ville de Bruges et Musiques en live                                                                                                                |
| Frederic GIRO    | 2017.05.28 | Convention de partenariat entre la ville de Bruges et France Bleu Gironde                                                                                                             |
| Brigitte TERRAZA | 2017.05.29 | Réalisation d'un ensemble d'équipements publics comprenant un groupe scolaire, un restaurant scolaire et une ludo-médiathèque pour le centre-ville de Bruges - demande de financement |
| Brigitte TERRAZA | 2017.05.30 | Construction d'une chaufferie biomasse, dans le cadre du projet centre-ville - demande de financement                                                                                 |

## I - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Secrétaire de séance : **Monsieur Didier POUVREAU** et **Madame CESTARI** secrétaire suppléante.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire demande au secrétaire de séance de bien vouloir confirmer que les registres des délibérations et des décisions sont conformes au procès-verbal.

## II - DÉCISIONS DU MAIRE

### APPLICATION DES DECISIONS PRISES

#### DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2017

##### 1 ♦ - Décision 2017-63b – Reçue en Préfecture le 8 juin 2017

Règlement à la SCP NOYER-CAZCARRA, Avocats à la Cour de Bordeaux (33), de la facture n° 20170038 du 6 février 2017, de frais et honoraires dans le cadre d'une procédure en référé expertise auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (procédure d'expertise médicale). Le montant de ces frais s'élève à 1 500,00 € TTC.

##### 2 ♦ - Décision 2017-66 – Reçue en Préfecture le 14 juin 2017

Signature d'un avenant n° 2 en plus-value au MAPA n° 2016/07 Travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Jacques Prévert Lot 2 : Gros Œuvre/Démolition de la Société SORREBA TECHNOLOGIE SAS de Mérignac (33), relatif à des travaux complémentaires (remplacement des anciennes menuiseries) d'un montant de 1 800,00 € TTC.

##### 3 ♦ - Décision 2017-61 – Reçue en Préfecture le 19 juin 2017

Signature du MAPA 2016/13 relatif à des travaux d'extension de la salle des sports Jacques Majau de Bruges et attribution des 5 lots séparés, aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : Gros Œuvre/VRD/Second Oeuvre à la Sté SAC 47 de Ste Bazeille (47) pour un montant global de 127 747,20 € TTC,
- Lot 2 : Charpente/Couverture à la Sté BARCONNIERE de Nontron (24) pour un montant global de 93 459,60 € TTC.
- Lot 3 : Menuiserie/Serrurerie à la Sté SOFER de Gradignan (33) pour un montant global de 57 797,36 € TTC, (offre de base 45 944,47 € HT + variante demandée retenue 2 220 € HT).
- Lot 4 : Électricité à la Sté ADEN ENERGIE de Bègles (33) pour un montant global de 20 430,17 € TTC, (offre de base 16 819,84 € HT + variante demandée retenue 205,30 € HT).
- Lot 5 : Chauffage/Ventilation à la Sté UNION FROGORIFIQUE D'AQUITAINE de Floirac (33) pour un montant global de 31 838,46 € TTC, (offre de base 26 239,55 € HT + variante retenue 292,50 € HT).

Le montant total du marché s'élevant à la somme de 331 272,79 € TTC variantes retenues incluses.

**4 ♦ - Décision 2017-70 – Reçue en Préfecture le 22 juin 2017**

Signature avec l'organisme UFCV Aquitaine de Bordeaux (33) d'une convention de formation d'approfondissement BAFA Petite Enfance de 50 h pour un agent des ALSH. Le montant global de cette formation s'élève à la somme de 365,00 € net de TVA.

**5 ♦ - Décision 2017-68 – Reçue en Préfecture le 26 juin 2017**

Signature d'un avenant en moins-value au MAPA 2014/02F pour la maintenance et l'exploitation des installations collectives de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux suite à l'intégration de 2 sites supplémentaires et à l'ajustement du contrat.

1) Passage en déréglé de 100 % des sites, suite à l'extinction du tarif Gaz de Bordeaux 405,

2) Modification de la facturation des parties fixes CTA, CTSS, CSPG, TICGN, location de compteur à l'euro près. Le montant en moins-value de cet avenant n° 2 s'élève à 225 990,48 € TTC, et le nouveau marché sur sa durée (4 ans) soit une diminution d'environ 2,49 % par rapport au marché initial.

**6 ♦ - Décision 2017-69 – Reçue en Préfecture le 26 juin 2017**

Signature du MAPA 2017/02 relatif à des travaux d'entretien et de petits aménagements sur bâtiments communaux de Bruges et attribution des 12 lots séparés, (accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans minimum) aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : Gros Œuvre/Démolition/Désamiantage à la Sté MAB SO de Pessac (33) pour un montant annuel maximum de 120 000 € HT,

- Lot 2 : Menuiserie Bois à la Sté CARDOIT de Pessac (33) pour un montant pour un montant annuel maximum de 80 000 € HT,
- Lot 3 : Couverture/Charpente à la Sté SECB de Ludon Médoc (33) pour un montant annuel maximum de 120 000 € HT,
- Lot 4 : Plâtrerie/Isolation/cloisons sèches/Plafonds suspendus à la Sté PPG de Bassens (33) pour un montant annuel maximum de 100 000 € HT,
- Lot 5 : Métallerie/Fermetures à la Sté PPG de Bassens (33) pour un montant annuel maximum de 80 000 € HT,
- Lot 6 : Plomberie/Chauffage/Ventilation à la Sté SPIE SUD-OUEST de Talence (33) pour un montant annuel maximum de 100 000 € HT,
- Lot 7 : Électricité à la Sté SEMSAT ESI de Bordeaux (33) pour un montant annuel maximum de 100 000 € HT,
- Lot 8 : Peinture/Vitrierie à la Sté LARREY de Bordeaux (33) pour un montant annuel maximum de 70 000 € HT,
- Lot 10 : Revêtement des sols et murs à la Sté MTX de Pessac (33) pour un montant annuel maximum de 100 000 € HT,
- Lot 11 : Stores/Rideaux Occultation à la Sté FERMOTOR de Gradignan (33) pour un montant annuel maximum de 50 000 € HT,
- Lot 12 : Étanchéité/Bardage à la Sté SMAC de Bordeaux (33) pour un montant annuel maximum de 120 000 € HT,

Le lot 9 : Clôtures et Portails est déclaré infructueux. Il ne sera pas relancé compte tenu du faible volume de prestations.

**7 ♦ - Décision 2017-67 – Reçue en Préfecture le 29 juin 2017**

Signature d'un marché négocié – Consultation sur devis pour des prestations de reliures des registres des actes de la Ville et du CCAS de Bruges. Ce marché à bons de commandes a été attribué à la SARL RELIURE PILARD, avec des seuils de commandes variant selon les années. Le montant total sur les 3 années du marché s'élève à 6 000 € minimum et 22 000€ maximum.

**8 ♦ - Décision 2017-71 – Reçue en Préfecture le 3 juillet 2017**

Signature de l'avenant n°1 en plus-value au Marché Négocié 2016/01 pour des travaux de mise aux normes du Site de Biston avec l'entreprise BATIMENT CONCEPT 33 de Bordeaux, relatif à des travaux complémentaires (suite au rapport du Bureau de Contrôle Technique VERITAS – renforcement du plancher), pour un montant global de 27 590,04 € TTC.

9 ♦ - Décision 2017-72 – Reçue en Préfecture le 3 juillet 2017

Signature du MAPA 2017/03 relatif à des travaux de rénovation des terrains 1 et 2 du stade Daugère à Bruges, attribué en lot unique à la Sté ART DAN de Carquefou (44) pour un montant global de 75 530,12 € TTC (variante proposée incluse).

10 ♦ - Décision 2017-75 – Reçue en Préfecture le 5 juillet 2017

Signature de l'avenant n°3 en plus-value au MAPA 2016/07 pour des travaux de réhabilitation et d'extension du Groupe Scolaire Jacques Prévert sur le lot 2 Gros Œuvre/Démolition avec l'entreprise SORREBA TECHNOLOGIE de Mérignac, relatif à des travaux complémentaires (suite à l'affaissement du sol du dortoir), pour un montant de 3 507,00 € TTC.

11 ♦ - Décision 2017-65 – Reçue en Préfecture le 10 juillet 2017

Signature avec la Société RVF SECURITE PRIVEE de Podensac (33), d'un contrat de prestations pour des missions ponctuelles de surveillance et de gardiennage de biens communaux dans le cadre de manifestations publiques et de la saison culturelle de l'Espace Treulon. Le montant 2017 HT de ces prestations se décline de la façon suivante :

| Agent SSIAP          |         |
|----------------------|---------|
| Heures de jour       | 21,11 € |
| Heures de nuit       | 23,22 € |
| Heures Dimanche Jour | 23,22 € |
| Heures Dimanche nuit | 25,54 € |
| Heures fériées jour  | 42,22 € |
| Heures fériées nuit  | 46,44 € |

| Agents               |         |
|----------------------|---------|
| Heures de jour       | 20,60 € |
| Heures de nuit       | 22,66 € |
| Heures Dimanche Jour | 22,66 € |
| Heures Dimanche nuit | 24,92 € |
| Heures fériées jour  | 41,20 € |
| Heures fériées nuit  | 45,32 € |

Ce contrat conclu pour une durée initiale de 7 mois à compter du 1<sup>ier</sup> juin 2017, arrivera à échéance le 31 décembre 2017.

12 ♦ - Décision 2017-73 – Reçue en Préfecture le 12 juillet 2017

Signature avec l'association COCKTAIL MUSIQUE de Marcheprime (33), d'un contrat de cession d'animation pour les interventions de Pierre Esterlin, musicien, dans le cadre de la préparation du spectacle PEACE & MUSIC de fin d'année de l'Ecole Municipale de Musique joué à l'ECT le mercredi 28 juin 2017 à 15h00 et à 20h00. Le montant de cette prestation s'élève à la somme globale et forfaitaire de 1 500 € net de TVA.

**13 ♦ - Décision 2017-73 – Reçue en Préfecture le 12 juillet 2017**

Signature d'un avenant n° 2 en plus-value au MAPA n° 2016/07 Travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Jacques Prévert Lot 8 : Plâtreries de la Société SAS NAVELLIER de Mérignac (33), relatif à des travaux complémentaires (reprise des doublages plâtre mur circulation école maternelle) d'un montant de 3 674,17 € TTC.

**14 ♦ - Décision 2017-78 – Reçue en Préfecture le 10 juillet 2017**

Règlement à Maître Julie NOEL, Avocat à la Cour de Bordeaux (33), de la facture référencée 160042 du 03/02/2017, de frais et honoraires dans le cadre d'une consultation juridique dans le domaine des ressources humaines. Le montant de ces frais s'élève à 840,00 € TTC.

**15 ♦ - Décision 2017-77 – Reçue en Préfecture le 12 juillet 2017**

Signature du Marché de Maitrise d'œuvre n° 2017/01F pour l'aménagement paysager du Parc Ausone de Bruges, attribué en lot unique à la Sté Atelier Paysages Graziella BARSARCQ de Floirac (33). Le taux des honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre (AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR) s'élève à 10,5% et s'appliquera sur le montant de l'estimation prévisionnelle des travaux fixée à 2 290 000€ HT.

**16 ♦ - Décision 2017-79 – Reçue en Préfecture le 26 juillet 2017**

Dans le cadre de l'accord-cadre n°2016/04 pour des prestations techniques de bureaux d'études, diagnostics et contrôles techniques : suite à consultation pour l'opération Centre-Ville nécessitant des diagnostics géotechniques pour 3 sites (Château Treulon, Centre Équestre et restaurant scolaire du Carros) : Attribution du Lot 6 en Marché subséquent n°17-04S61 pour des prestations de diagnostics géotechniques à GEOTEC d'Eysines (33) pour un montant de 4 152,00 € TTC.

**17 ♦ - Décision 2017-76 – Reçue en Préfecture le 31 juillet 2017**

Acceptation de Monsieur Jean-Claude MATOUS, d'un don à titre gratuit, non grevé de conditions ni de charge, d'un lustre en bronze fabriqué dans un atelier parisien dans les années 1970, avec inscription de ce bien au registre du patrimoine communal.

**18 ♦ - Décision 2017-81 – Reçue en Préfecture le 11 septembre 2017**

Règlement à la SCP NOYER-CAZCARRA, Avocats à la Cour de Bordeaux (33), de la facture n° 20170189 du 11 juillet 2017, de frais et honoraires dans le cadre de la rédaction d'une consultation juridique concernant la procédure de dialogue compétitif menée par la Ville, en vue de l'attribution d'un marché public de maitrise d'œuvre portant sur la réalisation d'un ensemble d'équipements publics dans le centre-ville. Le montant de ces frais s'élève à 4 020,00 € TTC.

**19 ♦ - Décision 2017-80 – Reçue en Préfecture le 14 septembre 2017**

Signature d'un avenant n° 2 en plus-value au MAPA n° 2016/07 Travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Jacques Prévert Lot 12 : Peintures/Sols souples de la Sarl S2PS de Les Eglisottes-et-Chalaure (33), relatif à des travaux complémentaires (peinture classes et arrachage sol classes école élémentaire) d'un montant de 5 260,15 € TTC.

**Mme CHARTIER** demande simplement si sur la décision 2017/65, sur la sécurité et le recours à une société de sécurité privée, l'on peut avoir un bilan de ces sept mois qui se sont passés tout simplement et pour soulever quelques problèmes qu'ils ont tous remarqué dans la commune avec notamment une augmentation au niveau des home-jackings, les voitures qui ont été brûlées aussi sur le terrain de tennis. Elle demande ce que Madame le Maire compte faire concrètement donc au niveau de cette sécurité dans notre commune, avec peut-être une proposition de revoir le nombre de policiers municipaux qui est pour l'instant est égal au même nombre sauf erreur de 2007, alors que la population a augmenté.

**Madame le Maire** répond que, s'agissant de la décision en question, elle concerne effectivement un contrat de prestations pour des manifestations publiques et la saison culturelle de l'espace TREULON : la ville fait appel à des agents SSIAP et à des agents tout court, on en voit aussi au marché de Noël. Elle précise que ce sont effectivement des effectifs que l'on recrute en plus de la police municipale pour assurer la sécurité lors de grandes manifestations publiques.

Elle ajoute qu'en ce qui concerne les événements évoqués, l'on a eu à déplorer en effet, et pas que sur Bruges, sur Blanquefort, sur Eysines, sur Bordeaux, sur Mérignac, sur Le Bouscat, des faits de délinquance avérés depuis une quinzaine de jours, qui se sont arrêtés heureusement maintenant, qui se sont tout simplement arrêtés parce qu'il y a eu quatre interpellations qui ont eu lieu dimanche dernier et un autre groupe de deux qui a été également arrêté. Elle souligne que la police nationale et la police municipale ont fait un excellent travail. La police municipale, grâce à la vidéosurveillance qui a d'ailleurs été installée dans le centre-ville et qui va être développée d'ici la fin de l'année puisque de nouvelles caméras vont arriver avant décembre et vont être installées dans la ville. Elle dit que grâce à ces caméras, cela a permis l'élucidation en partie de ces faits. Elle ajoute que pour le reste, elle entend la proposition de Mme CHARTIER.

**Mme CHARTIER** demande simplement justement sur la vidéosurveillance : s'il n'y aurait pas la possibilité notamment, effectivement il va y avoir des nouvelles installations, d'avoir plutôt de la vidéoprotection ?

**Madame le Maire** répond que c'est de la vidéosurveillance, le parti a été pris d'avoir plutôt, et c'est d'ailleurs la demande de la police nationale, de mettre plutôt des caméras pour

1. dissuader
2. élucider.

Elle explique que la vidéosurveillance implique, comme on le sait, des équipes 24h/24 et 7 j/7 : Elle propose à madame Chartier de lui faire une proposition chiffrée et elle ira chercher l'argent. Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions.

**M. VEISSIER** déclare : « Oui. La question était la suivante : Concernant les effectifs de la police municipale, ce sont les mêmes depuis 2007. La population augmente, les obligations des policiers municipaux augmentent, leur disponibilité est réduite, et vous n'avez pas depuis dix ans augmenté les effectifs de la police municipale. Pendant ces périodes d'été, vous savez très bien que les effectifs de la police nationale sont limités, ils ont de nombreuses affaires, il y a les congés, il y a les vacances, il y a les formations et donc vous vous en remettez apparemment à la vidéosurveillance. Nous regrettons qu'il n'y ait pas une

augmentation, un accroissement de la police municipale proportionnel à l'évolution de la population.

Et deuxièmement vous nous parlez d'achat de nouvelles vidéosurveillances, est-ce que vous pouvez nous en dire plus ? ».

**Madame le Maire** pense que Monsieur VEISSIER aurait dû poser une question diverse, que cela aurait permis d'organiser un débat un peu plus général là-dessus. Elle dit qu'elle ne va pas forcément répondre à la totalité de ses questions aujourd'hui, qu'elle prend note effectivement de ses remarques sur l'augmentation des effectifs de la police municipale. En ce qui concerne le marché de vidéosurveillance, elle précise que c'est la deuxième phase qui a toujours été annoncée de déploiement de cette vidéoprotection partout dans la ville. Elle rappelle que l'on avait commencé par le centre-ville, et là on va avoir des caméras qui vont être déployées notamment au TASTA avec également une caméra mobile qui va pouvoir être installée en lien avec la police municipale et la police nationale sur des endroits à surveiller en particulier pendant une période limitée et qui permettra elle effectivement, au-delà des caméras qui seront fixes, de pouvoir avoir des surveillances sur des endroits ciblés. Pour le reste, Madame le Maire invite Monsieur VEISSIER à écrire une question diverse pour le prochain Conseil municipal.

**M. SEGUINEAUD** remercie Madame le Maire. Il dit que pour être en écho avec ce que viennent de dire ses deux collègues, ils vont voter pour des modifications de personnel au cours de ce Conseil municipal, et qu'ils ont le regret de constater que rien n'est envisagé en vue d'étoffer les maigres effectifs de police municipale alors que la situation de la commune l'exige. Il souhaite attirer une fois de plus l'attention de Madame le Maire au nom du groupe « Un pour tous, tous pour Bruges » sur un problème lancinant et lui faire part de leur inquiétude suite à la multiplication, dont elle a parlé, d'actes de délinquance d'une violence jamais atteinte dans notre commune. En effet, comme nombre des administrés, ils ont constaté ces dernières semaines l'accumulation de faits délictueux très préoccupants. Il rappelle que des habitants du quartier du Vigean ont vu ces dernières semaines plusieurs voitures en feu et ajoute que, selon les informations qu'ils ont pu vérifier, il y a eu d'autres incendies de voiture dans d'autres secteurs de Bruges. Tout cela c'est une réalité. Il se demande si l'insécurité que connaissent les quartiers dits « sensibles » a fait son apparition dans la commune. Il demande si Madame le Maire sait que la semaine dernière une voiture a été incendiée dans le secteur de la Tour de Gassies. Et quelques jours après, deux autres véhicules ont été incendiés sur le parking du tennis. Il informe qu'une dizaine de voitures a été vandalisée puis visitée durant cette même nuit. Plus grave encore, plusieurs personnes ont été cambriolées pendant leur sommeil. Une famille a même eu sa voiture volée. Il demande à Madame le Maire et ses chers collègues de se rendre compte du traumatisme qu'auraient subi ces personnes dans le cas d'un face à face avec les cambrioleurs. Et que dire encore de la tentative d'effraction dont a été l'objet le poste de police municipale. Il s'interroge si les voyous se sentent-ils si à l'aise à Bruges qu'ils osent désormais s'attaquer en plein cœur de ville au symbole de la République ? Est-ce une façon pour les délinquants de marquer leur territoire ? Montrent-ils par là qu'ils sont maîtres des lieux ? Il indique que de nombreuses questions lui viennent à l'esprit comme certainement à ses chers collègues, mais une en particulier le dérange. Il dit que Madame le Maire a doté la ville de caméras de vidéos dites de protection, quatre de ces caméras sont implantées de façon très visible à proximité du poste de police municipale. Il se demande à quoi a servi ce système dit de protection puisque les délinquants semblent avoir réussi non seulement à défoncer la porte principale du poste de police ainsi que l'un des véhicules de police municipale sans être le moins du monde inquiétés et tout cela sous l'œil des caméras. Il questionne Madame le Maire si le système de vidéo qu'ils ont dénoncé par ailleurs par le passé, car il ne paraissait

pas adapté, a permis au moins d'interpeller les coupables ou bien de les confondre. Il rappelle à Madame le Maire qu'elle est en qualité de premier magistrat de la commune, et en vertu de l'article L22-12-1 et suivant du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales, le garant de la sécurité publique. Il lui demande ce qu'elle a fait durant sept années de son mandat ? Il indique qu'à son arrivée en 2010, les effectifs de la police municipale étaient au nombre de sept. Aujourd'hui, sept ans après, alors que les faits de délinquance explosent et que la population a plus que doublé en raison de son choix en matière d'urbanisme, les effectifs de la police municipale sont restés fixés par elle et sa majorité à sept. C'est une réalité.

Il souligne qu'à son arrivée en 2010, la police municipale avait à sa disposition deux véhicules déjà bien fatigués. Aujourd'hui, ces mêmes véhicules sont toujours en fonction et bien évidemment sept ans après ils sont encore bien plus fatigués. Il ajoute qu'à son arrivée, la police municipale était dotée d'un radar pour lutter contre les excès de vitesse. Aujourd'hui, les contrôles de vitesse ont disparu et pourtant Madame le Maire sait que de nombreux Brugeais réclament le rétablissement de ces contrôles, car ils sont excédés par la vitesse excessive à laquelle roulent de plus en plus d'automobilistes dans certains quartiers, qui deviennent d'ailleurs des voies de contournement.

À l'arrivée de Madame le Maire, la police municipale assurait la sécurité de toutes les entrées et des sorties des écoles. Aujourd'hui, alors que nous sommes en état d'urgence, la police n'est plus présente de façon systématique devant les écoles. Les parents d'élèves ne comprennent pas.

Il dit qu'à son arrivée il y a sept ans, la police municipale travaillait parfois le soir et les week-ends. Aujourd'hui ils ne travaillent pratiquement plus le soir ni les week-ends.

Il s'adresse à Madame le Maire en lui disant qu'avec un tel bilan, elle ne pourra plus se cacher très longtemps derrière une tranquillité de façade. Il voudrait aussi mettre en avant l'imposture qu'a été la soi-disante création par elle, ici même en séance de Conseil municipal, d'un second poste de police municipale au TASTA en décembre 2015. Elle l'a alors présenté comme la clé de voûte de sa politique de sécurité pour la commune. Il indique que ce poste de police, connaissant leur persévérance, ils l'ont après de longues recherches, trouvé. Il faut dire qu'il est bien caché, peut-être pour éviter que lui aussi ne soit vandalisé. Derrière une porte marquée police municipale, il y a effectivement un local, vide, sans bureau, sans ordinateur, sans secrétaire et pour un bureau de police municipale, sans policiers municipaux. Il indique que mieux que des caméras inefficaces, elle vient d'inventer le concept du poste de police municipale invisible. Il fallait y penser, bravo. Il ajoute à Madame le Maire que cela pourrait porter à sourire si nous étions face à une farce. Hélas, trois fois hélas, ce n'est pas le cas et l'affaire est trop sérieuse pour en sourire. Il informe Madame le Maire que sa crédibilité et celle de sa majorité en matière de sécurité publique est aujourd'hui entachée par des années d'illusion. Depuis 2014, les élus du groupe « Un pour tous, tous pour Bruges » ont dénoncé les manquements en matière de sécurité publique et n'ont pas été entendus. Les faits leur donnent pourtant malheureusement raison. Il souligne qu'aujourd'hui ils auraient souhaité pouvoir voter pour la mise en place d'effectifs supplémentaires de policiers municipaux avec des missions enfin redéfinies. Ce n'est pas le cas. Il demande à Madame le Maire ce qu'elle attend et la remercie.

**Madame le Maire** répond que, comme elle l'a dit à Monsieur VEISSIER, elle n'entend pas débattre de ça ce soir donc elle prend acte de sa lettre et puis elle lui répondra.

**M. SEGUINEAUD** répond à Madame le Maire que ce n'est pas une lettre.

**Madame le Maire** lui répond qu'elle lui a donné la parole, qu'elle l'a laissé parler.

**M. SEGUINEAUD** trouve qu'il n'y a pas d'échange, qu'il n'y a pas de débat.

**Madame le Maire** lui indique que s'il veut que l'on débattenne de cela, il faut qu'il pose une question diverse.

**M. SEGUINEAUD** intervient en disant qu'il comprend que la question gêne Madame le Maire.

**Madame le Maire** rétorque que la question ne la gêne pas du tout et qu'elle a tous les éléments parce que comme d'habitude il y a énormément de propos qui sont faux et inexacts, mais lui demande de les poser par écrit pour le prochain conseil et qu'elle répondrait.

**M. VEISSIER** dit : « Excusez-moi Madame le Maire, vous ne considérez pas que les événements qui se sont déroulés... ? ».

**Madame le Maire** répond que non parce que ce sont...

**M. VEISSIER** : « C'est une question diverse ».

**Madame le Maire** répond oui pour elle et dit à Monsieur VEISSIER qu'elle ne lui a pas donné la parole et que ça mérite sûrement plus...

**M. VEISSIER** dit : « Les circonstances imposent que je prenne la parole Madame le Maire ».

**Madame le Maire** explique que quand elle parle d'une question diverse, ça permet un débat. Elle lui dit qu'il profite de la décision et lui demande de la laisser parler comme elle l'a laissé parler. Elle dit avoir laissé tout le monde s'exprimer, son groupe et l'autre groupe aussi et lui redemande maintenant de la laissez répondre.

Elle lui explique qu'au contraire, en posant une question diverse par écrit, ça permet d'engager un échange. Elle l'informe qu'elle ne répondra qu'au décours d'une simple décision qui a été prise pour un marché de prestation pour une société de gardiennage pour des manifestations publiques. Elle l'engage à reposer ce sujet au prochain Conseil municipal. Ensuite, elle demande s'il y a d'autres remarques, sur d'autres décisions.

**M. BOURG** INAUDIBLE

**Madame le Maire** lui répond que non, et lui demande s'il a demandé la parole.

**M. BOURG** répond négativement.

**Madame le Maire** lui propose de la demander et qu'elle va lui donner.

**M. BOURG** répond que ce n'est pas la peine qu'il lui demande, qu'elle ne lui donne pas.

**Madame le Maire** lui dit qu'elle le laisse tout à fait penser ce qu'il veut. Elle demande s'il y a d'autres questions ou d'autres sujets sur les décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil municipal et donne la parole à Monsieur le Secrétaire.

### **III - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN ET 13 JUILLET 2017**

Madame le Maire indique que les conseillers ont eu lecture longtemps à l'avance des procès-verbaux en question, donc qu'ils ont eu le temps de les lire, effectivement pour certains d'entre eux de demander des modifications qui ont été prises en compte.

**Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité**

**RAPPORT N° 2017.05.01 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE AUPRES D'ORGANISMES, DE SYNDICATS ET ASSOCIATIONS DIVERS- MODIFICATIONS**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-33,

Considérant les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Vu la délibération du Conseil municipal du 10 avril 2014, reçue en Préfecture le 05 mai 2014 portant sur la désignation de représentants de la commune auprès d'organismes extérieurs,

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 juin 2014, reçue en Préfecture le 01<sup>er</sup> juillet 2017, portant modification de la désignation de représentants de la commune auprès d'organismes extérieurs,

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 avril 2014, reçue en Préfecture le 5 mai 2014, portant désignation des représentants au comité de pilotage Agenda 21 de la commune,

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 avril 2014, reçue en Préfecture le 5 mai 2014, portant désignation des représentants des membres au CLSPD,

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 décembre 2014, reçue en Préfecture le 11 décembre 2014, portant désignation des représentants au CHSCT,

Vu la délibération du Conseil municipal du 05 novembre 2015, reçue en Préfecture le 18 novembre 2015, portant désignation du représentant de la ville à l'association Miellerie collectivité de Bordeaux Métropole.

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 février 2016, reçue en Préfecture le 18 février 2016, portant modification de la délibération relative aux représentants de la commune auprès d'organismes extérieurs ; notamment pour le SIVOM du Haut Medoc,

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 juin 2017, reçue en Préfecture le 23 juin 2017, portant désignation des représentants de la commune au sein de « Gironde Ressources »,

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 juillet 2017, reçue en Préfecture le 13 juillet 2017, portant élection de Madame Isabelle DESBORDES en tant que Première adjointe au Maire,

Considérant qu'il y a lieu, au sein d'une nouvelle délibération, de procéder aux ajustements rendus nécessaires par les diverses dissolution de syndicats et par l'élection d'une nouvelle Première adjointe au Maire,

Il est proposé au Conseil municipal,

- **D'ABROGER** les anciennes délibérations visées ci-dessus
- **DE PROCEDER** à la désignation des représentants de la commune tels que présentés ci-dessous



| <i>Organismes</i>                                                           | <i>Titulaires</i>                                                                                                                                              | <i>Suppléants</i>     | <i>Sens du vote</i> |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------|
| <b>SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde)</b>    | <i>Groupe «Bruges notre Ville»</i><br>Agnès DUPONT-PHILIPPE<br>Didier POUVREAU<br><i>Groupe « Un pour tous, tous pour Bruges »</i><br>Emmanuelle PETIT-CHOTARD | Néant                 |                     |
| <b>REGAZ</b>                                                                | <i>Groupe «Bruges notre Ville»</i><br>Didier POUVREAU                                                                                                          | Agnès DUPONT-PHILIPPE |                     |
| <b>Conseil d'Administration de l'hôpital suburbain du Bouscat</b>           | <i>Groupe «Bruges notre Ville»</i><br>Marie ROUMILHAC                                                                                                          | Néant                 |                     |
| <b>Maison de retraite du Bon Pasteur – Sainte Germaine</b>                  | <i>Groupe «Bruges notre Ville»</i><br>Marie ROUMILHAC                                                                                                          | Néant                 |                     |
| <b>Commission d'attribution des logements auprès des organismes logeurs</b> | <i>Groupe «Bruges notre Ville»</i><br>Bernadette CENDRES                                                                                                       | Jean TORTELLA         |                     |
| <b>Comité de jumelage Global ; UMKIRCH ; POLANCO ; LEVEN</b>                | <i>Groupe «Bruges notre Ville»</i><br>Frédéric GIRO<br>Gérard AYNIE<br>Jean TORTELLA<br>Christine COLSON-TABOURET<br>Marie ROUMILHAC                           | Néant                 |                     |

Nicolas TREZEGUET

Catherine CESTARI

Pierre CHASTANG

José BARATA

Sylvie DESCAMPS

*Groupe « Bruges Avenir »*

Myriam DUCLERC

Hortense CHARTIER

**Comité syndical du SIVOM du  
Haut Médoc**

*Groupe «Bruges notre Ville»*

Brigitte TERRAZA

Emmanuelle LAMARQUE

Pierre CHAMOULEAU

Isabelle BESSON

Marie ROUMILHAC

Nicolas TREZEGUET

*Groupe «Bruges notre Ville»*

Guillaume BOURROUILH-  
PAREGE

Nathalie GRIN

José BARATA

Stéphanie VIOLEAU

Pierre CHASTANG

Lucie BELRAIN

*Groupe « Un pour tous, tous  
pour Bruges »*

*Groupe « Bruges Avenir »*

Eric VEISSIER

Gérard BOURG

**COLLEGE AUSONE**

*Groupe «Bruges notre Ville»*

Jean-Robert BARBE

Néant

**COLLEGE ROSA BONHEUR**

*Groupe «Bruges notre Ville»*

Jean-Robert BARBE

Néant

Emmanuelle LAMARQUE

**AEROPORT**

*Groupe «Bruges notre Ville»*

Néant

Guillaume BOURROUILH-  
PAREGE

**Plan Local pour l'Insertion et de  
l'Emploi**

*Groupe «Bruges notre Ville»*

Nathalie GRIN

Christine COLSON-TABOURET

**Commission des Finances**

*Groupe «Bruges notre Ville»*

Néant

Isabelle DESBORDES

Bernadette CENDRES

Frédéric GIRO

Nathalie GRIN

Jean-Denis DUBOIS

Emmanuelle LAMARQUE

Didier POUVREAU

Isabelle BESSON

Gérard AYNIE

Pierre CHAMOULEAU

Jean TORTELLA

Christine COLSON-TABOURET

José BARATA

Jean-Robert BARBE

Pierre CHASTANG

Stéphanie VIOLEAU

*Groupe « Bruges Avenir »*

Eric VEISSIER

Fabienne DUMAS

*Groupe « Un pour tous, tous  
pour Bruges »*

Philippe SEGUINEAUD Michel  
HOSTEINS

**Comité Technique**

*Groupe «Bruges notre Ville»*

*Groupe «Bruges notre Ville»*

Brigitte TERRAZA

Jean TORTELLA

Isabelle DESBORDES

Pierre CHAMOULEAU

Emmanuelle LAMARQUE

Marie ROUMILHAC

*Groupe « Bruges Avenir »*

*Groupe « Un pour tous, tous  
pour Bruges »*

Eric VEISSIER

Gérard BOURG

**CHSCT**

*Groupe «Bruges notre Ville»*

*Groupe «Bruges notre Ville»*

Brigitte TERRAZA

Emmanuelle LAMARQUE

Isabelle DESBORDES

Gérard AYNIE

Nathalie GRIN

Jean TORTELLA

*Groupe « Bruges Avenir »*

*Groupe « Un pour tous, tous  
pour Bruges »*

Gérard BOURG

Eric VEISSIER



|                                                              |                                                                                                                                                                     |                                                                    |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| <b>Mission Locale Technowest</b>                             | <i>Groupe «Bruges notre Ville»</i><br><br>Nathalie GRIN<br><br>Frédéric GIRO<br><br><i>Groupe « Un pour tous, tous<br/>pour Bruges »</i><br><br>Philippe SEGUINEAUD | Néant                                                              |
| <b>Commission Communale des<br/>Impôts Locaux</b>            | <i>Groupe «Bruges notre Ville»</i><br><br>Isabelle DESBORDES                                                                                                        | Néant                                                              |
| <b>Commission Intercommunale<br/>des Impôts Locaux</b>       | <i>Groupe «Bruges notre Ville»</i><br><br>Isabelle DESBORDES                                                                                                        | <i>Groupe «Bruges notre Ville»</i><br><br>Christine COLSON-TABORET |
| <b>Commission d'Evaluation des<br/>Transferts de Charges</b> | <i>Groupe «Bruges notre Ville»</i><br><br>Isabelle DESBORDES                                                                                                        | Néant                                                              |
| <b>Commission Intercommunale<br/>d'Aménagement Foncier</b>   | <i>Groupe «Bruges notre Ville»</i><br><br>Didier POUVREAU                                                                                                           | Néant                                                              |
| <b>Maison des Jeunes et de la<br/>Culture</b>                | <i>Groupe «Bruges notre Ville»</i><br><br>Frédéric GIRO<br><br>Pierre CHASTANG                                                                                      | Néant                                                              |
| <b>Comité de Gestion de la Réserve<br/>Naturelle</b>         | <i>Groupe «Bruges notre Ville»</i><br><br>Agnès DUPONT-PHILIPPE                                                                                                     | Néant                                                              |
| <b>Association EUREKA</b>                                    | <i>Groupe «Bruges notre Ville»</i>                                                                                                                                  | <i>Groupe «Bruges notre Ville»</i>                                 |

Christine COLSON-TABOURET

Isabelle DESBORDES

**Commission d'accessibilité**

*Groupe «Bruges notre Ville»*

Néant

Bernadette CENDRES

Frédéric GIRO

Nathalie GRIN

Jean-Denis DUBOIS

Emmanuelle LAMARQUE

Isabelle BESSON

Gérard AYNIE

Jean BATTINI

Jean TORTELLA

Catherine CESTARI

Guillaume BOURROUILH-  
PAREGE

Lucie BELRAIN

*Groupe «Bruges Avenir »*

Myriam DUCLERC

*Groupe « Un pour tous, tous  
pour Bruges »*

Michel HOSTEINS

Emmanuelle PETIT-CHOTARD

**Commission consultative de la  
dérogation scolaire**

*Groupe « Bruges notre Ville»*

Néant

Nathalie GRIN



Emmanuelle LAMARQUE

Jean-Robert BARBE

Stéphanie VIOLEAU

**Commission d'indemnisation  
amiable**

*Groupe « Bruges notre Ville »*

*Groupe « Bruges notre Ville »*

Christine COLSON-TABOURET

Guillaume BOURROUILH-  
PAREGE

**Commission Paritaire du Marché  
de Plein Air**

*Groupe « Bruges notre Ville »*

Néant

Guillaume BOURROUILH-  
PAREGE

Jean BATTINI

Christine COLSON-TABOURET

*Groupe « Un pour tous, tous  
pour Bruges » :*

Philippe SEGUINEAUD

**SPL La Fabrique Métropolitaine  
(La Fab)**

*Groupe « Bruges notre Ville »*

Néant

Brigitte TERRAZA

**Gironde Ressources**

*Groupe « Bruges notre Ville »*

*Groupe « Bruges notre Ville »*

Brigitte TERRAZA

Pierre CHAMOULEAU

**Miellerie Collective de Bordeaux  
Métropole**

*Groupe « Bruges notre Ville »*

Néant

Lucie BELRAIN

|               |                                     |       |
|---------------|-------------------------------------|-------|
| <b>A'Urba</b> | <i>Groupe «Bruges notre Ville »</i> | Néant |
|               | Bernadette CENDRES                  |       |

|              |                                     |       |
|--------------|-------------------------------------|-------|
| <b>CLSPD</b> | <i>Groupe «Bruges notre Ville »</i> | Néant |
|              | Brigitte TERRAZA                    |       |
|              | Nathalie GRIN                       |       |
|              | Isabelle BESSON                     |       |
|              | Jean TORTELLA                       |       |
|              | Christine COLSON-TABOURET           |       |
|              | Nicolas TREZEGUET                   |       |
|              | <i>Groupe « Bruges Avenir »</i>     |       |
|              | Eric VEISSIER                       |       |

|                           |                                                  |                                                  |
|---------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <b>Comité de pilotage</b> | <i>Groupe «Bruges notre Ville »</i>              | <i>Groupe «Bruges notre Ville »</i>              |
| <b>Agenda 21</b>          | Brigitte TERRAZA                                 |                                                  |
|                           | Nathalie GRIN                                    | Emmanuelle LAMARQUE                              |
|                           | Didier POUVREAU                                  | Isabelle BESSON                                  |
|                           | Lucie BELRAIN                                    | Bernadette CENDRES                               |
|                           | <i>Groupe « Un pour tous, tous pour Bruges »</i> | <i>Groupe « Un pour tous, tous pour Bruges »</i> |
|                           | Emmanuelle PETIT-CHOTARD                         | Gérard BOURG                                     |
|                           | <i>Groupe « Bruges Avenir »</i>                  | <i>Groupe « Bruges Avenir »</i>                  |
|                           | Eric VEISSIER                                    | Hortense CHARTIER                                |

**M. VEISSIER** dit : « Oui Madame le Maire, déjà une remarque concernant la composition de la Commission consultative de la dérogation scolaire, je constate qu'il n'y a pas de représentant de l'opposition ».

**Madame le Maire** répond que c'est comme avant.

**M. VEISSIER** dit : « Oui, mais, ce n'est pas une réponse ça Madame, c'est un constat. Ça veut dire que vous voulez exclure à nouveau et toujours, d'un certain nombre de Commissions, votre opposition. Donc nous demandons à cette séance qu'une personne de notre groupe puisse être présente. Je dis d'autant plus que j'ai constaté que dans d'autres Commissions, je pense notamment à la Commission du SIVOM, vous êtes un nombre incroyable et je peux vous dire pour participer à ces Commissions, je n'ai jamais vu tous vos représentants présents dans cette Commission Madame. Il y en a deux ou trois, vous êtes six ou sept alors je pense que la moindre des choses, nous nous faisons l'effort d'être présents, c'est que nous ayons une représentation dans un certain nombre de Commissions où nous n'avons pas de représentation.

**Madame le Maire** confirme qu'elle entend sa demande. De toute façon, elle ne lui permet pas de juger la présence des élus et pense qu'ils ne sont pas forcément plus souvent dans les réunions du SIVOM...

**M. VEISSIER** dit : « Mais je m'y autorise ».

**Madame le Maire** fait remarquer d'ailleurs que l'on avait pris cela en compte puisque l'on avait récemment modifié une représentation du groupe majoritaire justement parce que les élus du groupe majoritaire étaient comme ces deux groupes d'opposition, ils travaillent dans la journée et ce n'est pas toujours facile pour eux d'obtenir effectivement des autorisations d'absence compte tenu du fait que les réunions du SIVOM ont lieu la plupart du temps dans la journée et en semaine.

**M. VEISSIER** dit : « Je continue. Donc vous ne répondez pas à ma question. J'en prends note. Je continue ».

**Madame le Maire** acquiesce.

**M. VEISSIER** dit : « Nous avons pris connaissance de vos premières propositions et l'une de nos remarques va porter sur la Commission des finances. En effet cette Commission composée de seize membres de la majorité et de quatre membres de l'opposition ne s'est jamais réunie depuis le mois de mars 2014. C'est d'ailleurs la seule commission qui ne se réunit pas. Toutes les autres commissions se réunissent régulièrement. Il y a un ordre du jour, un procès-verbal de chacune de ces réunions des Commissions. Nous n'avons reçu une convocation pour la Commission finances ni un ordre du jour de la Commission finances et par voie de conséquence, faute de réunion, nous n'avons jamais reçu un procès-verbal d'une réunion de la Commission finances. Ce n'est pas une surprise, car chacun connaît votre volonté de ne pas faire participer votre opposition à la préparation des décisions. Ce que nous disons aujourd'hui est la simple traduction... »

**Madame le Maire** répond qu'elle écoute, qu'il lui a fait la même remarque en commission.

**M. VEISSIER** dit : « J'ai l'impression que vous parlez Madame donc vous ne m'écoutez pas, donc je m'arrête et quand vous aurez fini de parler je reprendrai ».

**Madame le Maire** : « Vous permettez... » Inaudible.

**M. VEISSIER** dit : « Je reprends. Ce n'est pas une surprise pour nous, car chacun connaît votre volonté de ne pas faire participer votre opposition à la préparation des décisions. Ce que nous disons est la simple traduction des propos que vous avez tenus lors de la première séance du Conseil Municipal en 2010. À l'époque, la première décision que vous avez présentée au Conseil Municipal a été de supprimer la petite indemnité dont bénéficiaient depuis toujours les élus de l'opposition ».

**Madame le Maire** lui demande si l'on est dans le mandat de 2014-2020 ou 2010-2014.

**M. VEISSIER** dit : « Excusez-moi vous m'interrompez Madame le Maire je suis en train de parler ».

**Madame le Maire** explique que c'est juste pour bien comprendre son intervention. Elle lui souligne que, comme elle l'écoute elle voit très attentivement qu'il a parlé de 2010.

**M. VEISSIER** dit : « Mais c'était déjà le cas Madame ».

**Madame le Maire** souligne que beaucoup des collègues de Monsieur VEISSIER n'étaient pas là en 2010 et lui rappelle que l'on est plutôt dans le mandat de 2014-2020.

**M. VEISSIER** dit : « Je le sais Madame, je le sais, ne m'interrompez pas s'il vous plaît ».

**Madame le Maire** rétorque qu'elle peut, qu'elle a le droit.

**M. VEISSIER** dit : « Non c'était en 2010 et donc je le redis, ne m'interrompez pas. Pardon ? »

**Madame le Maire** demande à Monsieur VEISSIER de rester poli.

**M. VEISSIER** dit : « Mais je suis poli Madame, et la première des politesses c'est de ne pas interrompre la personne qui parle. D'accord ? Bon. À l'époque, la première décision que vous avez présentée était de supprimer la petite indemnité dont bénéficiaient depuis toujours les élus de l'opposition. Et vous avez alors motivé votre décision par la phrase suivante : « Les élus de la majorité vont travailler, eux », sous-entendu ceux de l'opposition n'auront pas la possibilité de travailler sur les dossiers en participant à la préparation des dossiers. Depuis cette date, les propos que vous avez tenus que l'on peut qualifier de fondateurs, vous excluez systématiquement l'opposition des travaux portant sur les finances. Ainsi la Commission finances ne s'est jamais réunie et vous allez nous expliquer que la réunion des Commissions préparatoires au Conseil Municipal contient cette réunion des finances. Or cette réunion préparatoire qui se tient entre trois et cinq jours avant le Conseil Municipal n'a qu'une vocation, éviter que l'opposition pose trop de questions au Conseil Municipal et surtout vous permettre de préparer les réponses aux questions posées lors de la réunion préparatoire. Eh oui. Nous ne sommes pas dupes de vos intentions. Dans les faits, la Commission finances est une Commission qui existe sur le papier, mais qui ne s'est jamais réunie. Il faut dire que dans une municipalité de gauche, on ne parle pas de finances. Chacun connaît vos affinités avec votre mentor, l'ancien président de la CUB Monsieur FELTESSE, devenu Conseiller du Président François HOLLANDE et nous avons tous en tête le fameux discours du Bourget à l'occasion de la campagne présidentielle de 2012, discours qui a posé en exergue un grand principe, l'ennemi c'est la finance ».

**Madame le Maire** rit.

**M. VEISSIER** dit : « Certains y verront l'explication au fait qu'à Bruges la Commission finances ne s'est jamais réunie. Pour notre part, nous pensons que cette explication est

valable. Mais qu'il existe une autre raison. À Bruges, pourquoi parler finances ? Pourquoi parler finances quand il suffit de délivrer à tour de bras des permis de construire, des permis de diviser des parcelles, des permis de surélévation des bâtiments existants, de diviser les parcelles pour s'assurer d'encaisser chaque année des recettes fiscales toujours en hausse et si cela n'est pas suffisant, il suffit de vendre les acquis patrimoniaux et sociaux de la ville, le parc de HLM de la SEMIB pour 35 millions afin de pouvoir chaque année, dépenser sans compter.

Alors aujourd'hui, vous allez nous proposer de voter pour les membres de la Commission finances. Avec ce vote, permettez-moi, Madame le Maire, de vous proposer de modifier le nom de cette commission et de lui donner un nom plus approprié. Vous nous proposez la Commission F comme finances, nous vous proposons la commission F comme fantôme. Et je rassure les futurs membres de cette Commission, ne soyez pas inquiets pour vos emplois du temps, car vous ne vous réunirez jamais, car depuis 2014 cette Commission ne s'est jamais réunie.

En fait, forte de votre représentation majoritaire au sein du Conseil Municipal, vous vous contentez pour chacun des sujets financiers d'une présentation succincte, de dossiers déjà totalement bouclés, transformant le Conseil Municipal en une simple chambre d'enregistrement. Oui Madame, chers collègues Brugeaises et Brugeais, le Conseil Municipal est devenu sous votre présidence une simple chambre d'enregistrement des décisions que vous avez déjà prises, avec un nombre limité de vos conseillers municipaux. Nous allons donc nous abstenir dans ce vote ».

**Madame le Maire** demande s'il y a d'autres remarques et donne la parole à Monsieur SEGUINEAUD.

**M. SEGUINEAUD** confirme que lui-même et le groupe avaient remarqué et avaient eu la même vision que leurs collègues de l'autre groupe d'opposition et qu'il partage en très grande partie. Il dit ne pas vouloir refaire la déclaration qu'a faite son collègue VEISSIER, mais c'est vrai que cette commission ne s'est jamais réunie, que c'est une commission fantôme, qu'il cautionne complètement, et que c'est quand même dommage parce que quand on sait que les finances sont le nerf de la guerre, c'est la clé de voûte de la gestion. Il s'étonne quand même que tout parte de la finance et qu'elle ne se soit jamais réunie.

**Madame le Maire** accepte de vérifier, mais souligne qu'il lui semble se rappeler que la genèse de cette histoire c'est que quand on avait convoqué des commissions, mais je vais le vérifier, les élus de l'opposition ne sont jamais venus. Et deuxièmement, elle dit constater quand même qu'ils sont toujours d'accord et se demande pourquoi ils se sont séparés en deux groupes.

**M. VEISSIER** dit : « Excusez-moi, vous n'avez pas répondu à la demande d'un conseiller municipal d'opposition dans la commission consultative de la dérogation scolaire. C'est le débat Madame le Maire ».

**Madame le Maire** propose de voter sur le document qui leur a été donné, donc effectivement sur la proposition.

**M. VEISSIER** dit : « Donc vous refusez ? »

**Madame le Maire** acquiesce.

**M. VEISSIER** dit : « Très bien. Un esprit d'ouverture particulièrement important ».

**M. DUBOIS** rappelle à Monsieur VEISSIER qu'il se souvient qu'avant son divorce qu'il reprochait à leur groupe, il souhaitait avoir davantage de membres dans les commissions. Il

précise que simplement, l'on avait respecté la démocratie et le nombre et donc il ne participait plus aux commissions pendant un certain temps. Il ajoute que lorsque maintenant son divorce a été validé, là maintenant il veut revenir aux commissions et que là il ne discute plus le nombre. Il dit se souvenir très bien que Monsieur VEISSIER ne venait plus aux réunions.

**Madame le Maire** confirme que c'était cela la question de Monsieur VEISSIER et qu'il lui a été fait une réponse, qu'elle lui plaise ou pas, c'est bien celle-là. Elle se rappelle qu'il y avait eu cela, qu'ils ne venaient pas aux commissions, qu'ils les avaient régulièrement convoqués plusieurs fois, qu'ils avaient refusé de venir. Elle leur répète très clairement.

**M. BOURG** dit : « ... Commissions réunies... »

**Madame le Maire** nie, ce ne sont pas les commissions réunies. Elle rappelle qu'ils venaient aux commissions réunies. Elle se souvient que l'on convoquait les gens par commission, que l'on faisait des convocations échelonnées, elle dit s'en rappeler très bien, mais précise qu'elle le vérifiera quand même.

**M. GIRO** indique que cela a été dit et écrit.

Inaudible

**Madame le Maire** souligne qu'elle a quand même un peu de mémoire et dit qu'il ne faut pas demander ou critiquer des choses qui ne se font pas de leur fait.

**M. VEISSIER** dit : « Je parle de procès-verbaux de Commissions finances Madame le Maire ».

**Madame le Maire** s'interroge comment il veut qu'il y ait des procès-verbaux puisqu'il a toujours refusé de venir. Elle pense que l'on aurait peut-être dû faire un PV de carence effectivement. Elle dit qu'ils auraient dû faire, mais qu'elle lui donnera les convocations, parce qu'elle trouve que c'est quand même facile de leur reprocher des choses qui n'existent pas de son fait.

Elle donne la parole à Monsieur SEGUINEAUD.

**M. SEGUINEAUD** dit qu'il voudrait répondre à son collègue Jean-Denis DUBOIS. Il confirme qu'ils ne venaient pas au début aux Commissions réunies, qu'il parle bien des Commissions réunies parce qu'ils avaient trouvé, et cela a été dit, que c'était une préparation factice du Conseil municipal qui ne leur convenait pas et que c'est à ce niveau-là. Il explique que le sujet est sur la Commission des finances qui est une commission qui pour lui, et il imagine qu'il en est de même pour ses collègues aussi et pour tous les autres, doit être la commission primordiale qui rythme la vie de leur commune sur ses décisions qui seront prises pour aujourd'hui et pour demain et que cette Commission finances ne s'est jamais réunie. Il estime que le problème il est là. Il confirme qu'ils ne sont pas venus au départ sur les Commissions réunies parce qu'ils étaient contre. Après il explique qu'ils s'y sont collés parce qu'ils se sont dit qu'ils veulent quand même aller voir, parce que le jeu de la chaise vide c'est pas forcément le bon système, mais là il s'agit de la Commission de finances. Il tenait à apporter ces précisions.

**Mme CHARTIER** rajoute que sur la commission où ils demandent une place supplémentaire, ce n'est pas une place pour un groupe et une autre place pour l'autre, c'est une place pour l'ensemble de l'intergroupe.

**Madame le Maire** constate qu'il y a un intergroupe maintenant. Elle propose de passer au vote sur la proposition qui leur a été faite et appelle aux voix.

**Vote : 25 voix Pour (Groupe Bruges Notre Ville) et 8 abstentions (Groupe Bruges Avenir et Groupe Un pour tous, tous pour Bruges)**

**RAPPORT N° 2017.05.02 : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT 2015-2017 ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE BRUGES**

**Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA**

Le Conseil métropolitain et le Conseil municipal ont respectivement validé le contrat de co-développement 2015-2017, le 26 juin 2015 et le 15 décembre 2015.

Des demandes d'adaptation au contrat ont été sollicitées par la commune de Bruges lors de la revue de contrat de décembre 2016 au titre d'une demande de substitution de fiches.

L'objet du présent avenant est d'intégrer ces adaptations au contrat de co-développement 2015-2017.

En application de l'article 6 paragraphe 4, alinéa 3, le contrat de co-développement est modifié comme suit :

- **La fiche action n°5 « Liaison Centre-Tasta »** est modifiée afin d'intégrer la réalisation de l'AVP sur la tranche 3 du projet (de Maumey à Jaures). En effet, la fiche n°5 intégrait précédemment la réalisation des acquisitions foncières et des études d'avant-projet de la tranche 1 du projet (de Maumey à Aquitaine). En effet, dans un souci de cohérence des aménagements de voirie réalisés autour du futur Parc public Ausone, et d'amélioration des déplacements sur le territoire, il y a lieu de travailler sur la continuité de ces derniers dans ce secteur.
- En contrepartie, la **fiche action n°7 « Passage à niveau Fleuranceau et gare Tram-Train du Médoc et TER »** est supprimée. Cette action prévoyait la réalisation d'une étude afin d'optimiser le fonctionnement du passage à niveau et diminuer son temps de fermeture. Cette action ne pourra pas être réalisée qu'à partir de la validation du dispositif par la SNCF.
- La **fiche action n°19 « Aménagement nature de la friche ferroviaire Ravezies-La-Vache »** est modifiée. Ce projet étant un projet intercommunal avec la commune du Bouscat, il a été acté une délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération à Bordeaux Métropole pour en faciliter le pilotage. Cette modification est réalisée sans substitution, cette modification n'ayant pas d'impact sur l'équilibre financier de l'action.

Les autres actions inscrites au contrat de co-développement 2015-2017 de la ville de Bruges restent inchangées.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADOPTER** l'avenant n°1 au contrat de co-développement 2015-2017 entre Bordeaux Métropole et la commune de Bruges et **d'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

**M. BOURG** intervient dit, concernant la fiche action numéro 7, avoir bien compris que le projet d'un passage sous la voie de chemin de fer était peut-être un peu compliqué. Néanmoins, il raconte qu'il vient de goûter pleinement au plaisir subtil pour venir du TASTA, il y avait deux kilomètres de bouchon. Il dit bien entendre ce que dit Madame le Maire, mais s'interroge s'il faut se contenter de ce constat. Il n'est pas certain que les Brugeais avec qui il était ce soir se satisfassent de cette réponse. Il prétend ne pas incriminer Madame le Maire, mais demande si elle a minima quelques pouvoirs pour essayer d'arranger un peu la sauce parce que ça ne va pas pouvoir durer. Il rappelle que la population augmente, que l'on en a parlé tout à l'heure et que cette situation ne va pas s'améliorer ou sinon demande comment ?

**Madame le Maire** déclare que précisément, la liaison est-ouest puisqu'il s'agit de celle-là, si on supprime l'étude sur la rue Fleuranceau en sous-terrain, va avoir vocation à se substituer à cette voie Fleuranceau réduite. C'est à dire que là les voitures pourront, rappelle Madame le Maire, à partir du TASTA, passer par la rue Ausone qui va être refaite, passer sur le pont du tram et après arriver au rond-point de l'escargot. Elle explique que l'on aura ce nouvel axe qui deviendra finalement l'axe traversant de la ville et donc cela va baisser forcément le trafic sur la rue du réduit et la rue Fleuranceau. C'est bien la raison pour laquelle d'ailleurs Madame le Maire souhaite que l'on accélère cela parce que cela fait vingt ans que cela existe. Elle ajoute que les emplacements réservés, cela fait vingt ans qu'ils ont été installés au PLU et aucun de ses prédécesseurs n'a jugé utile de lancer ces travaux donc effectivement pour la majorité municipale c'est une priorité.

Elle pense que son prédécesseur était aussi tout à fait pour, si on avait laissé ce qui était prévu sur le développement urbain, elle pense que cela aurait été encore bien pire que ce qui est aujourd'hui. Elle rappelle quand même... Madame le Maire demande à Monsieur VEISSIER de la laisser finir.

Elle lui répond qu'à chaque fois qu'il parle on le laisse parler et elle, à chaque fois qu'elle parle, Monsieur VEISSIER l'interrompt.

**M. VEISSIER** dit : « C'est faux ».

**Madame le Maire** rétorque que c'est vrai et lui demande de la laisser parler. Elle souligne donc simplement que cette liaison est-ouest, ce n'est quand même pas de son fait s'il y a une voie ferrée qui traverse la ville et qui la coupe en trois endroits, même si maintenant il n'y a plus que le tram à la Vache. Mais malgré tout c'est vrai que c'est une vraie contrainte dans la ville. Elle explique qu'elle n'y peut rien, par contre ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont fait très sérieusement optimiser les durées de fermeture des passages à niveau et pense que cela a pu être constaté puisque les conseillers prennent cette rue. Madame le Maire annonce qu'elle préfère mettre l'énergie et les moyens sur l'accélération de la liaison est-ouest, d'où la substitution de la fiche 5, parce qu'il y a quand même des acquisitions foncières à faire pour frapper d'alignement. Les riverains qui le savent, puisque c'est des bouts de clôture souvent ce n'est pas grand-chose, mais il faut le faire.

Elle déclare que c'est pour cela que l'on propose, même pour gagner trois mois puisque, comme elle le rappelle, le prochain contrat de co-développement sera la continuité de celui-ci bien sûr et va entrer en vigueur en 2018. Madame le Maire dit avoir bien conscience des difficultés qui ne sont pas propres à Bruges en rappelant que l'on a quatre sorties de rocade maintenant. Elle souligne que c'est un avantage, mais c'est aussi un inconvénient parce que l'on subit tous les trafics pendulaires des gens qui habitent hors métropole ou qui habitent

ailleurs qu'à Bruges et qui, comme la rocade est bouchée à notre niveau, sortent et traversent la ville.

**MME CENDRES-BARBE** admet que cela va délester Andron et Maumey.

**Madame le Maire** confirme que cela va délester Andron et Maumey aussi oui.

**M.BOURG** dit qu'il note au passage quand même pour les collègues écologistes que les gens sont peu sensibles au « pas de voiture ». Ils travaillent, ils ont besoin de leur véhicule, ils le prennent et ils sont des milliers. Il pense que l'on va pouvoir ramer longtemps pour dire aux gens « rendez vos clés et prenez le bus » ».

**Madame le Maire** répond que cela se fait à Bordeaux et qu'elle pense que de toute façon, il faut être réaliste. Elle est persuadée que l'on n'aura plus les moyens et partout sur la métropole d'ailleurs. Il n'y a plus de route qui se font, c'est exceptionnel qu'il se crée une route sur Bruges. Elle rappelle qu'il n'y a plus de route qui se fabrique sur la métropole. Elle souligne que c'est embolisé partout et qu'il n'y a que quand ce sera embolisé partout et que les gens en auront marre de mettre deux heures dans leur voiture alors qu'ils pourront mettre une demi-heure en tram ou en bus ou en vélo qu'ils changeront c'est ce qui se passe à Bordeaux. Madame le Maire est sûre que cela se passera ailleurs et que l'on sera bien obligé d'y passer parce qu'aujourd'hui ce sont des grosses voitures avec une personne dedans. Elle demande que l'on cherche l'erreur, une tonne pour une personne.

**M. SEGUINEAUD** demande une petite réflexion et une petite précision, réflexion en disant aussi, arrêtons la sur-urbanisation et peut-être qu'aussi cela peut être un moyen d'arrêter les flux des voitures qui circuleront parce que de toute façon on n'empêchera pas et plus on multipliera la sur-urbanisation, plus il y aura de problèmes.

Il signale que concernant la traversée de Bruges, Madame le Maire dit qu'elle fait accélérer et demande si elle peut préciser quand est-ce que cela va démarrer et quels sont les objectifs que cette traversée soit terminée s'il vous plaît.

**Madame le Maire** répond que cela a déjà démarré puisque l'on est en train de faire des acquisitions foncières. Elle rappelle qu'il y avait eu une enquête publique il y a trois ans, qu'il y a eu des contributions, etc. Elle annonce que l'on va relancer une enquête publique sur une dernière portion et comme cela les conseillers pourront aussi donner leurs contributions. Elle annonce que déjà on anticipe en faisant des acquisitions foncières puisque les gens s'y attendent et qu'eux sont ravis de vendre un bout de parcelle. Elle souligne qu'il y en a certains qui sont trop gourmands sur le prix qu'ils en veulent. Elle demande à M. SEGUINEAUD quelle était son autre question.

**Un élu** dit qu'il s'agit de la sur-urbanisation.

**Madame le Maire** indique qu'elle ne va pas répondre là-dessus, qu'il y a 15 000 habitants qui arrivent tous les ans en Gironde et que ce n'est pas sur la métropole qu'ils viennent. Elle explique qu'ils vont hors métropole parce que le foncier est trop cher. Alors qu'est-ce qui se passe ? Ils viennent travailler à Bordeaux en voiture et c'est comme cela que l'on est embolisé. Elle souligne que toutes les études le démontrent et informe qu'il va y avoir une enquête ménages déplacements, la dernière datant de 2009. Il y en a une qui va être lancée par la métropole en début 2018. Elle précise que l'on aura des éléments beaucoup plus actualisés, mais que d'ores et déjà l'on sait que les trafics automobiles essentiels et ceux qui saturent la rocade ce sont des gens qui viennent de l'extérieur de la métropole.

**M. SEGUINEAUD** s'excuse. Il dit avoir demandé une petite précision et que cela lui a échappé. Il dit que Madame le Maire l'a informé qu'elle avait commencé une enquête

publique qui a été faite en partie, qui va se terminer sur la deuxième partie. Il s'interroge au-delà de l'enquête publique, pour quand sont prévus les travaux et la fin.

**Madame le Maire** précise qu'elle a dit que l'on a commencé à faire les acquisitions foncières donc les travaux vont démarrer. Là c'était contrat de CODEV, elle souligne à Monsieur SEGUINEAUD que s'il avait la fiche, il aurait vu que c'était les acquisitions foncières. Elle lui demande de la laisser puisqu'il pose une question. Quand on fait une route ou quand on fait n'importe quel ouvrage public, d'abord on fait les AVP, on fait les acquisitions foncières et après on démarre les travaux. On est bien d'accord. Donc là, sur le contrat de CODEV 2014-2017, c'est la fiche 5 : on fait les acquisitions foncières, ils ont fait les avant-projets. Et dans le contrat de co-développement 2018-2020, il y a la mise en œuvre effective de deux tronçons. Un sûr et peut-être deux qui seront prévus sur le contrat de co-développement 2018-2020.

**M. VEISSIER** dit : « Je partage l'intervention de Philippe SEGUINEAUD, mais je constate véritablement sur ce dossier des transports de votre part, Vice-président de la CUB en charge de la mobilité, une grande mollesse pour défendre les dossiers. Vous nous aviez fait la promesse de régler le problème du passage à niveau Fleuranceau, rien n'a été fait, absolument rien. Qu'est-ce qui a été fait ? Quels sont les résultats ? En l'espace de 5 ans ».

**M. AYNIE** intervient en disant que l'on sait bien qu'on ne le fait pas c'est tout et que le résultat est là.

**M. VEISSIER** dit : « Donc rien n'a été fait. Rien n'a été fait. C'est bien ce que je disais. Merci Monsieur AYNIE. Merci, Monsieur AYNIE de dire la même chose que ce que je viens de dire ».

#### **Inaudible**

**Madame le Maire** rappelle que l'on a optimisé les vitesses de fermeture et d'ouverture des barrières et souligne que cela c'est une réponse quand même, que Monsieur VEISSIER ne peut pas le nier, que cela a coûté assez cher à la métropole. Elle ajoute qu'il faut arrêter de dire n'importe quoi et elle propose de continuer.

**M. VEISSIER** dit : « Madame le Maire, je constate une chose c'est que les files d'attente sont de plus en plus longues au passage à niveau Fleuranceau, que ça ne provient du flux de la rocade, parce que ce qui provient de la rocade va de Fleuranceau vers le Grand Darnal. Or la file allait de la rue du réduit vers le Fleuranceau. C'est là qu'est la file ».

**Madame le Maire** répond que le soir, oui c'est vrai.

**VEISSIER** dit : « Le soir, aux heures de pointe. Bien évidemment aux heures de pointe Madame le Maire. Aux heures de pointe, c'est une réalité. Alors je vais quand même vous féliciter parce que dans vos actions, dans votre mandat de Vice-Présidente de la CUB, de la mobilité, vous avez réussi à faire quelque chose. Honnêtement, je dois reconnaître votre efficacité. Vous avez réussi à obtenir pour la Ville de Bruges quatre ambassadeurs de vélos pour les vélos et bien je vous propose une chose Madame le Maire c'est ces quatre ambassadeurs, vous allez les positionner au rond-point du Grand Darnal, le soir à l'heure de pointe. Ils iront expliquer aux gens qui prennent leur voiture et qui sont là, qui font la queue, comment ils vont résoudre les problèmes et votre opposition sera là pour écouter et pour voir de quelle manière vos ambassadeurs seront en capacité d'expliquer ces gens qui font la queue en voiture, d'une manière interminable, quelle est la solution. Voilà, je vous y invite ».

**Madame le Maire** répond qu'elle n'a pas attendu que Monsieur VEISSIER lui fasse des propositions pour aller rencontrer les Brugeais et qu'elle les rencontre très fréquemment, qu'elle en rencontre beaucoup et qu'effectivement il y a besoin de pédagogie puisque tout le monde est encore sur un modèle « une personne/une voiture et je fais deux kilomètres en voiture pour aller à mon boulot ». Elle confirme que cela c'est vrai et que tant que les gens auront ce raisonnement-là on n'avancera pas.

**M. VEISSIER** dit : « Quand on habite à 300 mètres de son travail, c'est facile d'avoir ce raisonnement Madame le Maire. Tout le monde ne travaille pas à 300 mètres de son habitation. Il y a des gens qui viennent d'Ambares pour travailler ici et il y en a d'autres qui habitent ici et qui vont travailler à Saint Jean d'Illac donc cette espèce de théorie que les gens doivent s'adapter... »

**Madame le Maire** répond que Saint Jean d'Illac c'est hors métropole.

**M. VEISSIER** dit : « Madame, quand vous travailliez à la Tour de Gassies vous n'y alliez jamais à pied donc vous demandez aux gens de faire... »

**Madame le Maire** répond qu'elle y va en vélo.

**M. VEISSIER** dit : « Oui enfin une fois de temps en temps ».

**Madame le Maire** demande à Monsieur VEISSIER ce que c'est que ces espèces de...

**M. VEISSIER** dit : « Mais qu'est-ce que c'est que ces espèces de leçons de morale de dire qu'il faut que les gens changent leurs habitudes ? ».

**Madame le Maire** répond qu'elle n'est pas moraliste, qu'il suffit de diminuer de 15 % le trafic automobile et qu'il n'y aurait plus de bouchons. Elle demande que l'on arrête et précise que quand il y a des personnes âgées, quand il y a des familles avec beaucoup d'enfants, il n'est pas question de supprimer les voitures. Madame le Maire demande à Monsieur VEISSIER d'arrêter de dire n'importe quoi.

**M. VEISSIER** dit : « Mais je n'ai pas dit cela, c'est vous qui l'aviez dit ».

**Madame le Maire** contredit qu'elle n'a jamais dit cela, qu'elle a simplement dit, sans que cela ne soit des leçons de morale, que 70 % des personnes qui vont au boulot en voiture font moins de 3 km, c'est tout ce qu'elle a dit.

**M. VEISSIER** dit : « Vous avez vu ça où ? »

**Madame le Maire** affirme que ce sont des études qui ont été faites par la Métropole et partout et que c'est pour cela. Elle rappelle à Monsieur VEISSIER qu'elle a parlé d'une enquête ménages déplacements, que cela coûte un million d'euros cette étude, que c'est la métropole qui la fait. Elle explique qu'elle ne la fait pas tous les ans vu son prix. Elle ajoute qu'il va y en avoir une autre début 2018 et propose qu'en Conseil municipal l'on présente le résultat. Elle indique que les conseillers seront atterrés par les modes de déplacements des gens, mais bon peu importe. Elle pense que de toute façon, Paris ne s'est pas fait en un jour et que l'on évoluera là-dessus comme on évolue sur d'autres choses ».

**M. VEISSIER** dit : « La densification amène plus de population et plus d'embouteillages, c'est une évidence ».

**Madame le Maire** demande à Monsieur VEISSIER de fermer son micro et donne la parole à Madame CESTARI.

**Mme CESTARI** veut revenir juste rapidement à ce que Monsieur BOURG disait, que les personnes ne sont pas prêtes à renoncer à leur voiture. Elle pense que s'il suffit de prendre le tram à la gare de Bruges le matin à partir de 7 heures et de voir qu'il est déjà plein, et qu'en plus l'on connaît ici, certainement si on levait la main, on connaît tous des personnes qui maintenant ne prennent plus leur voiture. Elle pense que cela veut dire quand il y a des bons transports en commun et bien on change d'habitude et il y a, comme disait Madame le Maire, la moyenne des déplacements est absolument ridiculement basse et il y a beaucoup de personnes qui pourraient faire autre chose que de prendre leur voiture. Elle informe qu'elle a une bonne nouvelle à annoncer, qu'elle a vu qu'il y a maintenant BlaBlaCar qui lance une application pour le covoiturage de proximité et qu'elle est sûre qu'il y a aussi des solutions comme ça qui vont améliorer la circulation dans nos villes. Madame CESTARI remercie les élus.

**Madame le Maire** remercie Madame CESTARI. Elle dit à Monsieur BOURG qu'elle ne lui a pas donné la parole. Elle trouve que ce n'est pas possible et que certains conseillers se comportent vraiment comme des gamins, que c'est insupportable. Madame le Maire donne la parole à Madame Bernadette CENDRES-BARBE.

**Mme CENDRES-BARBE** trouve que de grands mots sont employés notamment peut-être par méconnaissance notamment des études qui sont faites de densification, de sur-urbanisation. Elle pense que l'on brandit en fait ces mots-là pour faire peur et demande pourquoi si c'est par méconnaissance, elle tient à rappeler certains éléments. Elle souligne que l'on a eu la prudence, au regard justement de ces éléments-là, des phénomènes d'embolisation par l'automobile en raison du réseau ferroviaire qui n'est pas adapté sur la Ville, de voter un périmètre de gel au PLU. Elle ajoute que cela a été fait sur le secteur de Bequigneau Elle précise que l'on a voté un périmètre de prise en considération sur Aquitaine, toute la zone technique, Maumey, etc. qui gèle aussi les constructions. Elle ajoute que l'on a voté un périmètre aussi de prise en considération sur Le Vigean, Tour de Gassies, pour les mêmes raisons. Elle indique qu'au total, cela fait plus de 1 500 logements gelés. Elle rappelle que tous les éléments ont été reçus en début d'année sur le nombre de logements gelés. Elle trouve que ce n'est pas par méconnaissance, mais que ces mots sont encore brandis.

**Madame le Maire** indique à Monsieur VEISSIER qu'il pourrait demander la parole.

**M, VEISSIER** dit : « Je demande la parole Madame s'il vous plaît ».

**Madame le Maire** donne la parole à Monsieur VEISSIER.

**M. VEISSIER** dit : « Merci Madame le Maire. Pour répondre à votre adjoint à l'urbanisme, nous voyons tous les soirs le résultat de votre politique en matière de logement. Ces bouchons ne surviennent pas tous seuls. Ça n'est pas que de la circulation pendulaire Madame l'Adjointe. C'est la circulation locale. Madame le Maire, tous les habitants qui vont arriver dans tous les immeubles que vous êtes en train de faire construire, ça va faire des voitures en plus. Ne nous y trompons pas. C'est une réalité. Si vous dites le contraire, dites-le, mais la réalité c'est qu'effectivement il va y avoir des voitures en plus et des embouteillages en plus. Voilà. C'est votre politique Madame le Maire ».

**Madame le Maire** répond à M. VEISSIER que le jour où il vendra sa maison, on lui interdira de la vendre et d'en faire une division parcellaire et qu'il sera content, qu'il les mettra au tribunal et qu'il gagnera puisque c'est le droit de propriété ... Ce qu'on essaye de faire à

chaque fois, c'est de limiter au maximum tout ça. Elle indique que tous ces gels qu'on a faits, ce sont des centaines et des milliers de logements qui ne se referont pas. Donc ça il faut l'entendre. Après on a une histoire. Mais ça bien entendu, il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre. Madame le Maire raconte qu'il y a une histoire sur Bruges, qu'il y a des maraîchers qui partent à la retraite, qu'il y a aussi des grandes friches sur les axes de transports et que cela, comme on est dans une métropole donc effectivement, cela implique un certain nombre aussi d'engagements. Elle explique qu'elle ne dit pas qu'il faut supprimer toutes les voitures, que l'on n'a jamais dit ça, que l'on a dit qu'il faut mieux utiliser les voitures et que les gens qui effectivement, les 7 000 personnes par jour qui prennent la ligne C aujourd'hui, (on en attendait 4 000) et bien ça fait 7 000 voitures. Admettons qu'il y en avait six pour cinq voitures, ça fait 6 000 voitures de moins le matin et le soir. Elle ajoute que ces gens qui ne prennent pas leur voiture, ça fait de la place pour ceux qui ne peuvent pas faire autrement. Elle entend bien qu'effectivement sur la périphérie, « je suis à Bruges, je travaille par Mérignac, je dois passer à Bordeaux centre pour aller à Mérignac », cela elle entend très bien que c'est compliqué.

Il faut un peu dézoomer, aller voir ce qui se passe à Eysines, au Bouscat, à Bordeaux, partout, partout, partout. Il y a des embouteillages partout. Elle pense que l'on est plutôt mieux loti que les autres. Elle ne dit pas que c'est parfait, mais dit qu'il y a une heure le matin, une heure le soir et c'est tout. Madame le Maire propose d'aller à Mérignac, rue Dassault, enfin tout cela, que l'on va voir aussi ce que c'est. Saint Jean d'Illac c'est hors métropole. Mais effectivement ceux qui habitent à Saint-Jean d'Illac, ils viennent travailler à Bordeaux.

Madame le Maire donne la parole à Madame CENDRES-BARBE.

**Mme CENDRES-BARBE** veut juste faire une petite remarque quand même dans le droit fil-là. Elle demande pourquoi l'opposition n'a pas demandé l'extension de ces périmètres de gel.

**Mme CHARTIER** questionne juste concernant le déplacement notamment à vélo et demande s'il y aurait la possibilité ou est-ce qu'il est prévu, dans les prochaines années l'amélioration des pistes cyclables parce qu'habitant par exemple elle aussi le TASTA, elle se déplace en vélo. Elle dit que Catherine le sait également, qu'il n'y a pas de piste cyclable. Elle se demande donc comment franchir le passage Fleurenceau sans accessibilité pour les vélos.

**Madame le Maire** acquiesce qu'il est vrai que l'on a un très gros retard qui est dû au manque d'investissement de ses prédécesseurs sur ce sujet. Elle soutient qu'il faut le dire. Elle souligne à Monsieur BOURG qu'il était élu dans l'opposition à l'époque et qu'il aurait dû peut-être proposer des choses. Elle trouve que c'est important parce que l'on est parti quasiment de rien.

Madame le Maire demande qu'on la laisse finir. Elle accepte que le maillage des pistes cyclables et des bornes cyclables c'est effectivement un vrai sujet. Elle précise que l'axe, la liaison est-ouest dont elle parlait pour les voitures, il y aura sur toute sa longueur des pistes cyclables sécurisées, séparées de la voie automobile par une allée d'arbres et donc on pourra faire le Tasta centre-ville en piste cyclable tout à fait sécurisée. Elle précise que c'est pour cela que c'est important d'avancer sur ce dossier.

**Mme CHARTIER** confirme qu'il n'y a pas de liaison effectivement Tasta Centre-Ville, ni de liaison entre le Grand Darnal et le centre de Bordeaux également.

**Madame le Maire** affirme que sur la rue du réduit, il est prévu de mettre une bande verte, une voie verte sur le grand trottoir large, que l'on est en train de mailler tout cela, qu'il y a la place tout à fait.

Madame le Maire donne la parole à Madame CESTARI.

**Mme CESTARI** cite juste un exemple pour les occasions ratées, il y a quelques années l'avenue d'Aquitaine.

**Madame le Maire** répond que c'est bien de le rappeler.  
Elle donne la parole à Monsieur VEISSIER.

**M. VEISSIER** dit : « Madame le Maire pour répondre à votre adjointe à l'urbanisme, lorsque le dossier a été présenté, mon intervention vous a demandé d'élargir à 80-85 % la zone de PLU et vous n'en avez pas tenu compte. Donc, ne dites pas que nous n'avons pas fait de proposition. Vous vous reporterez au procès-verbal de cette réunion et j'ai demandé effectivement qu'on élargisse cette zone de restriction et vous ne l'avez pas retenu, Madame l'Adjointe ».

**Madame le Maire** répond qu'elle accepte avec plaisir parce qu'elle n'en a pas souvenir. Elle propose de regarder dans les PV absolument. Par contre, elle dit bien se souvenir que Monsieur VEISSIER a voté contre l'interdiction de construction dans les Jalles puisqu'il a voté contre le PEANP.

### **Vote : Unanimité**

### **RAPPORT N° 2017.05.03 : ILOT TEMOIN PETIT BRUGES – ARRET DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS COMMUNAUX ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE**

#### **Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA**

La Métropole a lancé en 2010 un appel à projets « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs » en vue de produire des logements abordables et de qualité pour les habitants de la métropole.

Le secteur du Petit Bruges, dont les emprises foncières concernées par le projet sont maîtrisées par Bordeaux Métropole, a été retenu comme îlot témoin dans le cadre de la démarche partenariale avec la Fabrique métropolitaine (La Fab) et la Métropole (cf annexe 1).

Ce projet urbain, conforme au projet de territoire adopté par le Conseil municipal en séance du 29 septembre 2011, a vocation à constituer un élément de couture urbaine entre les constructions existantes à l'Est du Petit Bruges et la station de tramway Cracovie situées sur les allées de Boutaut.

Celui-ci intègre :

- un programme prévisionnel de construction d'environ 22 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher à destination de logements (260 logements), bureaux et commerces.
- un programme prévisionnel d'équipements publics d'environ 15 000 m<sup>2</sup> comprenant une nouvelle voie Nord/Sud à sens unique nommée « allée forestière », un espace public paysager assurant la fonction de rétention des eaux pluviales et partiellement de parc ouvert au public et un parvis à vocation de modes doux et usages apaisés en prolongement des allées de Boutaut.

Le projet d'aménagement d'équipements publics comprend la réalisation d'équipements de compétence métropolitaine (voirie, assainissement...), et communale (espaces verts, éclairage public...).

Dès lors, dans un souci de garantir une conception et un traitement homogène, techniquement et qualitativement, l'exécution simultanée des travaux de compétence communale et ceux de compétence métropolitaine se justifie.

Conformément à l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifié par l'ordonnance du 17 juin 2004, Bordeaux Métropole et la ville de Bruges ont convenu de la mise en place d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à la réalisation du programme d'équipements publics de l'opération Petit Bruges et de confier à Bordeaux Métropole la réalisation des ouvrages de compétence communale précisés ci-dessous :

- l'éclairage public
- l'aménagement du parc (hors travaux relatifs aux bassins d'eaux pluviales).

Selon les modalités prévues dans la convention ci-jointe, la ville de Bruges participera aux dépenses d'investissement de l'opération pour un montant plafonné à 230 127 € (cf annexe 2).

Bordeaux Métropole fera l'avance des coûts des travaux et la ville en sera redevable à la remise de l'ensemble des ouvrages.

La ville prendra en charge également les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des espaces publics ouverts au public (éclairage public, mobilier, espaces verts et propreté) suivant les dispositions relatives au transfert de compétences et à la mutualisation des services.

Le montage financier ainsi présenté permet aux collectivités, dont la commune, la récupération de la TVA au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ARRETER** le programme des équipements publics de compétence communale tels que définis dans la convention fixant les modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par Bordeaux Métropole,
- **DE VALIDER** la délégation de maîtrise d'ouvrage à Bordeaux Métropole pour l'ensemble des compétences communales identifiées (notamment l'éclairage public, l'aménagement des espaces verts et le mobilier urbain)
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage unique fixant les modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par Bordeaux Métropole,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la réalisation de cette opération d'aménagement,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter des financements auprès de divers financeurs pour la réalisation de cette opération d'aménagement.

**Mme CHARTIER** remercie Madame le Maire. Elle ajoute simplement que dans cette délibération Madame le Maire présente une augmentation encore de logements et toujours des immeubles supplémentaires, 260 dans le secteur du Petit Bruges alors qu'il a été dit en commission, « ce n'est pas le projet définitif, juste une autorisation de signature de convention de maîtrise d'ouvrage ». Elle dit qu'ils sont Brugeais et qu'ils aiment leur commune, qu'ils souhaitent donc par conséquent préserver cette commune. Elle signale qu'ils ne sont pas favorables sur encore de nouveaux immeubles parce qu'ils pensent que les problèmes déjà existants sur la commune viennent d'être soulevés, la circulation, le stationnement, la vitesse et notamment dans le secteur du Petit Bruges sont très importants. Elle souligne que 260 logements supplémentaires cela veut dire environ encore des voitures supplémentaires, à peu près 400 et lors des concertations dont il a été joint les comptes-rendus, elle explique que le problème a été soulevé par les riverains, comment stationner, comment circuler, à quelle vitesse vont passer les voitures. Elle rappelle qu'il a été indiqué dans cette concertation que le projet n'avait pas ambition de solutionner les problèmes de stationnement. Elle demande comment vont faire ces habitants de Bruges pour se loger puisque la plupart des logements c'est une voiture et demie, mais la plupart des ménages maintenant en ont deux voire trois quand il y a des enfants. Elle demande à Madame le Maire, avant de lancer ces projets-là, aussi conséquents, de résoudre d'abord les problèmes présents, que ce soit dans le Petit Bruges, mais aussi notamment dans les logements proches de la rue du réduit où des Brugeais nous ont sollicités sur ce problème-là de stationnement. Madame CHARTIER questionne Madame le Maire sur ce qu'elle va faire concrètement sur l'ensemble de la commune en plan de stationnement. Elle dit avoir vu le disque bleu apparaître dans les derniers jours. Elle demande si l'on va continuer d'augmenter cette population sans régler ces problèmes antérieurs.

**Madame le Maire** informe qu'il faut savoir que sur le nombre de logements, c'est un terrain qui appartient à la métropole et que si l'on avait écouté la métropole... Elle explique que s'il a été long à venir sur la table ce dossier c'est qu'avec Bernadette CENDRES, elles se sont vraiment énormément mobilisées, comme pour tous les dossiers d'ailleurs de demande d'équipement et d'aménagement parce que si l'on avait écouté la métropole, ce n'était pas 260 logements c'était 400 logements. Elle précise que cela c'est le premier point. Le deuxième point, l'on est sur une zone contrainte au niveau du stationnement, il a été construit le RSI en considérant que les gens du RSI viendraient en TRAM. Elle souligne que le RSI c'est quand même des indépendants qui souvent ont leur camion avec leurs outillages dedans et donc évidemment. Elle fait remarquer qu'il y a un silo de stationnement et que l'on a voulu d'ailleurs corriger les erreurs d'appréciation du RSI en mettant, payés par le RSI, un ou deux niveaux qui sont réservés pour eux, qu'ils sont prêts à le payer pour avoir effectivement des places pour leur personnel ce qui libérera à côté de leur bâtiment des places pour leurs ressortissants tout en sachant que l'on ne sait pas ce que deviendra le RSI. Elle ajoute que l'on est sur 1,5 de stationnement et pense qu'aujourd'hui c'est quand même très bien parce que là aussi elle rappelle que le PLU c'est 1. Elle relève que l'on demande toujours plus, qu'il n'y a pas beaucoup de communes qui font cela et que le zéro stationnement pour le logement social ce que l'on ne fait pas bien sûr. Elle explique que cela ne veut rien dire, que c'est bien de demander 1,5, mais elle va donner un exemple :. Elle indique que l'on a mis 1,7 chez VINCI parce que l'on se disait que c'était centre-ville, que c'était contraint, mais les gens, quand ils achètent leur appartement, ils achètent un parking, ils n'en achètent pas deux.

Madame le Maire souligne que le logement social ce n'est pas elle qui fait la loi, c'est le gouvernement. Elle explique que dans le logement social c'est encore pire, ils ne sont pas obligés de louer le parking, donc pour gagner 25 ou 30 euros, ce que l'on comprend sur des ressources très faibles, ils ne louent pas le parking. Donc ces gens-là n'ont pas de parking et VINCI en train de vendre à la commune un euro symbolique des parkings qui n'ont pas été vendus dans le cadre de leur programme. Elle dit qu'elle veut bien tout, mais qu'à un moment donné il y a des choses que l'on ne peut pas faire à la place des gens. Elle pense

que tout cela ce sont des choses qu'il faut quand même intégrer aussi, donc 1,5 cela paraît très raisonnable. Elle précise qu'encore une fois l'on est sur une période transitoire, qu'on peut le regretter, qu'on peut regretter le « tout bagnole », « je monte dans ma voiture en sortant de chez moi et je m'arrête dans le hall de l'école » ou « je m'arrête dans le hall de la mairie pour aller faire une démarche ». Elle répète que l'on peut le regretter, mais que cela ne sera plus comme demain. Elle rappelle que Bordeaux met en stationnement payant tout son territoire, cela veut dire que demain les voitures qui se gareront à titre payant sur Bordeaux, vont venir sur Bruges, elles vont venir sur Le Bouscat, elles vont venir sur Bègles et donc l'on est entrain effectivement de réfléchir au problème de stationnement. Elle précise en plus qu'il y a une loi a été votée sur la dépénalisation du stationnement, cela a une implication énorme pour les communes. Elle ajoute que l'on est en train d'étudier tout cela et que l'on n'est pas complètement non plus inconscient, que les Brugeais viennent les voir, que l'on va les voir dans les quartiers. Elle raconte que pas plus tard qu'hier encore, elle était dans un quartier pour aller voir effectivement des difficultés qui étaient liées à un équipement public. Elle confirme que l'on est en train d'y travailler, donc c'est vrai que l'on est dans une période un peu compliquée et ce n'est pas parce que l'on va arrêter de faire des logements que cela va changer. Elle conclut qu'aujourd'hui l'on est sur ces réflexions-là.

**Mme BESSON** souhaite juste apporter une précision par rapport aux zones bleues dont Madame le Maire a parlé et qu'elle voit fleurir depuis peu de temps, en expliquant que ce que l'on voit fleurir depuis peu de temps, ce sont les panneaux disant que cela va être verbalisable, mais sinon les zones bleues sont mises en place depuis au moins cinq ans. Elle trouve que c'est malheureux aussi, que l'on est confronté effectivement aux incivilités ou à la gestion du stationnement parce que les gens effectivement se garent n'importe où et c'est dommage aussi d'en arriver là. Elle dit qu'elle aurait préféré aussi que simplement des lignes bleues suffisent à ce que les gens les respectent et mettent le disque, on est obligé de passer à la verbalisation. Elle conclut que les zones bleues ne viennent pas de fleurir maintenant, que c'est juste la verbalisation.

**Mme DUCLERC** souligne que les trottoirs ne sont pas respectés, qu'ils se garent sur les trottoirs.

**Madame le Maire** confirme que cela est verbalisé aussi. Elle dit qu'il faut voir un peu le bureau des pleurs parce que la police municipale a eu des consignes de verbaliser sans état d'âme tous les stationnements sur trottoirs, il y en a même qui se sont retrouvés à la fourrière et après ils viennent rouspéter et on leur dit que les trottoirs n'ont pas cette vocation. Elle dit qu'il faut chercher l'erreur, les voitures sont sur les trottoirs et les piétons et les handicapés et les dames avec poussettes sont sur la route.

**Mme CHARTIER** souhaite revenir sur ce qui a été dit sur la métropole qui voulait 400 logements. Elle s'excuse, mais pense que c'est simplement le travail d'un maire et d'un adjoint à l'urbanisme de décider dans sa commune le nombre de logements, ce n'est pas exceptionnel non plus.

**Madame le Maire** répond qu'elle a une très forte méconnaissance du système, de la façon dont cela se passe, mais vraiment une très forte méconnaissance.

**Mme CHARTIER** explique que sur les voitures, les stationnements de voiture, elle ne parlait pas forcément du RSI. Elle dit qu'elle parlait également, comme cela a été soulevé, des voitures ventouses qui partent à Bordeaux, au tramway et compagnie, au niveau de la station de Raveziez.

**Madame le Maire** répond que les zones bleues et la dépénalisation du stationnement vont être des réponses. Elle rappelle qu'on l'a fait à la demande de Gérard AYNIE quand le tram

Cracovie a été mis en service, toute la rue Durin a été envahie de voitures et de parkings sauvages, l'on s'en rappelle bien, que l'on a fait du travail de pédagogie et du travail de pédagogie par les PV et cela a marché.

Elle ajoute que l'on a fermé aussi ce petit espace qui était complètement laminé et maintenant qui est redevenu un joli espace vert d'ailleurs et puis avec la zone bleue cela s'est régulé. Elle accepte que si l'on ne fait rien, on agit. Elle précise que maintenant avec la dépenalisation cela va permettre aussi de verbaliser et de surveiller beaucoup plus précisément et justement que la police municipale ne soit pas forcément occupée à cela, mais à vraiment verbaliser les infractions pénales et pas les infractions de stationnement.

**Mme CHARTIER** répond que c'est tout ce qu'elle demande en fait, que Madame le Maire répond simplement à leur question. Elle dit qu'on lui demande simplement d'agir et que Madame le Maire donne la réponse. Elle dit être d'accord pour cela. Elle pose une dernière question concernant la vitesse notamment rue Durin et demande ce qui est prévu également.

**Madame le Maire** dit que cela lui fait l'occasion de s'inscrire en faux sur l'une des nombreuses désinformations qu'a donnée Monsieur SEGUINEAUD tout à l'heure, c'est que la police fait des contrôles de vitesse. Elle explique que pour limiter la vitesse il y a plusieurs sujets. Elle dit avoir demandé à ce que l'on mette des radars fixes dans la ville, mais Monsieur le Préfet ne veut pas. Elle est désolée, mais cela relève du Préfet. Elle pense que ce serait idéal quand même. Elle précise que si Monsieur le Préfet ne veut pas, elle ne peut pas le faire. Elle dit que l'on fait verbaliser autant que l'on peut, mais qu'évidemment cela ne suffit pas. Elle ajoute que pour la vitesse on met des contrôles par la police nationale. Elle explique que quand on lui donne un axe où il semble que c'est particulièrement avéré, elle fait faire des contrôles de police et cela verbalise et qu'ensuite, pour les équipements des rues, il y a des choses qui marchent très bien c'est le stationnement en chicane parce que cela évidemment cela évite aux gens d'accélérer brutalement. Elle dit que l'on en met de plus en plus sauf que les gens râlent bien sûr parce que quand on met du stationnement en chicane, cela diminue souvent un peu le nombre de places de stationnement puisque les gens se garent n'importe comment, mais on le fait. Elle trouve que c'est une très bonne solution qui ne coûte rien en plus, et après l'on met des équipements style plateau, style coussin berlinois, etc. Elle rappelle que l'on a mis des radars pédagogiques, qu'il a été fait une campagne de radars pédagogiques. Elle est consciente qu'il y a des gens qui s'en fichent, mais qu'il y en a beaucoup, quand ils voient effectivement qu'ils ne sont pas verts, mais qu'ils sont orange, voire rouge, ils lèvent le pied. Elle indique que cela fait partie aussi d'un ensemble d'outils.

**Mme BESSON** informe que ce qui est souvent aussi proposé pour limiter la vitesse ou du moins le danger, et notamment c'est ce qui avait été proposé aussi rue Durin qui n'a pas été retenu, c'est de mettre les rues en sens unique. Elle trouve que c'est un faux sujet parce qu'effectivement l'on s'est rendu compte que l'on a beau mettre des stationnements en chicane, quand les personnes sont en sens unique, elles vont encore plus vite. Elle tenait à le dire comme Madame le Maire demandait tous les moyens que l'on pouvait avoir. Elle confirme qu'il faut de toute façon contraindre la circulation le plus possible pour que la vitesse soit limitée et le sens unique n'est pas un bon système.

**Madame le Maire** conclut qu'au fond du fond l'on est quand même très clairement sur des comportements inciviques.

**M. HOSTEINS** souhaite revenir sur le Petit Bruges. Il souligne que le dossier passe en contrôle métropolitain vendredi, qu'il est inscrit et dans le dossier, cela lui a rappelé que le projet initial comportait 200 logements. Il rappelle qu'aujourd'hui Madame le Maire a cité 400 logements auxquels heureusement on échappe. Il demande pourquoi 260, est-ce qu'il y

a eu un élargissement du périmètre, même si c'est une décision de la métropole. Il dit ne pas revenir là-dessus et demande s'il y a eu une augmentation parce qu'en fait il voit qu'entre le premier projet et le deuxième, le m<sup>2</sup> de bureaux ne change pas, les m<sup>2</sup> de surface commerciale diminuent, mais le nombre de logements comporte 60 logements supplémentaires. Il dit que cela était sa première question. Il souligne que la deuxième question qui est liée peut-être à l'équipement et que peut-être il ignore ce détail. Il rappelle que lorsqu'ils ont les uns et les autres parcouru les rues du Petit Bruges, certaines personnes, sans revenir sur la totalité des plaintes, etc., voulaient une passerelle pour passer au-dessus des voies d'un tram-train et de façon à pouvoir aller avec les enfants, ou même personnellement, pour pouvoir aller sur les équipements qui sont situés de l'autre côté. Il s'interroge si c'est un projet qui a été défendu et qui est toujours inscrit, s'il a été oublié, s'il n'a pas été reçu et si auquel cas l'on peut le remettre sur le tapis. Il remercie.

**Madame le Maire** va répondre par deux mots et propose que Madame CENDRES-BARBE complète son propos. Elle confirme que Monsieur HOSTEINS a raison, que les 60 logements c'est un périmètre supplémentaire puisqu'il y a un terrain qui va être acquis qui d'ailleurs n'est pas encore aujourd'hui la propriété de la métropole. Elle dit parler sous le contrôle de Bernadette qui le précisera. Elle confirme qu'il ne se passe pas un mois sans que l'adjoint qui habite dans le quartier ne lui parle de ce projet de passage et qu'il est très opiniâtre on l'appelle tous de nos vœux parce qu'effectivement cela serait de nature à désenclaver le Petit Bruges et notamment pour accéder aux équipements publics en effet qui sont de l'autre côté. Elle informe que les études sont en cours, que c'est très compliqué parce qu'en fait, il faut que le tram ait une longueur suffisante. Elle indique que l'on est entrain vraiment de travailler là-dessus, mais c'est très compliqué. Elle dit ne pas avoir perdu du tout ce projet, au contraire.

Elle propose que Bernadette complète.

**M. HOSTEINS** dit qu'il voit dans le dossier qui sera présenté aux élus communautaires que le projet initial développait 18 500 m<sup>2</sup> environ de surface de plancher donc effectivement il y a cette modification de surface de plancher liée à l'augmentation du nombre de logements. Il souligne que l'on ne précise pas dans le dossier la modification de la surface de plancher c'est pour cette raison qu'il pose la question s'il y a eu une extension du périmètre, s'il y a un nouveau bâtiment ou deux bâtiments supplémentaires qui comportent 60 et auquel cas, est-ce que le nombre de parking silo, et l'extension des zones de stationnement sont suffisants. Il conçoit que malheureusement c'est difficile à étendre les rues ou à moins d'en percer quelques-unes. Il demande si compte tenu de l'apport de ces 60 logements, cela s'intègre bien dans le programme et est-ce que le reste du programme a été adapté à ce nouveau projet. Il remercie.

**Mme CENDRES-BARBE** confirme qu'il y a eu une extension du projet. Elle indique qu'à l'origine c'était 200 logements, qu'il y avait eu une concertation en public, qu'une réunion publique avait été organisée dans les Chais du Grand Darnal en juin 2015. Elle précise qu'il y avait une quarantaine de personnes, de riverains. Elle ajoute que c'est intégré dans le projet, la parcelle au nord-est et qui jouxte les allées Boutaut. Elle précise qu'en intégrant cette parcelle effectivement l'on arrive à 260 logements, ceci expliquant cela. Elle affirme que le stationnement sera géré comme cela a été dit, dans le parking en aérien et dans le parking silo. Elle confirme que les discussions vont reprendre avec la FAB maintenant que la situation avance. Elle donne raison à Madame Chartier que l'on est dans un urbanisme négocié depuis 2012 quand ce projet a démarré. Elle indique que l'on est en 2017, que l'on a discuté, que le projet s'est arrêté un petit moment et que là les discussions vont reprendre et l'on va retravailler le projet en profondeur, à la fois sur les gabarits, les demandes des riverains parce qu'il y avait aussi deux demandes portant sur les gabarits à proximité des pavillonnaires. Donc on va retravailler là-dessus avec la FAB et puis, retravailler le questionnement de la position des stationnements.

**M. HOSTEINS** demande s'il y a des risques de nouvelle extension puisque quand on évoquait les 400 logements, c'était sur le périmètre étendu. Il s'interroge s'il y a encore des terrains sur le Petit Bruges qui seront par la suite peut-être intégrés au projet des 50 000 logements. Il se demande si l'on ne risque pas dans les prochaines années d'avoir 300, 400, 500 logements. Il se pose la question si l'on peut geler le reste des terrains comme cela a été fait sur d'autres sur la proposition de Madame le Maire, si l'on a les moyens d'éviter une densification à répétition sans aucune limite si ce n'est évidemment le PLU.

**Madame le Maire** répond qu'aujourd'hui sur cette parcelle-là il n'y aura pas de densification, c'est arrêté. Elle explique qu'il y a derrière des riverains qui sont sur la rue Prévost qui ont des fonds de parcelles. Elle dit qu'elle refuse de regarder parcelle par parcelle, c'est évident. Elle précise qu'ils peuvent demain se mettre tous d'accord, mais que rien n'est arrêté, rien n'est fait encore. Elle confirme que de toute façon là où la ville a la main, il faudra absolument que ce soit tout à fait complémentaire avec le programme qui va se construire, qu'il n'est pas question de faire déboucher des voitures. Elle précise que si cela fait, ce sera forcément un programme vraiment très coordonné entre les différents propriétaires, s'il y en a un qui ne vend pas cela ne se fera pas.

**Mme CENDRES-BARBE** confirme qu'il est vrai que l'on a des demandes de propriétaires sur la rue Durin, sur la rue Prévost, en arrière de l'opération et sur des parcelles qui sont très longues et avec des façades de rue qui sont très étroites et que donc il est hors de question de laisser sortir des opérations qui soient autonomes, qui au niveau urbain seraient de piètre qualité. L'idée est en fait de travailler sur les cœurs d'îlots pour avoir un projet d'aménagement global. Elle confirme qu'il y a eu des approches pour l'instant, que rien n'est finalisé là-dessus, mais que l'on préfère effectivement avoir une vue un peu plus globale que travailler parcelle par parcelle, en gardant l'esprit de ce projet du Petit Bruges où quand même c'est une opération assez exemplaire parce qu'on ne l'a pas dit, mais il y a eu quand même une étude de Rivières Environnement qui a identifié les zones humides sur cette parcelle. Elle explique que ce que demande l'État c'est que lorsqu'il y a des zones humides c'est d'éviter, réduire et compenser si on ne peut pas. Elle précise que c'est une opération exemplaire parce que ces zones humides ont été identifiées et elles sont valorisées sur site. Elle dit que l'on a évité de les détruire, que l'on a compensé pour certaines, mais sur site et vraiment pour cela c'est une opération exemplaire. Elle le souligne quand même et précise que s'il y a quelque chose qui se passe derrière ce sera en relation et l'on partira de la même étude de ce volet paysager de qualité, de la présence de la biodiversité et des zones humides. Elle dit que l'on préfère travailler sur un projet global, cohérent, urbain, plutôt que parcelle à parcelle. Elle rappelle que c'est une ébauche pour l'instant que rien n'est fait.

**Vote : 25 Pour (Groupe Bruges notre Ville) et 8 Abstentions (Groupe Un pour tous, tous pour Bruges et Groupe Bruges Avenir)**

#### **RAPPORT N° 2017.05.04 : AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE - SOLLICITATION AU FOND DE CONCOURS - SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC BORDEAUX METROPOLE**

**Rapporteur : Madame Bernadette CENDRÈS-BARBÉ**

Afin de repousser l'échéance globale de la saturation de l'ensemble des cimetières de l'agglomération, il est apparu d'intérêt communautaire au Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux, réuni le 22 septembre 2006, de compléter sa politique en matière de cimetières par une aide aux communes dont les équipements arrivent également à saturation.

Ainsi, Bordeaux Métropole, prévoit une participation financière pour ce type d'opération, à hauteur de 50% du montant total H.T. des crédits engagés dans le cadre de cette opération (acquisition de terrain, réalisation de clôtures et équipement minimum).

Le mode d'intervention proposé est le versement d'un fonds de concours communautaire dans le respect des règles issues de l'article L.5215-26 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de l'ancien PLU en vigueur, la parcelle cadastrée BA 135 située rue de la Marianne à Bruges, et propriété de M. BOUTIN, était grevée d'un emplacement réservé.

Cette parcelle a été achetée en 2014 par Bordeaux Métropole dans le cadre d'une mise en demeure d'acquiescer du propriétaire qui souhaitait céder son foncier.

Dans le cadre d'un agrandissement ultérieur du cimetière (partie ancienne), la commune de Bruges s'est portée acquéreur de la parcelle cadastrée BA 135 auprès de Bordeaux-Métropole pour un montant de 257 700,48 € (frais inclus), comme inscrit au contrat de co-développement 2015-2017, par délibération du conseil municipal du 29 juin 2015.



Le conseil municipal est appelé à délibérer pour solliciter auprès de Bordeaux Métropole, un fonds de concours pour l'acquisition foncière de cette parcelle.

Le principe, la base des calculs et les modalités d'éligibilité de ce fonds de concours sont définis dans le projet de convention proposé par Bordeaux Métropole (ci-joint).

Bordeaux Métropole a pris acte de la demande de participation pour l'agrandissement du cimetière communal, situé chemin de la Marianne à Bruges, formulée par la commune de Bruges.

Elle accepte le principe d'une participation financière limitée à 50 % du montant total H.T des crédits engagés dans le cadre de cette opération et affectés à :

- la réalisation des travaux prévus dans la délibération du 22 septembre 2006 du Conseil de Communauté et qui sont estimés à 282 700,48 € H.T (acquisition de terrain, réalisation de clôtures et équipement minimum).

Ainsi, la participation financière de Bordeaux Métropole est évaluée à 141 350,24 €.

La commune assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération, assume la charge financière des études techniques préalables, de la maîtrise d'œuvre et des contrôles éventuels.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'APPROUVER** les conditions d'octroi du fonds de concours et de la participation de Bordeaux-Métropole définies ci-dessus et dans le projet de convention
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **signer** la convention annexée au présent rapport et tous documents y afférents
- **D'AUTORISER** Madame le maire à **solliciter** le fonds de concours dans le cadre du contrat de co-développement 2015 - 2017 et à signer tous documents y afférents.

**Madame le Maire** ajoute que c'est un autre type de construction et donne la parole à Monsieur HOSTEINS.

**M. HOSTEINS** confirme qu'il s'agit d'un autre type de construction, mais la population augmente et il y a aura certainement davantage d'activité dans le cimetière. Il précise que ce qui est conforme à sa propre pensée c'est la crémation. Il demande si Madame le Maire a connaissance, dans le programme métropolitain, de la construction et de la création de nouveaux sites de crématorium et pourquoi ne pas l'accueillir sur la Ville de Bruges.

**Madame le Maire** explique que les crématoriums c'est une compétence du Conseil départemental donc pas de la métropole. Elle dit, pour répondre à la question de Monsieur HOSTEINS, elle croit qu'il y a un projet de crématorium privé, mais là il faudrait qu'ils aient des conseillers départementaux, il n'y en a pas autour de cette table. Elle croit qu'il y a un projet de crématorium privé rive droite, elle ne sait plus trop où. Elle confirme qu'en dehors de cela, l'on déplore toutes les attentes sur les crématoriums existants que ce soit celui de Mérignac ou celui de Montussan.

**M. HOSTEINS** rappelle qu'il y avait plusieurs projets privés. Il souligne que sa question était évidemment, même si c'est une compétence départementale c'est sur le territoire de la métropole. Il dit qu'il y avait deux projets vers le Médoc dans deux communes où l'on avait dans ces communes identifié les terrains et les municipalités étaient prêtes à permettre la création de crématoriums. Il explique que ces projets étaient totalement privés donc l'on peut penser qu'il y a une possibilité, s'il y a une volonté municipale bien évidemment déjà et ensuite la décision remontera la chaîne. Il s'excuse d'insister, mais c'est une idée personnelle qui lui tient à cœur.

**Madame le Maire** répond que d'une part sur la commune il faut beaucoup de foncier pour faire un crématorium parce qu'il y a non seulement un crématorium, mais après il y a les parkings, et puis surtout il y a les jardins du souvenir, enfin il y a plein de choses à mettre à côté. Elle informe que de toute façon sur Bruges il n'y a plus de foncier économique entre guillemets, puisque ce sera plutôt sur du foncier à vocation économique et à sa connaissance, sur la métropole, elle n'a jamais entendu qu'un Maire soit particulièrement

intéressé pour accueillir ce type d'équipement. Elle propose de se renseigner si cela intéresse Monsieur HOSTEINS, mais répète que pour la Ville de Bruges cela n'a jamais été discuté avec ses collègues, mais cela n'était pas du tout dans leurs projets. Elle répète que la ville n'a pas le foncier en plus.

### **Vote : Unanimité**

### **RAPPORT N°2017.05.05 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE ET PAYSAGERE ENTRE RAVEZIES ET SAINTE GERMAINE SUR LE BOUSCAT ET BRUGES - PROJET LIGNE VERTE**

#### **Rapporteur : Madame Besson**

L'opération d'aménagement, objet du présent rapport, consiste à :

- développer un nouvel itinéraire de déplacements doux (piétons/vélos) à l'emplacement de la voie ferrée désaffectée ou le bas de talus entre la place Ravezies et la future halte Le Bouscat – Sainte Germaine, en passant par la station « La vache », sur un linéaire d'environ 3,3 km, réparti sur les communes du Bouscat et de Bruges.
- valoriser cet espace aujourd'hui en déshérence et son accroche à la Place Ravezies, son rôle de continuité de la trame verte longitudinalement et transversalement, en lien avec les corridors et les réservoirs de biodiversité.
- assurer une connexion entre cette promenade et les autres espaces naturels attenants (bassin de rétention, jardins ouvriers, friches...) mais également avec les quartiers voisins afin de résorber la rupture urbaine, écologique et sociale créée par cette voie ferrée.

Pour mener à bien cette opération, Bordeaux Métropole, Maître d'ouvrage de l'opération, propose aux communes du Bouscat et de Bruges un projet de convention qui a pour objet de fixer les modalités de versement du fonds de concours à Bordeaux Métropole par les deux villes.

Bordeaux-Métropole est maître d'ouvrage de l'étude pré-opérationnelle, estimée à 50 000 € ; Les communes du Bouscat et de Bruges ayant transféré la maîtrise d'ouvrage des travaux à Bordeaux-Métropole.

La première phase de l'opération est inscrite au contrat de co-développement 2015-2017 des communes du Bouscat et de Bruges et prévoit la participation de chacune des communes à hauteur de 50 000€ TTC et de Bordeaux Métropole à hauteur de 100 000€ TTC.

Les modalités de financement des autres phases du projet seront discutées dans le cadre du prochain contrat de co-développement 2018-2020.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **signer** la convention pour la réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase des travaux inscrite au contrat de co-développement 2015-2017 et tous documents y afférents.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **verser** le fonds de concours à Bordeaux Métropole, selon les modalités prévues à la convention précitée, et à signer tous documents y afférents.

**Madame le Maire** remercie Madame BESSON. Elle se réjouit de la très bonne collaboration que l'on a avec les collègues du Bouscat sur ce dossier et sous la chefferie de projet de Bordeaux métropole et notamment la chef de projet, avec toutes les équipes bien sûr de la nature puisqu'au départ c'était un projet de 55 000 hectares pour la nature. Elle confirme que c'est un très beau projet.

**M. SEGUINEAUD** souhaite tout simplement dire à Madame le Maire et à ses collègues qu'ils sont vraiment très heureux de cette belle collaboration et qu'il eût été dommage que cette affaire ne se fasse pas et que l'on voie que l'on peut très bien travailler sur ce dossier notamment avec les collègues du Bouscat et qu'il y a peut-être d'autres projets que l'on aurait pu peut-être, par le passé et peut-être demain, travailler avec eux. Il trouve que c'est une belle réussite et que cela satisfera tout le monde. Il remercie.

**Madame le Maire** répond qu'il y a effectivement d'autres projets sur lesquels on travaille lorsque l'on discute c'est de l'avenue d'Aquitaine effectivement, c'est toujours de concert avec le Bouscat. Elle dit les rencontrer assez souvent, régulièrement et s'entendre très bien.

**M. BOURG** revient aux bassins de rétention. Il dit que cela va rester en l'état. Il dit que quand on se promène par là c'est quand même un peu glauque.

**Madame le Maire** propose à Madame BESSON de répondre.

**Mme BESSON** dit avoir visité ces bassins justement avec l'équipe de Bordeaux métropole qui gère ce dossier-là et qu'ils ont fait venir effectivement la Direction de l'eau aussi puisqu'il faut quand même conserver ces bassins, qui sont peut-être un peu glauques, mais qui sont par contre une grande étendue verte, qui sont quand même assez exceptionnels en termes de friches et ne sont jamais pleins. Elle informe que c'est une question qui a été posée à la Direction de l'eau de la possibilité éventuelle de les récupérer pour en faire un autre usage, évidemment non parce que même si pour l'instant ils ne sont jamais pleins, il faut quand même garder au cas où effectivement il y a des inondations un jour. Il y a un bassin qui est régulièrement rempli, le deuxième est un bassin de secours si le premier est rempli. Elle explique avoir travaillé avec eux sur des parcelles que l'on pourrait laisser accessibles avec des aménagements de bandes, de tables tout en délimitant les accès sur lesquels le public ne devra pas aller.

**Mme CHARTIER** dit partager également l'avis et qu'ils sont favorables sur ce projet de Ligne Verte. Elle s'interroge sur la première phase, à quelle partie du schéma elle consiste et si cela était possible sur les prochains projets, de joindre le complément qui est présenté là. Elle pense que c'est quand même plus visible d'avoir cela sous les yeux qu'un texte qui schématise la chose. Elle souhaite savoir jusqu'où se situe la première zone, est-ce qu'elle démarre de ce côté-là ou de l'autre.

**Madame le Maire** explique que là pour l'instant ce sont les études et en fait dès le deuxième contrat de CODEV, les deux Maires sont attachés à ce que cette Voie Verte soit faite en 2018. Elle pense que cela dérapera peut-être un tout petit peu sur début 2019, mais franchement cela va partir très, très vite. Elle indique que pour l'instant l'on est encore au stade vraiment des études. Il y a plein de problématiques, la renaturation d'un certain nombre de zones sur cet axe de 3 km notamment les bassins, cela se voit sur le petit schéma sur le bassin de décantation, il ne faut surtout pas les supprimer parce que l'on est quand même dans une zone de marais donc demain cela peut revenir, l'eau monte très vite quand cela vient. Elle ajoute qu'il y a encore le traitement et qu'a priori les traverses seront recouvertes puisqu'il faut soit les retirer, mais cela coûterait très cher, soit les recouvrir. Elle

informe que l'on est en train d'affiner aujourd'hui l'aménagement paysager, il sera donné bien sûr.

**Mme CHARTIER** dit que ce n'est pas sa question.

**Madame le Maire** répond que cela n'est pas encore complètement défini parce que, comme elle le disait, les deux Maires sont très attachés à mettre à disposition très rapidement, même si tous les aménagements ne sont pas faits donc sur tout le linéaire, mais il semblerait quand même que l'on commence, puisqu'il faut bien commencer par un endroit, par Ravezies, entre Ravezies et Lavache. Elle dit que cela ne prendra pas le temps de la liaison Est-Ouest pour aller à l'autre bout.

**Mme CHARTIER** demande si la première phase là ce que l'on valide, c'est la première qui démarre limite boulevard Ravezies jusqu'à pratiquement la moitié.

**Madame le Maire** répond que la première phase dans ce contrat de CODEV ce sont les études.

**Mme CHARTIER** comprend que là pour l'instant ce ne sont que des études, la réalisation c'est après.

**Madame le Maire** confirme que ce sont les études qui comprennent également quel aménagement paysager, quel revêtement donc c'est important parce que mine de rien cela appartient à RFF. Elle indique qu'il y a aussi tout un travail avec eux, avec la Région, que c'est très compliqué. Elle souligne que c'est pour cela qu'elle rendait hommage aux services de la métropole parce qu'il y a beaucoup de travail à faire aussi en back-office.

Madame le Maire relève aussi l'intérêt de garder les arceaux de l'ancienne voie ferrée qui sont quand même assez emblématiques de cette Ligne Verte et qui vont être réhabilités ou remis au goût du jour dans ce nouvel esprit de Ligne Verte.

**Mme CHARTIER** demande si dès que l'on peut avoir l'imprimé, on peut leur mettre dans la boîte aux lettres pour qu'ils puissent avoir le plan joint.

**Vote : Unanimité**

**RAPPORT N° 2017.05.06: SERVICE COMMUN DES ARCHIVES – MODIFICATION DU RATTACHEMENT DU SERVICE**

**Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-4-2 et L. 5211-4-3,

Vu les délibérations du conseil municipal en date des 12 février, 26 mars, et 5 novembre 2015, adoptant le schéma de mutualisation métropolitain et autorisant la création de services communs,

Vu la délibération n° 2016.01.01 en date du 11 février 2016 par laquelle le Conseil municipal a confié la gestion du service commun des archives à la commune de Bordeaux,

Vu la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Bruges en date du 17 décembre 2015,

Vu le contrat d'engagement entre Bordeaux Métropole et la commune de Bruges en date du 29 février 2016,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique réuni le 14 septembre 2017,

Par délibération n°2016.01.01 en date du 11 février 2016, la Ville a décidé de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, un service commun des archives rattaché à la Ville de Bordeaux, au titre de la dérogation ouverte par l'article L. 5211-4-2 du CGCT.

Outre les communes de Bruges et de Bordeaux, Bordeaux Métropole et la commune de Pessac ont participé à la mise en place de ce service commun doté de certaines spécificités inhérentes à cette activité.

Le cadre contractuel mis en place entre la commune de Bruges et celle de Bordeaux est identique à celui qui encadre les services communs gérés par la métropole : un contrat d'engagement et une convention de création des services communs ont été signés entre la commune de Bruges et celle de Bordeaux.

De par ce rattachement particulier, le mode de financement du service commun par les collectivités adhérentes intervient par facturation au réel, selon les conditions et modalités fixées par délibération du Conseil Municipal de Bordeaux en date du 14 décembre 2015 et approuvées par la délibération susmentionnée.

Après 18 mois de fonctionnement, il apparaît désormais nécessaire de confier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion du service commun des archives à Bordeaux Métropole. En effet, une intégration complète dans le processus de mutualisation répond non seulement à des objectifs de rationalisation et d'optimisation de l'organisation, mais est également de nature à faciliter l'accès de nouvelles communes à un service commun, doté d'une expertise technique élevée.

Cette évolution ne remet pas en question le périmètre des missions aujourd'hui accomplies par le service commun pour la commune de Bruges. Il convient toutefois de formaliser la continuité des activités assurées par le service commun rattaché à Bordeaux Métropole, par le biais d'avenants au contrat d'engagement et convention de création des services communs signés entre la commune de Bruges et Bordeaux Métropole.

Au regard de cette évolution, la participation des communes adhérentes au service commun des archives interviendra par le biais de l'attribution de compensation.

Par ailleurs, compte tenu de la spécificité inhérente à ce service commun, le mode de financement des services communs, défini par les délibérations du Conseil métropolitain n°2015/0253 et 2015/0533 des 29 mai et 25 septembre 2015, est le suivant :

**La participation annuelle de la commune au fonctionnement du service commun interviendra par application d'un forfait au mètre linéaire, dans l'attribution de compensation, tel que :**

- Le forfait de fonctionnement couvre les frais de personnel, les frais généraux, et les charges d'entretien des espaces de stockage mis à disposition de la commune adhérente. Ce forfait est déterminé lors de l'adhésion de la commune au service commun ;
- La commune peut se positionner en faveur d'une valorisation culturelle de son fonds d'archivage ; ce choix facultatif se traduit par un renchérissement du coût facturé au mètre linéaire.

- Si le tarif appliqué à chaque mètre linéaire est figé dans le temps, il s'applique au nombre total de mètres linéaires d'archives définitives réellement constaté au 1<sup>er</sup> décembre de l'année n-1.
- Un forfait de charge de structure, défini en application de la délibération du Conseil métropolitain n°2015/0533 du 25 septembre 2015 relative aux mécanismes de financement de la mutualisation, est appliqué au coût de fonctionnement ainsi calculé. Pour la commune de Bruges, il est établi à 3,78%.

**La participation annuelle de la commune aux investissements du service commun interviendra également au travers de l'attribution de compensation imputée en section d'investissement, par application d'un forfait au mètre linéaire tel que :**

- L'obligation légale de dimensionner les espaces de conservation à 20 ans nécessitant d'anticiper les investissements nécessaires aux besoins du service commun, le portage desdits investissements est assuré par Bordeaux Métropole.
- La participation de la commune aux investissements impactée dans son attribution de compensation intervient lors de la mise en service de ces investissements et correspond au coût d'investissement annualisé sur 30 ans et au prorata des mètres linéaires effectivement versés par la commune dans le bâtiment.

Le montant définitif de la compensation financière pour l'exercice à venir sera arrêté par délibération début 2018 dans le cadre de la révision des attributions de compensations, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts et après adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées dans les conditions de majorité requises.

A titre prévisionnel, pour l'année 2018, le montant de la compensation financière est fixé à 36 728€ (voir convention de service commun).

Il est proposé au Conseil Municipal

- **D'ACCEPTER** le rattachement du service commun des archives à la Métropole de Bordeaux au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et d'en approuver les modalités de financement spécifiques,
- **D'ABROGER** en conséquence la délibération du Conseil Municipal n°2016.01.01 en date du 11 février 2016 confiant la gestion du service commun des archives à la commune de Bordeaux ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** l'avenant à la convention de création du service commun entre la commune de Bruges et Bordeaux Métropole ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** l'avenant au contrat d'engagement entre la commune de Bruges et celle de Bordeaux.

**Vote : Unanimité**

**M. POUVREAU** propose, pour une question de logique, de changer l'enchaînement des trois prochaines délibérations de manière à finir ces trois-là par la 07 c'est-à-dire la décision modificative N° 1 du budget.

**RAPPORT N° 2017.05.08 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2017 – REPARTITION DES CREDITS N°3**

**Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES**

En vertu du premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

A ce titre il vous est proposé de procéder à une troisième répartition des crédits de subventions dans les conditions suivantes :

| Article | Organisme                   |                                                               | Montant attribué |
|---------|-----------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------|
| 6574    | Alter z'égaux               | Fonctionnement                                                | 400 €            |
| 6574    | Les Yeux au bout des doigts | Fonctionnement                                                | 200 €            |
| 6574    | Bruges 33 Handball          | Fonctionnement -<br>Subvention exceptionnelle<br>– transports | 12 000 €         |
| 6574    | Entente Sportive de Bruges  | Fonctionnement –<br>subvention exceptionnelle<br>- locations  | 260 €            |

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à verser les subventions proposées dans la liste annexée, et à signer tous documents permettant le versement de ces subventions.

**Vote : Unanimité**

**RAPPORT N° 2017.05.09 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT ET DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS VERSEES**

**Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES**

Vu l'article L.2321-2-27 du code général des collectivités territoriales relatif à l'obligation des communes de pratiquer les amortissements sur les biens meubles ;

VU la délibération 2017-25 de Bordeaux Métropole du 27 janvier 2017, autorisant l'imputation d'une part de la compensation en section d'investissement ;

Vu le décret 2015-1846 du 29 décembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 1996 prévoyant les durées d'amortissement des biens communaux ;

Vu la commission municipale du 21 septembre 2017 ;

Par la délibération 2017-25 du 27 janvier 2017, Bordeaux Métropole a décidé la mise en place à compter de 2017 des attributions de compensation d'investissement.

Cette dépense d'investissement pour la commune est à imputer au compte 2041511 « Subventions d'équipement versées – Biens mobiliers – Matériels et études ».

Le montant de cette attribution de compensation d'investissement est de 400 391 €.

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L. 2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenus d'amortir leurs immobilisations corporelles et incorporelles, dont les subventions d'équipement à verser.

Aussi, il convient de prévoir la durée d'amortissement des subventions concernées. Cet amortissement sera effectué au cours de l'année 2017.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées pour chaque bien ou catégorie de bien par l'assemblée délibérante à l'exception toutefois :

- des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme mentionnés à l'article L.132-15, amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
- des frais d'études et d'insertions non suivis de réalisation, qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- des subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de 30 ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et de 4 ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de 5 ans.

L'instruction budgétaire et comptable M14 propose à compter de l'exercice 2016 une procédure issue des instructions M52 et M71 permettant de neutraliser l'incidence budgétaire des amortissements des subventions d'équipement versées.

Il est précisé, aux termes de l'arrêté n°301 du 29 décembre 2015, que ce dispositif spécifique permet à la collectivité de corriger un éventuel déséquilibre et vise à garantir, lors du vote du budget le libre choix par la collectivité de son niveau d'épargne. Ce choix peut être opéré, partiellement ou en totalité, et chaque année par la collectivité, qui présente l'option retenue dans le budget.

La procédure de neutralisation s'opère comme suit :

- Constatation de l'amortissement des biens, conformément au plan d'amortissement (dépense de fonctionnement au compte 68, recette d'investissement au compte 28),
- Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées (dépense d'investissement au compte 198 , recette de fonctionnement au compte 7768).

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADOPTER**, pour une application à compter de l'exercice 2017, les durées d'amortissement des biens communaux proposées dans le tableau ci-dessous :

| Biens                                                                                                                                         | Durée d'amortissement |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Subventions d'équipement versées à GFP de rattachement lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études (2041511) | 1 an                  |

- **DE NEUTRALISER** la dotation aux amortissements par l'inscription du montant de l'attribution de compensation d'investissement en section d'investissement à l'article 198 et en section de fonctionnement à l'article 7768 ;
- **D'EXÉCUTER** l'ensemble de ces écritures avant le 31 décembre 2017.

**M. BOURG** souhaite simplement signaler que pour un premier bizutage ils s'en sont remarquablement tirés.

**Madame le Maire** remercie Monsieur BOURG et souligne qu'il n'a jamais dit cela à Frédéric GIRO

**Vote : Unanimité**

**RAPPORT N° 2017.05.07 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2017**

**Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 23 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

Vu l'instruction comptable M14,

Considérant les ajustements nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget en cours,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget principal 2017, arrêtée à un total de crédits supplémentaires de :
  - o **602 711 €** en dépenses et en recettes de fonctionnement ,
  - o **845 782 €** en dépenses et en recettes d'investissement.

| Section de fonctionnement |          |                                                                  |          |         |          |                                             |          |
|---------------------------|----------|------------------------------------------------------------------|----------|---------|----------|---------------------------------------------|----------|
| Article                   | Fonction | Dépenses                                                         | Montant  | Article | Fonction | Recettes                                    | Montant  |
| 6574                      | 414      | Subvention exceptionnelle de fonctionnement à Bruges 33 Handball | 12 000 € | 70876   | 01       | Remboursement de frais à Bordeaux Métropole | 85 820 € |
| 64111                     | 020      | Rémunérations principales titulaires                             | 10 000 € | 74835   | 01       | Compensation exonération                    | 71 000 € |

|                                  |        |                                                                            |            |                                  |      |                                                                                           |           |
|----------------------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------------|------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
|                                  |        |                                                                            |            |                                  |      | TH                                                                                        |           |
| 64118                            | 020    | Autres indemnités<br>titulaires                                            | 5 000 €    | 7788                             | 01   | Produits<br>exceptionnels                                                                 | 45 500 €  |
| 64131                            | 020    | Rémunérations<br>principales non<br>titulaires                             | 5 000 €    | 7768                             | 01   | Neutralisation<br>des<br>amortissement<br>s des<br>subventions<br>d'équipement<br>versées | 400 391 € |
| 6451                             | 020    | Cotisations à<br>l'URSSAF                                                  | 10 000 €   |                                  |      |                                                                                           |           |
| 66111                            | 01     | Intérêts réglés à<br>l'échéance                                            | 5 000 €    |                                  |      |                                                                                           |           |
| 66112                            | 01     | Intérêts courus non<br>échus                                               | 25 000 €   |                                  |      |                                                                                           |           |
| 6718                             | 026    | Autres charges<br>exceptionnelles sur<br>opérations de gestion             | 1 500 €    |                                  |      |                                                                                           |           |
| 739115                           | 020    | Prélèvement au titre<br>de l'article 55 de la<br>loi SRU                   | 26 000 €   |                                  |      |                                                                                           |           |
| 739223                           | 020    | Fonds de Péréquation<br>des Ressources<br>Communales et<br>Intercommunales | 17 000 €   |                                  |      |                                                                                           |           |
| 739211                           | 01     | Attribution de<br>compensation                                             | -400 391 € |                                  |      |                                                                                           |           |
| 023                              | 01     | Virement à la section<br>d'investissement                                  | 400 391 €  |                                  |      |                                                                                           |           |
| 6068                             | 822    | Autres matières et<br>fournitures                                          | 8 200 €    |                                  |      |                                                                                           |           |
| 60611                            | 020    | Eau et assainissement                                                      | 20 000 €   |                                  |      |                                                                                           |           |
| 60632                            | 020    | Fournitures de petit<br>équipement                                         | 500 €      |                                  |      |                                                                                           |           |
| 611                              | 823    | Contrat de prestations<br>de services                                      | 6 900 €    |                                  |      |                                                                                           |           |
| 61551                            | 020    | Entretien et<br>réparation matériel<br>roulant                             | 1 200 €    |                                  |      |                                                                                           |           |
| 6156                             | 020    | Maintenance                                                                | 35 600 €   |                                  |      |                                                                                           |           |
| 61524                            | 823    | Entretien bois et<br>forêts                                                | 13 300 €   |                                  |      |                                                                                           |           |
| 6232                             | 020    | Fêtes et cérémonies                                                        | 120 €      |                                  |      |                                                                                           |           |
| 6811                             | 01     | Dotations aux<br>amortissements                                            | 400 391 €  |                                  |      |                                                                                           |           |
| Total dépenses de Fonctionnement |        |                                                                            | 602 711 €  | Total Recettes de Fonctionnement |      |                                                                                           | 602 711 € |
| Section d'investissement         |        |                                                                            |            |                                  |      |                                                                                           |           |
| Article                          | Foncti | Dépenses                                                                   | Montant    | Article                          | Fonc | Recettes                                                                                  | Montant   |

|                                          | on  |                                                                        |                    |                                 | tion |                                                            |                    |
|------------------------------------------|-----|------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------|------|------------------------------------------------------------|--------------------|
| 2313                                     | 212 | Opérations patrimoniales – immobilisations / constructions             | 45 000€            | 238                             | 212  | Opérations patrimoniales – immobilisations / constructions | 45 000 €           |
| 2128                                     | 020 | Agencements et aménagements de terrains                                | -290 000 €         | 28041511                        | 01   | Amortissement attribution de compensation d'investissement | 400 391 €          |
| 2313                                     | 020 | Constructions                                                          | 290 000 €          | 021                             | 01   | Virement de la section de fonctionnement                   | 400 391 €          |
| 2041511                                  | 01  | Attribution de compensation d'investissement                           | 400 391 €          |                                 |      |                                                            |                    |
| 198                                      | 01  | Neutralisation des amortissements de subventions d'équipements versées | 400 391 €          |                                 |      |                                                            |                    |
| Total dépenses d'Investissement          |     |                                                                        | 845 782 €          | Total Recettes d'Investissement |      |                                                            | 845 782 €          |
| <b>Total de la décision modificative</b> |     |                                                                        | <b>1 448 493 €</b> |                                 |      |                                                            | <b>1 448 493 €</b> |

**Madame le Maire** remercie Madame DESBORDES et demande s'il y a des questions. Elle trouve que Monsieur SEGUINEAUD a l'air songeur.

**M. SEGUINEAUD** nie être songeur et dit qu'il écoutait avec beaucoup d'attention la première intervention de la collègue. Il informe qu'ils vont s'abstenir, car il s'agit d'un complément du budget pour lequel ils se sont déjà abstenus et que même si ce sont des réajustements, il y a quand même des postes... Il indique que c'est leur politique, qu'ils sont fidèles à leur conduite à savoir qu'ils s'abstiendront sur cet article.

**Mme CHARTIER** informe que par la même occasion ils s'abstiendront également sur la décision modificative, mais néanmoins, ils tiennent à remercier Isabelle DESBORDES et les services qui ont fait une bonne présentation, très satisfaisante pour eux au niveau de la commission quand ils y étaient jeudi dernier ce qui a permis de bien comprendre l'intégralité des modifications.

**Vote : 25 Pour (Groupe Bruges notre Ville) et 8 Abstentions (Groupe Un pour tous, tous pour Bruges et Groupe Bruges Avenir)**

**Madame le Maire** propose à Monsieur le Secrétaire de passer les rapports N° 10 à N° 14 sous une même présentation puisque c'est le collègue Monsieur Gérard AYNIE qui va présenter. Elle annonce que cela concerne à chaque fois des groupements d'achats simplement l'objet du groupement d'achats est différent donc Gérard propose de présenter ces quatre délibérations ensemble et après l'on votera bien sûr par délibération. Elle donne la parole à Monsieur AYNIE.

**RAPPORT N° 2017.05.10 : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC BORDEAUX METROPOLE POUR L'ACHAT DE PRESTATION DE MISSION DE**

**COORDINATION DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

**Rapporteur : Monsieur Gérard AYNIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28, qui offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Considérant que la mutualisation des achats peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix,

Considérant que la Ville de Bruges a des besoins en matière de mission de coordination de sécurité et de protection de la santé,

Considérant que Bordeaux Métropole propose à la commune d'adhérer à un groupement de commandes dédié aux missions de coordination SPS, pouvant entraîner la conclusion d'un ou plusieurs marchés, accord-cadre et marchés subséquents,

Il apparaît qu'un groupement de commandes dédié aux missions de coordination SPS permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une optimisation du service tant pour les besoins propres de la commune que pour ceux des autres communes membres du groupement.

Il est proposé à la commune d'adhérer à ce groupement de commandes conformément aux dispositions de l'ordonnance susvisée.

Bordeaux Métropole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, Bordeaux Métropole procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La commission d'appel d'offres sera celle de Bordeaux Métropole.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADHÉRER** au groupement de commandes,
- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive de groupement,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **signer** la convention constitutive du groupement entre la Ville de Bruges et Bordeaux Métropole et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels à ladite convention,
- **D'AUTORISER** le coordonnateur à signer les avenants à la convention constitutive,
- **D'AUTORISER** le coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres, ou leurs avenants, et à intervenir pour le compte de la Ville de Bruges.

**RAPPORT N° 2017.05.11: ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC BORDEAUX METROPOLE POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS LIEES AUX SYSTEMES DE SUPERVISION, D'AUTOMATISME ET AUX TELERELEVES – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

**Rapporteur : Monsieur Gérard AYNIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28, qui offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Considérant que la mutualisation des achats peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix,

Considérant que la Ville de Bruges a des besoins en matière de prestations liées aux systèmes de supervision et d'automatisme, à la gestion à distance des installations techniques, au télérelevé, à la gestion des données de comptage et à la remontée d'informations techniques relatives aux installations,

Considérant que Bordeaux Métropole propose à la commune d'adhérer à un groupement de commandes dédié aux systèmes de supervision et d'automatisme, à la gestion à distance des installations techniques, au télérelevé, à la gestion des données de comptage et à la remontée d'informations techniques relatives aux installations, pouvant entraîner la conclusion d'un ou plusieurs marchés, accord-cadres et marchés subséquents,

Il apparaît qu'un groupement de commandes dédié aux systèmes de supervision et d'automatisme, à la gestion à distance des installations techniques, au télérelevé, à la gestion des données de comptage et à la remontée d'informations techniques relatives aux installations permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une optimisation du service tant pour les besoins propres de la commune que pour ceux des autres communes membres du groupement.

Il est proposé à la commune d'adhérer à ce groupement de commandes conformément aux dispositions de l'ordonnance susvisée.

Bordeaux Métropole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, Bordeaux Métropole procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La commission d'appel d'offres sera celle de Bordeaux Métropole.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADHÉRER** au groupement de commande,
- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive de groupement,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **signer** la convention constitutive du groupement entre la Ville de Bruges et Bordeaux Métropole et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels à ladite convention,
- **D'AUTORISER** le coordonnateur à signer les avenants à la convention constitutive,
- **D'AUTORISER** le coordonnateur à signer les marchés et accords-cadre, ou leurs avenants, et à intervenir pour le compte de la Ville de Bruges.

**RAPPORT N° 2017.05.12 : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC BORDEAUX METROPOLE POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ACCOMPAGNEMENT A L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU PATRIMOINE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

**Rapporteur : Monsieur Gérard AYNIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28, qui offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Considérant que la mutualisation des achats peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix,

Considérant que la Ville de Bruges a des besoins en matière de prestations liées à l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine, tous fluides confondus,

Considérant que Bordeaux Métropole propose à la commune d'adhérer à un groupement de commandes dédié aux prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine, pouvant entraîner la conclusion d'un ou plusieurs marchés, accord-cadres et marchés subséquents,

Dans le cadre de ce groupement de commandes, les outils supports suivant seront proposés :

- L'assistance, la rédaction et le suivi des schémas directeurs,
- Les audits et les diagnostics énergétiques,
- Les études de faisabilité,
- Les travaux ou mises en place de matériels liés aux économies d'eau,
- La sensibilisation,
- L'assistance à maître d'ouvrage,
- Le suivi énergétique et patrimonial.

Il apparaît qu'un groupement de commandes dédié aux prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une optimisation du service tant pour les besoins propres de la commune que pour ceux des autres communes membres du groupement.

Il est proposé à la commune d'adhérer à ce groupement de commandes conformément aux dispositions de l'ordonnance susvisée.

Bordeaux Métropole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, Bordeaux Métropole procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La commission d'appel d'offres sera celle de Bordeaux Métropole.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADHÉRER** au groupement de commande,
- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive de groupement,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **signer** la convention constitutive du groupement entre la Ville de Bruges et Bordeaux Métropole et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels à ladite convention,
- **D'AUTORISER** le coordonnateur à signer les avenants à la convention constitutive,
- **D'AUTORISER** le coordonnateur à signer les marchés et accords-cadre, ou leurs avenants, et à intervenir pour le compte de la Ville de Bruges.

**RAPPORT N° 2017.05.13 : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC BORDEAUX METROPOLE POUR L'ACHAT D'ETUDES ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION ET/OU REHABILITATION DE BATIMENTS PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

**Rapporteur : Monsieur Gérard AYNIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28, qui offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Considérant que la mutualisation des achats peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix,

Considérant que la Ville de Bruges a des besoins en matière d'études et d'assistance technique pour la construction et/ou la réhabilitation de ses bâtiments publics,

Considérant que Bordeaux Métropole propose à la commune d'adhérer à un groupement de commandes dédié aux études et à l'assistance technique pour la construction et/ou la réhabilitation de bâtiments publics, pouvant entraîner la conclusion d'un ou plusieurs marchés, accord-cadres et marchés subséquents,

Afin de répondre au besoin les achats pourront concerner notamment :

- L'assistance technique sur les opérations de bâtiments
- L'assistance technique tous fluides et énergétique
- Les études sur la qualité de l'air intérieur
- Les études sur l'acoustique

Il apparaît qu'un groupement de commandes dédié aux études et à l'assistance technique pour la construction et/ou la réhabilitation de bâtiments publics permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une optimisation du service tant pour les besoins propres de la commune que pour ceux des autres communes membres du groupement.

Il est proposé à la commune d'adhérer à ce groupement de commandes conformément aux dispositions de l'ordonnance susvisée.

Bordeaux Métropole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, Bordeaux Métropole procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La commission d'appel d'offres sera celle de Bordeaux Métropole.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADHÉRER** au groupement de commande,
- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive de groupement,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **signer** la convention constitutive du groupement entre la Ville de Bruges et Bordeaux Métropole et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels à ladite convention,
- **D'AUTORISER** le coordonnateur à signer les avenants à la convention constitutive,
- **D'AUTORISER** le coordonnateur à signer les marchés et accords-cadre, ou leurs avenants, et à intervenir pour le compte de la Ville de Bruges.

**RAPPORT N° 2017.05.14 : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC BORDEAUX METROPOLE POUR LA REALISATION DE DIVERSES MISSIONS D'ASSISTANCE EN GESTION ET EN INGENIERIE D'OPERATIONS DE BATIMENTS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

**Rapporteur : Monsieur Gérard AYNIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28, qui offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Considérant que la mutualisation des achats peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir de meilleurs prix,

Considérant que la Ville de Bruges a des besoins en matière de réalisations de diverses missions en gestion et en ingénierie d'opérations de bâtiments,

Considérant que Bordeaux Métropole propose à la commune d'adhérer à un groupement de commandes dédié à la réalisation de diverses missions en gestion et en ingénierie d'opérations de bâtiments, pouvant entraîner la conclusion d'un ou plusieurs marchés, accord-cadres et marchés subséquents,

Afin de répondre au besoin, les achats pourront concerner notamment :

- Les études de faisabilité et de programmation,
- Les missions d'économistes de la construction,
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la conduite d'une démarche environnementale dans les bâtiments,
- Les missions d'ingénierie et d'investigations géotechniques,
- Les missions de contrôle technique réglementaire des opérations de construction et / ou de réhabilitation des bâtiments,
- Les missions d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) des chantiers de bâtiments,
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la conduite d'opérations de bâtiments,
- Les analyses environnementales sols et eaux avec assistance technique sur la gestion des sites pollués,
- Les missions de coordination système de sécurité incendie (SSI).

Il apparaît qu'un groupement de commandes dédié à la réalisation de diverses missions en gestion et en ingénierie d'opérations de bâtiments permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une optimisation du service tant pour les besoins propres de la commune que pour ceux des autres communes membres du groupement.

Il est proposé à la commune d'adhérer à ce groupement de commandes conformément aux dispositions de l'ordonnance susvisée.

Bordeaux Métropole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, Bordeaux Métropole procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La commission d'appel d'offres sera celle de Bordeaux Métropole.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADHÉRER** au groupement de commande,
- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive de groupement,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **signer** la convention constitutive du groupement entre la Ville de Bruges et Bordeaux Métropole et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels à ladite convention,
- **D'AUTORISER** le coordonnateur à signer les avenants à la convention constitutive,
- **D'AUTORISER** le coordonnateur à signer les marchés et accords-cadre, ou leurs avenants, et à intervenir pour le compte de la Ville de Bruges.

**Mme CHARTIER** revient au rapport N° 2017.05.11 concernant les prestations liées au système de supervision, d'automatisme et de télérelevé et demande si Monsieur AYNIE peut juste lui indiquer concrètement ce que c'est sur la commune.

**M. AYNIE** rappelle que l'on en a déjà parlé en conseil, que cela concerne les économies de fluide et notamment concernant les eaux et ses relevés, les compteurs d'eau et notamment les consommations de manière à pouvoir identifier s'il y a des pertes. Il précise que ce sont des relevés à distance, ce sont des compteurs spéciaux qui sont relevés à distance.

**M. POUVREAU** complète la réponse de M. AYNIE en expliquant que tous ces processus-là permettront de regrouper les consommations en un même lieu, à savoir la métropole, de les analyser, effectivement de repérer les dérives éventuelles, mais aussi de maîtriser nos dépenses de fluide parce qu'il y aura des calculs qui pourront se faire entre la superficie arrosée par exemple et la dépense réelle, vérifier que tout est en cohérence et que finalement le reste de notre politique de réduction des dépenses en fluide fonctionne, qu'elle est efficace puisque comme le savent les conseillers, et comme disent les ingénieurs, il n'y a pas de progrès sans mesure.

**Mme CHARTIER** demande si du coup c'est uniquement sur les fluides eau et pas sur tout ce qui est électricité ou c'est pour les deux.

**M. AYNIE** répond que c'est un plan d'ensemble qui concerne toutes les consommations, qui en est à son balbutiement, il faut le dire, qui pourra consister à télélever le plus de choses possibles. Il précise que concrètement sur le terrain, même si l'on s'attache à le faire, pour vous répondre, autant sur l'eau que sur le gaz ou sur l'électricité l'éclairage public, il faut savoir que la ville s'est construite de façon extrêmement morcelée et que techniquement on a des difficultés à mesurer par secteur entier. Il donne un exemple, quand une nouvelle zone est construite alors qu'elle était enclavée puisque c'était un terrain maraîcher à l'origine enclavé au milieu de constructions, on constate parfois que pour apporter de l'électricité à cet endroit-là, on ne peut pas tout regrouper sur le même transformateur, on va être obligé d'aller, pour éviter les surtensions et pour équilibrer les demandes, répartir l'approvisionnement en électricité sur plusieurs transfos. Donc il explique que dans la théorie, le but c'est de tout cartographier et de tout télélever, tous les fluides, mais dans la pratique cela mettra beaucoup, beaucoup de temps.

**Mme CHARTIER** demande si l'on pourra avoir un suivi de cette évolution pour savoir si on peut faire comme dans certaines communes peut-être, limiter les éclairages ou les mettre à basse tension, si cela peut engendrer des conséquences comme cela par exemple.

**M. AYNIE** accepte.

**Vote** : 2017.05.10 Unanimité

**Vote** : 2017.05.11 Unanimité

**Vote** : 2017.05.12 Unanimité

**Vote** : 2017.05.13 Unanimité

**Vote** : 2017.05.14: Unanimité

**RAPPORT N° 2017.05.15 : ADHESION DE LA VILLE DE BRUGES AU GROUPEMENT DE COMMANDES - OPERATION COCON 33 POUR L'ISOLATION DES COMBLES PERDUS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

**Rapporteur : Monsieur Gérard AYNIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28, qui offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Dans le cadre de la réalisation de son programme d'actions Agenda 21, la commune de Bruges met en place des actions pour les économies d'énergie dans les bâtiments publics.

La toiture représente 30% de la déperdition énergétique d'un bâtiment.

Le Conseil Départemental de la Gironde lance une opération d'isolation de combles perdus à l'échelle du département et propose un groupement de commandes entre plusieurs collectivités, organisé par le département et l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), pour optimiser le coût des travaux et simplifier les démarches.

- Il prend en charge à 100 % les diagnostics réalisés
- Il propose un groupement de commandes pour la réalisation des travaux
- Le coût des travaux est à la charge de la commune et sera peut-être subventionné par le CD33 (via des certificats d'économies d'énergie notamment). L'accessibilité des combles est également à la charge de la commune, s'ils ne sont pas accessibles.

La commune prend en charge le coût de la maîtrise d'œuvre et les travaux au prorata des surfaces. Le département négocie la valorisation des CEE et recherche des subventions pour les travaux.

L'engagement de la commune n'est définitif qu'à la restitution du diagnostic qui précisera : les éventuels travaux préalables et leurs coûts, le coût de l'isolation, les éventuelles recettes...

La commune délibèrera spécifiquement sur les bâtiments qui seront amenés à être rénovés au regard des diagnostics rendus et des estimations des montants de travaux.

Le Conseil départemental de la Gironde assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, il procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive.

La commission d'appel d'offres sera celle du conseil départemental de la Gironde.  
La ville aura la possibilité d'assister à la commission technique.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADHÉRER** au groupement de commande,
- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive de groupement,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire **à signer**, au moment venu, la convention constitutive du groupement et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels à ladite convention,
- **D'AUTORISER** le coordonnateur à signer les avenants à la convention constitutive,
- **D'AUTORISER** le coordonnateur à signer les marchés et accords-cadre, ou leurs avenants, et à intervenir pour le compte de la Ville de Bruges.

**Vote : Unanimité**

**RAPPORT N° 2017.05.16 : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET UNIS-CITE POUR LA MISE EN PLACE DES AMBASSADEURS DU VELO SUR LA VILLE DE BRUGES POUR L'ANNEE 2017-2018**

**Rapporteur : Madame Isabelle BESSON**

Dans le cadre de la réalisation de son programme d'actions Agenda 21, la commune de Bruges met en place des actions pour la mobilité durable afin de soutenir les solutions de déplacements alternatives à la voiture.

Elle entend particulièrement soutenir les trajets à vélo et sensibiliser ainsi les différents acteurs du territoire (habitants, agents, salariés, scolaires...).

C'est dans ce cadre qu'elle a mis en place une équipe de 4 ambassadeurs du vélo recrutés par l'association Unis-Cité.

L'association UNIS-CITE a pour objet « d'animer et de développer des programmes de service civique volontaire pour les jeunes, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, (les « volontaires d'Unis-Cité »), de mener en équipe pendant une période de six à neuf mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté ».

Présents 2 jours par semaine, du mois de novembre 2017 à juin 2018, ils auront pour missions notamment de sensibiliser à la pratique du vélo en communiquant sur des trajets conseillés, des temps de parcours... Ils pourront également organiser des vélobus, animer des stands d'information, aider à la réalisation de diagnostics,...

Unis-Cité et la commune de Bruges s'engagent à coopérer et à valoriser leur partenariat auprès des médias. Lors de toute communication publique ou médiatique relative au projet faisant l'objet de la convention, les deux parties s'engagent à mentionner leur partenariat.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer avec Unis-Cité la convention pour la mise en place des Ambassadeurs du Vélo sur Bruges, et tous documents y afférents.

**Mme PETIT-CHOTARD** remercie Madame le Maire. Elle demande si dans le cadre de cette opération qui souhaite être renouvelée, elle peut faire un petit retour, une analyse sur les actions qui ont été engagées, l'impact mesuré, enfin des indicateurs comme on le disait parce qu'effectivement l'on peut se faire plaisir à mettre en place des choses, mais il est important de voir l'impact que cela génère.

**Mme BESSON** accepte et confirme qu'en plus comme il s'agit d'une action d'AGENDA 21 c'est aussi suivi de mesures et d'indicateurs d'efficacité. Elle indique qu'il y a eu plusieurs types d'actions qui ont été menées par l'équipe d'ambassadeurs précédente avec notamment des actions auprès des collégiens, il y a eu les classes de 6<sup>ème</sup> qui représentaient 150 élèves, qui ont pu bénéficier de cette action-là. Elle ajoute qu'au niveau scolaire, au niveau des primaires ce sont deux classes d'ARC EN CIEL qui ont été concernées par ces actions-là. Elle explique qu'ensuite il y a eu la patrouille de visibilité et que cela a été pratiquement leur action la plus importante et sur laquelle ils ont passé le plus de temps puisqu'ils ont visité quand même 24 sites et ils ont contacté 131 personnes à l'occasion de leur positionnement sur sites avec distribution de flyers, des explications aussi, comment se déplacer, les petits guides, les petits plans que vous pouvez trouver sur le site internet de la Ville, poser des questions, « pourquoi vous vous déplacez en voiture », « pourquoi vous ne vous déplaceriez pas autrement », voilà des questions, des incitations donc à se déplacer autrement. Elle parle aussi des balades à vélo qui ont eu peu de succès, mais qu'il y a eu par contre la balade du soir au mois de juin qui a eu plus de succès. Elle rappelle aussi que ces missions couvrent une période de novembre à juin qui n'est peut-être pas la plus propice pour se mettre au vélo. Elle informe qu'il y a aussi eu trois interventions auprès d'entreprises dans le cadre de la mise en place de leur PDE aussi qui a quand même touché 90 salariés. Elle pense que l'impact de ces actions-là est toujours difficile à mesurer quand il s'agit d'incitations, c'est toujours ce que l'on disait tout à l'heure, comment arriver à faire changer les habitudes des gens. Elle pense que le principal c'est d'enfoncer le clou petit à petit effectivement, que les gens se rendent compte qu'ils sont de plus en plus contraints lorsqu'ils prennent leur voiture, d'aller les contacter, d'aller les voir, d'aller leur expliquer qu'il peut y avoir d'autres solutions. Elle estime que la remise en selle c'est quelque chose d'important même si cela n'a pas eu de succès, mais c'est vrai que c'est dommage parce que c'est, comme le dit souvent Madame le Maire d'ailleurs, en s'y mettant et en essayant que l'on peut adapter ou adopter plutôt un autre moyen de déplacement. Elle indique que c'est pour cela qu'ils continuent et qu'ils vont faire revenir cette équipe et refaire, se rapprocher encore des gens et essayer de les convaincre.

**Mme PETIT-CHOTARD** accepte que l'on vienne voir les actions, même il y a toujours une difficulté de mesurer, mais qu'en revanche elle pense que par exemple dans les actions au



niveau des collégiens, l'on parle de 150 élèves qui ont participé à cette action et demande s'il est envisagé de retourner vers eux et de voir si quelques mois après ils ont changé dans leur comportement certaines choses. Elle dit qu'avec les primaires c'est aussi le même retour qu'on pourrait imaginer. Elle demande si parler de trois interventions au niveau des entreprises, 90 salariés, est-ce que l'on peut imaginer de revenir vers ces salariés quelques mois après et questionner si au regard de cette intervention ils ont changé leur comportement totalement, partiellement. Elle trouve que quand on parle de mesure c'est en ce sens, que l'on a bien noté qu'il y avait des actions, mais c'est de les mesurer.

**Mme BESSON** confirme que c'est l'intérêt justement de poursuivre cette action-là pour retourner sur le terrain et pour mesurer l'impact qu'il y a eu par les actions qui ont été faites par la première équipe d'intervenants. Elle est tout à fait d'accord pour aller voir les 6<sup>ème</sup> qui sont maintenant passés en 5<sup>ème</sup>, de voir s'ils ont changé leur comportement, à la limite pourquoi ne pas aussi faire passer le message par ces 5<sup>ème</sup>-là qui sont passés, on l'espère, à autre chose et qu'ils expliquent eux-mêmes aux autres collégiens. Elle répond que ce sont toutes ces actions qui vont être définies à la mise en place de cette nouvelle équipe dans le prolongement de ce qui s'est fait précédemment.

**Mme PETIT-CHOTARD** trouve que c'est juste dommage de ne pas y avoir pensé parce que cela vient dans le cadre d'un service civique. Elle signale que le service civique c'est une construction, c'est un peu du donnant/donnant. Elle pense que l'accueillant bénéficie de certains services et actions, mais il apprend aussi et donc je pense qu'il est dommage pour les jeunes qui ont fait leur service civique de ne pas avoir une boucle dans leur intervention c'est-à-dire que vous leur avez communiqué et transmis des actions à réaliser et je pense qu'il aurait été certainement bénéfique que, au regard des actions qu'ils avaient lancées, qu'ils aient un retour un peu d'expérience et d'analyse parce qu'il y avait le côté analyse et la satisfaction aussi du travail réalisé. Elle trouve que c'est dommage.

**Mme BESSON** est d'accord, mais rappelle que le temps était court pour avoir un retour sur leurs actions qui se sont déroulées tout le long de leur présence. Elle regrette que là malheureusement ce ne seront pas les mêmes effectivement.

**Madame le Maire** ajoute qu'il ne faut pas tout attendre des ambassadeurs du vélo, que c'est un dispositif parmi plein d'autres pour encourager les gens à changer de mode de déplacement et c'est vrai que le meilleur des indicateurs c'est le nombre de vélos que l'on compte dans la ville à des périodes différentes. Elle informe que l'on a aussi un plan avec la métropole, que dans chaque commune l'on va avoir des compteurs comme il y en a sur le pont de Pierre aujourd'hui, des compteurs pour compter le nombre de vélos qui passent et comme cela que l'on verra si effectivement la part modale vélo augmente.

**Mme CHARTIER** demande toujours la même chose, si l'on peut les avoir juste en avance au niveau des bilans et trouve que cela évite aussi un débat que l'on a, on les examine un peu en avance et cela simplifie tout le monde. Elle demande également si cela était possible d'avoir peut-être au début, à leur arrivée et peut-être à la fin, une réunion avec la commission AGENDA 21 puisque c'est quand même en lien sur ce domaine-là et que l'on puisse discuter ensemble pourquoi ils sont là et ce qu'ils viennent faire et quel va être le bilan de ce retour d'action.

**M. VEISSIER** dit : « Oui concernant ces ambassadeurs donc je vous ai déjà fait une proposition pour leur activité. Je vous en fais une deuxième. La deuxième c'est tout simplement de prendre leur vélo et de se rendre à la station du tram d'Ausone. Ils y constateront que depuis 6 mois l'ascenseur est détruit, hors d'usage et qu'honnêtement il y a des emplacements pour les vélos, personne ne met de vélo sur ces emplacements. Donc là il y a un vrai problème et j'interpelle la municipalité « Que faites-vous ? » Je fais partie des

usagers qui prennent de temps en temps à Ausone ou à d'autres lieux le tram et je constate que la station de tram d'Ausone est laissée à l'abandon ».

**Madame le Maire** répond qu'ils ne prennent certainement pas le tram aux mêmes heures parce qu'elle prend très souvent le tram à Ausone et il y a souvent des vélos qui sont sur les porte-vélos. Elle déplore l'ascenseur comme lui. Elle indique qu'il a été réparé plusieurs fois et qu'il a été aussitôt revandalisé. Elle informe qu'aujourd'hui ils vont installer une caméra qui fait partie des 19 annoncées en début de réunion du Conseil municipal. Elle précise qu'il y aura une caméra fixe qui sera sur la station Ausone et l'on aura également un mât d'éclairage assez puissant qui permettra aussi de remettre de la lumière puisque, comme les conseillers le savent aussi, les nez-de-marche ont tous été vandalisés et qu'à chaque fois que l'on change les ampoules elles sont recassées.

**M. VEISSIER** dit : « Excusez-moi Madame le Maire. Vous nous avez parlé là, c'est une nouveauté de l'installation de 19 caméras supplémentaires, c'est la première fois que vous l'évoquez. Nous souhaiterions avoir la localisation de ces caméras puisque c'est vous qui en parlez ainsi que le budget qui est afférent à ces installations ».

**Madame le Maire** accepte tout à fait et informe qu'il l'aura dans les décisions puisqu'elle croit que c'est un MAPA et il aura tout loisir de pouvoir commenter dans les prochaines décisions du Conseil municipal ce sujet-là.

**Vote : Unanimité**

#### **RAPPORT N° 2017.05.17 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES**

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique du 14 septembre 2017, il est proposé de procéder aux modifications suivantes du tableau des effectifs :

| Filière / Grade                                           | Catégorie | Nombre | Création / Suppression                                                      |
|-----------------------------------------------------------|-----------|--------|-----------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Filière Culturelle</u></b>                          |           |        |                                                                             |
| Assistant d'enseignement artistique                       | B         | 8      | Suppression à temps non complet (10h30, 15h30, 10h, 9h, 11h, 4h, 4h45, 18h) |
| Assistant d'enseignement artistique                       | B         | 8      | Création à temps non complet (8h, 8h, 16h, 11h, 10h, 5h, 5h30, 5h)          |
| Assistant d'enseignement artistique                       | B         | 1      | Création à temps complet                                                    |
| Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe | B         | 1      | Suppression à temps non complet (7h)                                        |
| <b><u>Filière Administrative</u></b>                      |           |        |                                                                             |
| Adjoint administratif                                     | C         | 1      | Création à temps complet                                                    |
| <b><u>Filière Animation</u></b>                           |           |        |                                                                             |
| Adjoint d'animation principal 1ère classe                 | C         | 1      | Suppression à temps complet                                                 |
| Adjoint d'animation                                       | C         | 1      | Suppression à temps non complet (20h/semaine)                               |

|                     |   |   |                                               |
|---------------------|---|---|-----------------------------------------------|
| Adjoint d'animation | C | 1 | Création à temps non complet<br>(25h/semaine) |
|---------------------|---|---|-----------------------------------------------|

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

**Vote : Unanimité**

**RAPPORT N° 2017.05.18 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE DE POSTE – Chef de Pôle en charge de l'Animation du sport, de la culture, de la jeunesse et de la vie associative – Catégorie A**

**Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES**

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant certaines dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-3 relatif au recours à un agent non titulaire sur un emploi du niveau de la catégorie A et l'article 3-5 relatif à la portabilité d'un C.D.I. relevant de la même catégorie hiérarchique d'une collectivité à une autre.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique réuni le 21 juin 2016.

VU le tableau des effectifs existant.

Vu la déclaration de vacance d'emploi enregistrée le 26 juillet 2016 au Centre de Gestion de la Gironde sous le n°03316075367.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité,

Vu la spécificité du poste de Chef de Pôle en charge de l'Animation du sport, de la culture, de la jeunesse et de la vie associative et les qualités requises pour occuper ce poste :

- La nécessité de posséder une expérience confirmée des milieux et acteurs institutionnels sportifs, culturels, jeunesse et vie associative ;
- La capacité d'analyse et d'anticipation afin de participer à la mise en œuvre des politiques publiques associées aux secteurs précités ;
- Des aptitudes relationnelles, analytiques et organisationnelles pour l'encadrement d'équipe et le développement de partenariat ;
- Une connaissance de la législation en vigueur dans les secteurs sportif, culturel, jeunesse et vie associative.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser le recrutement, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 et pour une durée indéterminée, d'un agent non titulaire sur le poste de Chef de Pôle en charge de l'Animation du sport, de la culture, de la jeunesse et de la vie associative à temps complet (35/35ème) sur le grade d'Attaché Territorial (Catégorie A).

Le traitement indiciaire de l'agent contractuel sera calculé par référence au maximum à l'indice brut terminal à la grille indiciaire du grade des Attachés territoriaux. L'agent contractuel bénéficiera également du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à recruter un agent non titulaire dans les conditions ci-dessus et à signer l'ensemble des documents y afférents.

**Vote : Unanimité**

**RAPPORT N° 2017.05.19 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE DE POSTE – Directeur des affaires culturelles –**  
**Catégorie A**

**Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant certaines dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-3 relatif au recours à un agent non titulaire sur un emploi du niveau de la catégorie A.

Vu la délibération n°2001.06.11 relatif au recrutement d'un Directeur des affaires culturelles.

VU le tableau des effectifs existant.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité,

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser le recrutement, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 et pour une durée indéterminée, d'un agent non titulaire sur le poste de Directeur des affaires culturelles à temps complet (35/35ème) sur le grade d'Attaché Territorial (Catégorie A).

Le traitement indiciaire de l'agent contractuel sera calculé par référence au maximum à l'indice brut terminal à la grille indiciaire du grade des attachés territoriaux. L'agent contractuel bénéficiera également du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à recruter un agent non titulaire dans les conditions ci-dessus et à signer l'ensemble des documents y afférents.

**Vote : Unanimité**

**RAPPORT N° 2017.05.20 : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET TBM POUR LA COMMERCIALISATION DU CITE PASS SALARIE AU SEIN DES SERVICES DE LA MAIRIE DE BUGES**

**Rapporteur : Madame Isabelle BESSON**

Dans le cadre de la réalisation de son programme d'actions Agenda 21, la commune de Bruges met en place son Plan de Déplacement Administration afin d'accompagner les agents dans des solutions de déplacement alternatives à la voiture individuelle.

L'une des solutions consiste à inciter les agents à utiliser les transports en commun desservant la commune, notamment le Tram C et le réseau de bus.

Les agents peuvent bénéficier d'un abonnement préférentiel pour utiliser le réseau TBM grâce au Cité Pass Salarié, permettant une remise de 20% sur le prix de l'abonnement, à partir de 10 salariés.

Grâce à cet abonnement à tarif préférentiel, les agents auront accès au réseau bus, tram, BatCub, accès gratuit aux parcs-relais, et à un abonnement annuel VCub à prix avantageux.

Afin de faire bénéficier les agents de ce tarif préférentiel, la ville de Bruges doit conventionner avec TBM dans le cadre de cette offre partenaire.

La convention ci-annexée fixe le rôle de chacune des parties et les modalités de commercialisation du « Cité Pass Salarié » au sein de La Mairie de Bruges.

Conformément aux règles tarifaires définies par Bordeaux Métropole, l'abonnement annuel « Cité Pass Salarié » est un abonnement individuel et nominatif qui permet de circuler librement sur tout le réseau TBM, tous les jours de l'année, pour les déplacements professionnels et personnels. De plus, il donne un accès gratuit à tous les parcs relais du réseau TBM.

Le prix de l'abonnement annuel « Cité Pass Salarié » est déterminé en fonction du nombre total des abonnements « Cité Pass Salarié » collectés sur La Mairie de Bruges.

Le prix est calculé d'après les critères suivants, pour un mois :

- A partir de 10 abonnements : 20 % de remise sur la base du Cité Pass annuel plein tarif (38,50 euros TTC par mois selon la tarification en vigueur au 1er août 2016)
- A partir de 500 abonnements : 30 % de remise sur la base du Cité Pass annuel plein tarif (38,50 euros TTC par mois selon la tarification en vigueur au 1er août 2016)

La présente convention est conclue et valable à compter du 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au 31 décembre 2017 et sera renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer avec TBM la convention pour la commercialisation du Cité Pass Salarié auprès des agents de la Ville et tous documents y afférents.

**Mme CHARTIER** rappelle comme en commission, mieux vaut tard que jamais, leur attachement sur ce projet. Elle apporte juste une modification au niveau d'une erreur. Elle pense qu'il y a un souci au niveau des tarifs 20 % et 30 % l'on arrive au même montant.

**Madame BESSON** confirme d'autant plus que l'on n'arrivera jamais à 500 abonnements.

**M. VEISSIER** : « Oui effectivement on vous demande de nous faire un point régulier sur l'adhésion des salariés de la municipalité à Cité Pass, peut-être tous les trois mois ou tous les six mois nous indiquer le nombre d'utilisateurs de ce service ».

**Mme BESSON** répond que pour l'instant il y en a 8 qui ont ce cité pass puisque malgré le fait que l'on ne soit pas encore conventionné et même s'il n'y a pas les 10 salariés, TBM a accepté quand même d'accorder déjà ce tarif préférentiel. Elle répète que pour l'instant ce sont 8 salariés et elle pense que le fait, comme elle disait, d'insister sur le fait que c'est utilisable aussi à titre personnel, ne peut que motiver plus de salariés à bénéficier de cela. Elle ajoute que de toute façon il est prévu de présenter le bilan du PDA globalement parce

qu'il y a effectivement le cité pass et puis il y a tout le reste le vélo, l'auto-partage, etc. Elle précise que comme c'était en février ce sera présenté en début d'année prochaine.

**Vote : Unanimité**

**RAPPORT N°2017.05.21 : TARIFICATION DE L'ESPACE CULTUREL TREULON**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO**

La ville de Bruges souhaite ajouter à sa grille de tarifs de la saison culturelle un tarif à 20€ qui s'appliquera à certains spectacles.

Il est proposé la nouvelle grille tarifaire suivante :

- Tarif plein : 18€ ou 20€ selon les spectacles
- Tarif réduit\* : 15€
- Tarif super réduit\*\* : 8€
- Tarif « famille » et « hors les murs » : 6€
  
- Tarif plein spectacles évènements : 30€
- Tarif réduit spectacles évènements : 27€
- Tarif super réduit spectacles évènements : 15€

**Légende :**

\*Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif) :

- Senior
- Groupe de 10 personnes et plus
- Famille nombreuse

\*\*Tarif super réduit (sur présentation d'un justificatif) :

- Moins de 18 ans
- Etudiant de moins de 25 ans
- Demandeur d'emploi
- Bénéficiaire du RSA
- Bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** la nouvelle grille tarifaire des spectacles de l'Espace Culturel Treulon telle que présentée ci-dessus.

**Mme DUCLERC** demande une petite précision. Elle dit voir qu'il y a un tarif famille nombreuse et demande à partir de combien de personnes est considérée une famille nombreuse.

**M. GIRO** explique qu'il y a un tarif pour les spectacles familles et que les familles nombreuses c'est trois enfants.

**Vote :Unanimité**

**RAPPORT N° 2017.05.22 : DISPOSITIF CHEQUE SPORT ET CULTURE**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO**

Dans le cadre du Projet Educatif Local, « Garantir l'égalité d'accès aux savoirs » a été retenu comme axe de travail prioritaire par la Ville et les partenaires du PEL.

Pour répondre à l'objectif d'ouvrir plus largement l'accès des jeunes à toutes les formes de cultures et savoirs, en levant les freins financiers, l'équipe municipale a mis en place, depuis 2012, le dispositif Chèque Sport – Chèque Culture.

Pour rappel, ce dispositif s'adresse aux jeunes Brugeais de moins de 25 ans, et permet d'obtenir une réduction de 30% sur le montant de l'adhésion à une association qui propose une activité sportive ou un atelier de pratique artistique, sous condition de revenu. La Ville prend en charge cette réduction, en reversant à l'association le manque à gagner, sous forme de subvention.

Pour la saison sportive 2016-2017, 60 jeunes ont bénéficié du Chèque-Sport ou Culture.

Cette aide s'est élevée à 3223,60 €.

Les activités de l'association qui entrent dans le champ d'application du dispositif Chèque Sport / Chèque Culture sont définies avec les associations, dans le cadre de conventions qu'il convient de renouveler pour une durée de 3 ans, à compter de la saison sportive 2017/2018.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** les conventions avec les associations partenaires du dispositif Chèque Sport – Chèque Culture, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

**M. VEISSIER** : « Oui c'est une bonne mesure donc il faut la maintenir, la pérenniser voire la développer. Par contre c'est assez contraignant pour les associations. C'est ce que je voulais mettre en avant c'est-à-dire que pour les associations qui jouent le jeu, cela fait une vraie contrainte. Donc est-ce qu'il peut y avoir une petite motivation pour ces associations c'est-à-dire...C'est quand même une contrainte, c'est compliqué. Il faut mettre en place le dispositif. Est-ce qu'il ne peut pas y avoir une petite motivation supplémentaire ? Mais c'est bien. Un petit peu les motiver, faire un petit geste, vous voyez ce que je veux dire. Je ne sais pas comment parce que ce sont des bénévoles. Je connais très bien ce dispositif, car par le passé j'en ai vendu même, je vais vous dire. Je l'ai proposé, mais cela prenait du temps, ce n'était pas facile. Ce sont des bénévoles, excusez-moi vous faites cela d'une manière... ce sont des bénévoles. Donc c'est vrai que tout ce qui peut les inciter, les motiver, c'est déjà bien pour les participants au contraire. Cela permet d'avoir une population qui ne viendrait pas s'inscrire dans les clubs, dans les associations. Je trouve cela parfait. Mais une petite motivation parce que je suis persuadé, il y a combien au niveau de l'entente sportive il y a plus de 2 000 adhérents et l'on a finalement une soixantaine de bénéficiaires. Je rejoins la démarche de l'adjoint au sport Jean-Denis DUBOIS qui recherche comment l'étendre et je dis qu'un des éléments qui permettrait de faciliter et d'étendre cette mesure serait d'avoir une petite motivation au niveau des associations. C'est du boulot, c'est du boulot, croyez-le »

**M. DUBOIS** demande ce que M. VEISSIER propose comme aménagement, car il ne comprend pas trop.

**M. VEISSIER** : « Peut-être une petite subvention supplémentaire. On est toujours là-dessus, mais les bénévoles c'est cela, Madame LAMARQUE. Vous n'êtes pas dans une association donc vous ne savez pas ce que c'est. Vous n'avez pas un investissement dans les associations qui justifie. Vous avez l'impression que c'est facile. Mais dans les associations sportives, croyez-moi où il y a un nombre de licenciés important c'est un sacré boulot. Voilà ».

**Madame le Maire** ne peut pas laisser dire cela. Elle demande ce que Monsieur VEISSIER sait de l'engagement associatif de Madame LAMARQUE. Elle dit que ce n'est pas parce qu'elle ne fait pas du hand ou qu'elle ne fait pas du foot qu'elle n'est pas dans des associations. Elle précise qu'il y a d'autres associations que le sport. Elle dit vouloir bien comprendre. Elle dit que la proposition de Jean-Denis serait de laisser accéder des familles, peut-être avec un coefficient juste au-dessus et que M. VEISSIER laisse entendre que l'on ne touche pas la totalité des familles qui pourraient bénéficier du dispositif actuellement du fait que c'est compliqué.

**M. VEISSIER** : « Je partage la proposition de Jean-Denis DUBOIS. Voilà cela c'est le premier point. Deuxième point, je dis qu'il faudrait, de manière à vraiment l'étendre c'est-à-dire toucher tous les enfants qui sont concernés. Je suis persuadé qu'il y a des associations qui ne font pas l'investissement de faire cet effort parce que ça prend du temps, ce n'est pas facile, ce sont des bénévoles et peut-être une petite motivation au niveau de l'association. Je ne sais pas. La ville est riche c'est ce que j'ai cru comprendre. 35 millions d'euros au niveau de la vente de la SEMIB. C'est la réalité excusez-moi, c'est la réalité donc une petite motivation complémentaire au niveau des associations ».

**Madame le Maire** répond avoir compris que Monsieur VEISSIER demande de l'argent pour les associations qui instruisent les dossiers de chèque sport culture.

**M. VEISSIER** : « Puisque vous semblez ne pas vouloir, on est là pour ça ».

**M. HOSTEINS** dit avoir une interrogation compte tenu de l'apport important de population chaque année pour ne pas dire chaque mois, 60 bénéficiaires inscrits dans un club cela lui paraît peu. Il dit ne pas vouloir parler de paupérisation de la population, bien au contraire, mais se demande s'il y a des indicateurs précis, cela peut être un indicateur parmi d'autres et c'est plutôt développé par le CCAS, mais demande si c'est un indicateur qui est à prendre en compte. Il rappelle que le nombre d'adhérents qui a été cité tout à l'heure est beaucoup plus important et se demande si ces soixante bénéficiaires représentent une constance par rapport à la précédente ou s'il y a des difficultés particulières qui ne sont pas prises en compte.

**M. DUBOIS** répond que par rapport à l'année précédente l'on est à peu près au même nombre, on l'a augmenté par rapport à 2014-2015 de huit. Il indique que le problème c'est que souvent les gens n'osent pas faire la démarche. Il dit que ce sont des familles qui quelquefois sont en difficultés, mais n'osent pas aller apporter, parce qu'il faut bien sûr apporter les justificatifs. Il avoue qu'il est vrai que c'est là que c'est un peu compliqué et qu'il peut le comprendre. Il ajoute que l'on est obligé d'avoir des justificatifs.

**M. SEGUINEAUD**, en petit peu en lien avec les associations et les finances, dit que Madame le Maire n'y est pour rien avec ce qu'il va dire, car il trouve qu'aujourd'hui les associations et il pense notamment à l'ESB prennent de plein fouet les mesures de l'État sur la suppression,

bien évidemment comme les écoles et comme beaucoup d'autres choses, des collectivités qui emploient des emplois aidés. Il pense savoir que six ou sept personnes étaient employées par l'ESB en emploi aidé qui ne vont plus l'être. Il imagine que Madame le Maire connaît le dossier, qu'ils en ont dû en parler, que les responsables ont dû en parler. Il demande si dans un futur proche sont envisagées des choses concrètes. Il explique que ce sont des postes dont l'ESB a besoin, que ce soit sur des sections bien spécifiques notamment où ils avaient ces emplois. Il dit penser entre autres au tennis et d'autres. Il dit que l'on n'est pas responsable, mais que cela va forcément avoir un impact financier et il sait qu'il y a des grandes inquiétudes quant à savoir comment ces sections vont finir par boucler leur budget et surtout quid des emplois et de ce qu'ils vont devenir. Il pense que là on a un vrai travail et une vraie aide quand on sait tout le travail que font ces associations et il faut accueillir tous ces jeunes garçons, toutes ces jeunes filles qui viennent pratiquer une activité sportive pour l'ESB et il va falloir faire fonctionner tout cela. Il s'interroge si l'on va anticiper, si l'on va aider et demande à Madame le Maire ce qu'elle compte faire. Il dit profiter de ce sujet-là pour en parler.

**Madame le Maire** répond avoir été au conseil d'administration de l'ESB avec Jean-Denis et que bien sûr ce sujet a été évoqué puisque tous les présidents qui étaient concernés se sont exprimés sur ce sujet. Elle dit, comme l'a rappelé M. SEGUINEAUD, que la commune n'a pas vocation à se substituer à l'État pour compenser par des emplois CDD (parce qu'elle ne voit pas trop ce que cela pourrait être d'autre), ou CDI, les CAE qui existaient. Elle dit leur avoir par contre demandé de justifier les emplois et elle a saisi Monsieur le Préfet. Elle dit avoir attiré l'attention du Préfet. Elle signale avoir été aussi à une réunion organisée par la Sénatrice CARTRON pour les Maires de Gironde, il y avait la Ministre déléguée de Monsieur COLOMB qui était présente, qui s'occupe notamment des collectivités locales. Elle dit avoir eu droit au bon langage de bois, que cela ne sert à rien la moitié du temps. À partir de là elle explique leur avoir demandé d'expliquer ce que faisaient ces gens-là et elle dit avoir remonté cela à Monsieur le Préfet. Elle indique ne pas avoir de réponse encore, mais il clair dans le contexte actuel aussi de leurs financements en rappelant que les collectivités locales ne sont pas vraiment rassurées par les annonces du gouvernement. Elle dit ne pas savoir comment l'on pourrait compenser ces emplois. Elle sait qu'il y en a certains qui vont tout simplement aller sans doute pointer au chômage parce qu'ils n'ont plus l'âge de se former et puis qu'ils sont près de la retraite. Elle dit être désolée, mais ne voit pas ce qu'elle peut faire, elle n'a pas de solution. Elle indique qu'il n'est pas question que l'on abonde la subvention des associations à concurrence du salaire de ces gens-là, ce n'est pas possible.

**M. SEGUINEAUD** répond qu'il est bien d'accord de ne pas compenser à concurrence. Il dit que ce n'est pas le sujet.

**Madame le Maire** demande ce qu'il propose.

**M. SEGUINEAUD** propose de les aider déjà financièrement.

**Madame le Maire** est d'accord et lui demande de dire.

**M. SEGUINEAUD** lui demande de le laisser parler. Il propose d'aider financièrement déjà dans un premier temps pour boucler la fin de l'année déjà, de discuter avec eux, de voir quelles sont les économies qu'ils peuvent faire et comment ils peuvent gérer cela eux-mêmes et ensuite de voir pour l'année N+ 1 comment l'on va pouvoir les aider et avancer avec eux.

**Madame le Maire** répond qu'ils vont rencontrer bientôt l'ESB comme tous les ans donc elle imagine qu'ils évoqueront ce sujet avec le bureau directeur, mais elle dit avoir entendu la proposition de Monsieur SEGUINEAUD

**Vote :Unanimité**

**RAPPORT N°2017.05.23 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET LA COMPAGNIE CHRISTINE HASSID PROJECT**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO**

La compagnie *Christine Hassid Project* est une compagnie de danse créée en 2012.

Christine Hassid, la chorégraphe et directrice artistique de la compagnie, a travaillé avec la Batsheva à Tel Aviv, sur plusieurs projets de danse contemporaine de Paris à New-York, de Vienne à Moscou... Souhaitant développer son travail de chorégraphe sur le territoire girondin, elle a choisi Bruges comme lieu d'implantation.

Après une année de collaboration sur la saison 2016/2017, la ville de Bruges souhaite poursuivre l'accueil de la Compagnie Christine Hassid Project pour 3 ans afin de développer un partenariat sur la durée et travailler avec elle sur la thématique de la danse.

La ville met à disposition ses studios de danse et la salle de spectacle à la Compagnie Christine Hassid Project afin qu'elle puisse mener son travail de création, de recherche et de diffusion et apporte un soutien financier à la Compagnie, qui est évalué, chaque année, en fonction du programme d'actions défini avec celle-ci.

En contrepartie, la Compagnie Christine Hassid Project propose de diffuser ses spectacles, de mener des actions de sensibilisation autour de la danse (répétitions publiques, rencontres, bords de scène...) et de proposer des rendez-vous réguliers : master class, journée de la danse...

La présente convention est consentie et acceptée dès sa signature, pour une durée trois ans ; elle prendra effet du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 août 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention entre la ville de Bruges et la Compagnie Christine Hassid Project, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

**Mme CHARTIER** souligne que M. GIRO a expliqué en commission que l'on mettait beaucoup de choses à disposition la salle, le local, la scène, des repas au Carros et tout cela. Elle demande si cela était possible, pour un coût en plus de 6 000 euros, de savoir ce qu'il y a en contrepartie pour la commune, un spectacle gratuit, des animations dans les écoles. Elle s'interroge sur quel est l'ensemble des contreparties de cette personne qui intervient sur cette commune.

**M. GIRO** répond que pour l'année dernière ils les ont sur la convention en annexe. Il précise qu'en plus de ce qu'il y a en annexe sur la page 5, l'an dernier Christine Hassid a pu faire un travail avec les élèves, que des actions de médiation qui n'étaient pas rémunérées mise à part la mise à disposition de locaux, donc travailler avec les élèves des cours de danse de l'ESB pour une création de spectacle *Le Spectre de la rose*. Il précise qu'il y avait trois tableaux pour les personnes qui étaient présentes au spectacle et qu'elle a fait danser six danseuses amateurs dans les mêmes conditions que les professionnels, devant une salle conquise et un succès garanti. Il ajoute qu'il y a eu une rencontre de la chorégraphe avec les

élèves du Collège Rosa BONHEUR avant le spectacle du spectre. Il précise que certains élèves sont venus avec les parents au spectacle et qu'il y a eu un temps d'échange après la représentation, avec un atelier chorégraphique qui était compris. Il ajoute un travail d'atelier sur le langage corporel avec les élèves de 5<sup>ème</sup> de la SEGPA du Collège Ausone dans les studios de Treulon. Dans la diffusion de spectacles, invitation par la compagnie d'un danseur de l'Opéra de Bordeaux pour la présentation de saison qui s'est clôturée par une soirée dansée, invitation de la compagnie également pour le Hors les murs qui s'était déroulé derrière la place du Leclerc de Bruges. Il indique que le spectacle s'est terminé par un moment convivial chez des habitants du quartier, ce n'était pas non plus prévu. Il signale que pour l'année 2017-2018, ils ont toutes les actions qui sont déjà nommées plus celles qui seront rajoutées en cours avec les élèves des écoles ou des collèges de la Ville.

**Madame le Maire** remercie Monsieur GIRO.

**Mme CHARTIER** demande où l'on trouve ce bilan parce qu'elle ne l'a pas.

**M. GIRO** propose de lui communiquer avec grand plaisir.

**Madame le Maire** donne la parole à Monsieur VEISSIER.

**M. VEISSIER** dit : « Oui juste concernant le volet diffusion donc il est prévu des spectacles, ceci étant ces spectacles sont payants, sont tarifés. Ils font partie du catalogue. Donc finalement il y a une rémunération de la personne non ? Par rapport à ses spectacles ? »

**Madame le Maire** répond que quand on facture c'est la commune qui touche.

**M. VEISSIER** dit : « Mais je veux dire par rapport à ces deux spectacles, est-ce qu'il y a une rémunération de cette compagnie ? ».

**Madame le Maire** répond négativement en expliquant que c'est la compensation le fait qu'elle soit en résidence et les 10 000 euros qu'on lui donne pour l'année.

**M. VEISSIER** dit : « C'est ma question donc on en est bien sûr, il n'y a pas en plus ? ».

**Madame le Maire** confirme qu'il n'y a rien en plus. Elle explique que tous les spectacles payants à Treulon rentrent dans les caisses de la commune. Elle souligne que quand il y a un cachet à payer on le paye, mais là elle pour le coup il n'y a pas de cachet en plus de la convention.

**M. VEISSIER** dit : « C'était ma question. Merci de votre réponse ».

**M. GIRO** ajoute juste pour finir sur le sujet qu'elle a également énormément travaillé et elle travaille avec la Ville sur la diffusion de ces spectacles forcément, mais aussi de tous les spectacles associés sur la convention, sur la plaquette. Il pense que cela permet aussi de vendre encore plus de spectacles et de faire connaître l'espace Treulon grâce à ces réseaux.

**M. POUVREAU** propose au Conseil de grouper le vote des délibérations N° 2017.05.24 à N° 2017.05.28, toutes ayant attiré à des conventions de partenariat avec la Ville et ce dans le domaine de la culture.

**RAPPORT N°2017.05. 24 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET FIP**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO**

FIP, radio créée à Paris en 1971, constitue aujourd'hui le plus petit réseau du groupe Radio France mais se distingue des autres radios par le large choix musical offert aux auditeurs.

FIP est la radio de toutes les musiques : jazz, rock, classique, chansons francophones, ethnique, rap... où tous les genres musicaux y cohabitent.

En vue d'améliorer l'information sur ses activités, l'Espace Culturel Treulon souhaite continuer le partenariat avec FIP et proposer à ses auditeurs des invitations pour venir découvrir certains spectacles de la saison culturelle 2017/2018.

L'Espace Culturel Treulon s'engage à apposer le logo de FIP sur ses outils de communication.

En échange, FIP s'engage à diffuser l'information sur les spectacles et à organiser des jeux pour faire gagner des places aux auditeurs.

La présente convention est consentie et acceptée pour la saison culturelle 2017-2018 ; elle prend effet du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 juin 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Bruges et FIP, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

**RAPPORT N°2017.05.25 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET LA MGEN**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO**

La MGEN assure la protection santé mais elle a aussi pour objet de « favoriser le développement culturel (...) de ses membres » (Article 3 des statuts).

C'est dans ce cadre que la MGEN a entrepris des démarches pour que les adhérents puissent bénéficier de réductions sur les activités culturelles de ses partenaires.

En vue d'améliorer l'information sur ses activités, l'Espace Culturel Treulon souhaite continuer le partenariat avec la MGEN et proposer à ses adhérents des places à tarif réduit sur présentation d'une carte MGEN sur tous les spectacles de la saison 2017/2018.

L'Espace Culturel Treulon s'engage à apposer le logo de la MGEN sur ses outils de communication.

En échange, la MGEN s'engage à diffuser l'information sur les spectacles à ses adhérents via un programme édité en début de saison, le site internet et par mail.

La présente convention est consentie et acceptée pour la saison culturelle 2017-2018 ; elle prend effet du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 juin 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Bruges et la MGEN, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

**RAPPORT N°2017.05.26 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET L'ASSOCIATION « CULTURES DU CŒUR »**

**Rapporteur : Madame Nathalie GRIN**

En vue de faciliter l'accès à la culture pour toutes les personnes qui en sont exclues, que ce soit pour des raisons économiques ou sociales, l'association Cultures du Cœur fait le lien entre les structures culturelles, qui mettent à disposition des places de spectacles gratuitement, et des structures sociales pour identifier les personnes bénéficiaires de ces invitations et les accompagner dans une démarche de sensibilisation culturelle.

L'Espace Culturel Treulon souhaite proposer des invitations sur certains spectacles de la saison 2017/2018 pour ces personnes exclues via l'association Cultures du Cœur.

| Spectacles                 | Genre           | Dates    | Horaires       | Nombre d'invitations |
|----------------------------|-----------------|----------|----------------|----------------------|
| Une Vie sur Mesure         | Théâtre Musical | 20/10/17 | 20h30          | 6                    |
| Comment épouser...         | One woman show  | 30/11/17 | 20h30          | 6                    |
| Tiondeposicum              | Danse           | 03/02/18 | 11h00 ou 18h00 | 6                    |
| La Femme Oiseau            | Théâtre         | 02/03/18 | 20h30          | 6                    |
| Soirée Danse Partagée      | Danse           | 08/03/18 | 20h30          | 10                   |
| Monchichi                  | Danse           | 23/03/18 | 20h30          | 6                    |
| T'as vu ce que t'écoutes ? | One man conf'   | 06/04/18 | 20h30          | 6                    |
| Quelque part au ...        | Danse           | 17/05/18 | 20h30          | 6                    |
| L'Effet Escargot           | Cirque actuel   | 23/05/18 | 19h00          | 6                    |
| Orikaï                     | Cirque          | 13/06/18 | 19h00          | 6                    |

La présente convention est consentie et acceptée pour la saison culturelle 2017-2018 ; elle prend effet du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 juin 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Bruges et l'association Cultures du Cœur, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

**RAPPORT N°2017.05.27 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET L'ASSOCIATION MUSIQUES EN LIVE****Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO**

L'association « Musiques en Live » promeut les offres de concerts et de manifestations culturelles en agissant comme soutien promotionnel, en créant du lien entre les publics et les acteurs culturels, ainsi qu'en suscitant chez les spectateurs des passerelles entre les genres musicaux comme entre les différentes disciplines artistiques.

En vue de développer l'information sur les spectacles, l'Espace Culturel Treulon souhaite proposer des invitations à l'association « Musiques en live » et accorder le tarif réduit pour ses adhérents sur la saison culturelle 2017/2018.

En échange, l'association communique sur les manifestations culturelles de l'Espace Treulon via son site internet, sa page Facebook et ses outils de communication papier.

Cette convention est consentie et acceptée pour la saison 2017/2018 ; elle prend effet du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 juin 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Bruges et l'association Musiques en Live, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

**RAPPORT N°2017.05.28 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET FRANCE BLEU GIRONDE****Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO**

France Bleu est le réseau des 43 radios locales publiques françaises. Le contenu national est relayé par les stations locales dans les régions et les départements. Elle fait partie du groupe public Radio France. Dans ce groupe, elle peut être comparée à France 3 au sein de France Télévisions en raison de sa mission locale.

En vue d'améliorer l'information sur ses activités, l'Espace Culturel Treulon souhaite continuer le partenariat avec France Bleu Gironde et proposer à ses auditeurs des invitations pour venir découvrir certains spectacles de la saison culturelle 2017/2018.

L'Espace Culturel Treulon s'engage à apposer le logo de France Bleu sur ses outils de communication.

En échange, France Bleu s'engage à diffuser une information complète sur les spectacles sélectionnés, à citer tous les spectacles dans l'agenda et à faire gagner des places aux auditeurs.

La présente convention est consentie et acceptée pour la saison culturelle 2017-2018 ; elle prend effet du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 juin 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Bruges et France Bleu Gironde, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

Vote 2017.05.24 Unanimité

Vote 2017.05.25 Unanimité

Vote 2017.05.26 Unanimité

Vote 2017.05.27 Unanimité

Vote 2017.05.28 Unanimité

**RAPPORT N° 2017.09.29 : REALISATION D'UN ENSEMBLE D'EQUIPEMENTS PUBLICS COMPRENANT UN GROUPE SCOLAIRE, UN RESTAURANT SCOLAIRE ET UNE LUDO-MEDIATHEQUE POUR LE CENTRE VILLE DE BRUGES – DEMANDE DE FINANCEMENT**

**Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA**

Une réflexion globale portant sur le réaménagement des espaces publics du centre-ville entre l'hôtel de ville et le parc Treulon a été menée pour dynamiser les équipements et activités.

La municipalité a fait le choix de rassembler en un même lieu différents programmes d'équipements utiles à la vitalité de la commune et de ses habitants, dans le cœur de ville.

Dans ce contexte, la ville de Bruges entend restructurer l'îlot des écoles situées dans le centre-ville afin de répondre à des besoins de classes supplémentaires, d'optimiser et sécuriser les déplacements des élèves et des personnels des écoles, d'améliorer la fonctionnalité des écoles et le lien avec le restaurant scolaire

En parallèle, la Ville développe une action culturelle forte autour des axes suivants :

- **L'accès à la culture et la diffusion culturelle articulée autour**
  - D'une programmation pluridisciplinaire à l'Espace Culturel Treulon
  - D'une offre à l'attention des jeunes avec la mise en place d'une programmation spécifique et l'organisation d'un tremplin jeune
  - Du développement d'une programmation hors les murs
  - D'une volonté de rendre accessible les nouveaux outils numériques en lien avec la politique culturelle de la ville
- **L'éducation culturelle basée sur :**
  - Le développement des écoles d'apprentissage artistique

- La participation du service culturel au Projet Educatif Local, au service de la réussite éducative

- **La médiation culturelle**

- **Le soutien aux pratiques culturelles amateurs et à la création professionnelle**

La Ville de Bruges souhaite ajouter un pilier majeur concernant la lecture publique. Cette dernière doit être développée dans le panel et la richesse de l'offre culturelle sur le territoire.

L'option choisie par la collectivité est de créer une ludo-médiathèque au sein de laquelle le livre, le jeu et le numérique s'entremêlent afin de s'ouvrir à l'ensemble de la population. L'objectif étant d'offrir un service public innovant et atypique autour de la lecture et du jeu.

A cet effet, la ville a engagé une réflexion sur un projet de requalification globale du centre-ville, intégrant les programmes d'équipements publics nécessaires.

Celui-ci se décline en 3 phases :

**Phase 1 :**

- la construction d'une nouvelle école élémentaire de 16 classes (Olympe de Gouges) venant en remplacement (fusion) de l'école Camille Claudel et de l'école Marie Laurencin,
- la construction d'un nouvel accueil périscolaire et accueil de loisirs élémentaire, attenant à la nouvelle école et donc construit sur la même emprise foncière,
- la réhabilitation-restructuration de l'actuelle restauration scolaire « Le Carros » visant à augmenter sa capacité d'accueil,
- le réemploi du château Treulon, patrimoine inscrit au titre des monuments historiques, en ludo-médiathèque

**Phase 2 :**

- l'extension de la maternelle Pablo Picasso (2 classes supplémentaires),
- la réhabilitation de l'accueil périscolaire et accueil de loisirs Ile aux enfants.

**Phase 3 :**

- la requalification de l'espace public du centre-ville.

La phase 1 a fait l'objet d'études de programmation dès 2012 pour la ludo-médiathèque et à partir de 2015 pour le groupe scolaire. A l'issue, la ville a lancé une procédure de dialogue compétitif.

Le projet a été attribué en mars 2017 à l'agence Yves BALLOT & Nathalie FRANCK (Bordeaux).

Le coût des travaux de la phase 1 s'élève, au stade Avant-Projet Définitif, à :

|                 | <b>Ludomédiathèque</b> | <b>Groupe scolaire et restaurant</b> | <b>Mesures accompagnement</b> |
|-----------------|------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| <b>TOTAL HT</b> | <b>3 545 374 €</b>     | <b>5 281 619 €</b>                   | <b>396 634 €</b>              |
|                 | <b>9 223 627 €</b>     |                                      |                               |

La construction de la ludo-médiathèque peut bénéficier de financement des institutions partenaires, et en particulier du Conseil Régional et de l'Etat, au titre de la 1<sup>ème</sup> fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt. Les dépenses subventionnables sont les études préalables, les travaux hors VRD et les divers honoraires.

Le plan de financement de la ludo-médiathèque s'établit comme suit :

| PLAN DE FINANCEMENT LUDO-MEDIATHEQUE BRUGES                                                     |                      |                                        |               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------------------------|---------------|
| DEPENSES                                                                                        |                      | RECETTES                               |               |
| <b>TRAVAUX (hors équipements) - chiffrage Avant Projet Definitif</b>                            |                      |                                        |               |
| DESIGNATION                                                                                     | MONTANT TOTAL        | DESIGNATION                            | MONTANT TOTAL |
| Lot Fondations spéciales, maçonneries en pierre, gros œuvre béton préfabriqué                   | 1 953 842,00€        | Etat (45%)                             | 1 917 405,69€ |
| Lot Charpente bois                                                                              | 25 000,00€           | Région (25% - plafond à 750 000 euros) | 750 000,00€   |
| Lot Couvertures étanchéité                                                                      | 155 550,00€          | Commune                                | 1 814 490,85€ |
| Lot Bardage vêtue                                                                               | 21 500,00€           | Autres financeurs publics :            |               |
| Lot Menuiseries métalliques, menuiseries bois                                                   | 56 000,00€           |                                        |               |
| Lot Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires                                               | 248 187,00€          | Partenaires privés                     |               |
| Lot Electricité courants forts, courants faibles, RFID                                          | 225 000,00€          | Emprunt                                |               |
| Lot Menuiseries intérieures bois, parquet, mobilier                                             | 178 950,00€          | Autres ressources                      |               |
| Lot Plâtrerie traditionnelle, cloisons, faux-plafonds, isolation, peinture, revêtements et sols | 356 100,00€          |                                        |               |
| Lot Ascenseur élévateur                                                                         | 48 000,00€           |                                        |               |
| Lot Serrurerie                                                                                  | 56 250,00€           |                                        |               |
| <b>MONTANT TOTAL H.T</b>                                                                        | <b>3 324 379,00€</b> |                                        |               |
| <b>Hors VRD et Aménagements extérieurs</b>                                                      |                      |                                        |               |
| VRD                                                                                             | 196 327,00€          |                                        |               |
| Aménagements Espaces verts                                                                      | 24 668,00€           |                                        |               |
| <b>MONTANT TOTAL H.T.</b>                                                                       | <b>220 995,00€</b>   |                                        |               |
| <b>VRD et aménagements extérieurs</b>                                                           |                      |                                        |               |
|                                                                                                 |                      |                                        |               |
| <b>MONTANT TOTAL TRAVAUX H.T.</b>                                                               | <b>3 545 374,00€</b> |                                        |               |
|                                                                                                 |                      |                                        |               |
| <b>HONORAIRES</b>                                                                               |                      |                                        |               |
| AMO Etudes préalables (Puzzle/Jigsaw)                                                           | 25 404,00 €          |                                        |               |
| AMO Dialogue compétitif (L. Maugin / Overdrive)                                                 | 31 590,00 €          |                                        |               |
| Frais de concours                                                                               | 135 000,00 €         |                                        |               |
| Maîtrise d'œuvre (11%)                                                                          | 389 991,14 €         |                                        |               |
| Etudes, sondages, bureau de contrôle, SPS et Autres (10%)                                       | 354 537,40 €         |                                        |               |
| <b>MONTANT TOTAL H.T HONORAIRES</b>                                                             | <b>936 522,54€</b>   |                                        |               |

La restauration du Château Treulon peut également faire l'objet de financement, en particulier du Conseil Régional et de la DRAC, au titre de la préservation de patrimoine historique.

La construction du groupe scolaire, la réhabilitation du restaurant scolaire du Carros ainsi que la construction de la chaufferie biomasse peuvent, elles-aussi, bénéficier de subvention. Le plan de financement du groupe scolaire, comprenant la chaufferie biomasse, s'établit comme suit :

| PLAN DE FINANCEMENT GROUPE SCOLAIRE ET RESTAURANT BRUGES                                        |               |                                 |               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------|---------------|
|                |               |                                 |               |
| Bruges                                                                                          |               |                                 |               |
| DEPENSES                                                                                        |               | RECETTES                        |               |
| TRAVAUX (hors équipements) - chiffrage Avant Projet Definitif                                   |               |                                 |               |
| DESIGNATION                                                                                     | MONTANT TOTAL | DESIGNATION                     | MONTANT TOTAL |
| Lot Démolition                                                                                  | 20 000,00€    |                                 |               |
| Lot Fondations spéciales, maçonneries en pierre, gros œuvre béton préfabriqué                   | 1 056 000,00€ | Etat                            |               |
| Lot Charpente bois                                                                              | 165 700,00€   |                                 |               |
| Lot Couvertures étanchéité                                                                      | 90 500,00€    | Région (chaufferie biomasse)    | 109 000,00€   |
| Lot Bardage bois                                                                                | 243 500,00€   |                                 |               |
| Lot Couverture bac acier                                                                        | 322 000,00€   | Commune                         | 5 821 860,83€ |
| Lot Menuiseries métalliques                                                                     | 642 500,00€   |                                 |               |
| Lot Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires                                               | 710 498,00€   | Bordeaux Métropole              | 137 000,00€   |
| Lot Electricité courants forts, courants faibles, RFID                                          | 302 180,00€   |                                 |               |
| Lot Menuiseries intérieures bois, parquet, mobilier                                             | 296 850,00€   | Caisse d'Allocations Familiales | 235 000,00€   |
| Lot Plâtrerie traditionnelle, cloisons, faux-plafonds, isolation, peinture, revêtements et sols | 659 300,00€   |                                 |               |
| Lot Ascenseur élévateur                                                                         | 23 000,00€    | Partenaires privés              |               |
| Lot Serrurerie                                                                                  | 287 500,00€   |                                 |               |
| Lot Cuisine                                                                                     | 138 095,00€   | Emprunt                         |               |
| MONTANT TOTAL H.T                                                                               | 4 957 623,00€ |                                 |               |
| Hors VRD et Aménagements extérieurs                                                             |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |
|                                                                                                 |               |                                 |               |

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

- **D'APPROUVER** la réalisation d'un ensemble d'équipements publics comprenant un groupe scolaire, un restaurant scolaire et une ludo-médiathèque pour le centre ville de Bruges, pour un montant prévisionnel de travaux au stade Avant-Projet Définitif fixé à 3 545 374 € HT pour la ludo-médiathèque, 5 281 619 € HT pour le groupe scolaire et le restaurant, et 396 634 € HT pour les mesures d'accompagnement soit 9 223 627 € HT au total.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SOLLICITER** des subventions pour ce projet auprès des institutions partenaires, et **A SIGNER** tout document y afférents.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SOLLICITER** des subventions pour la ludo-médiathèque, en particulier celles du Conseil Régional et celle de l'Etat, au titre de la 1ème fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de

décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt, et **A SIGNER** tout document y afférents.

**M. VEISSIER** dit : « Madame le Maire, au travers d'un document succinct de quatre pages, nous avons pris connaissance de votre projet de réalisation d'un ensemble public pour un montant global de 9,2 millions d'euros. Concernant les établissements scolaires, nous notons qu'il y aura une école primaire en moins à Bruges puisque l'école primaire Marie Laurencin et l'école primaire Camille Claudel vont fusionner pour constituer une seule et même école primaire nommée Olympe de Bruges avec 16 classes. En termes d'accessibilité, l'école primaire Olympe de Bruges étant prévue sur l'emplacement des deux écoles primaires existantes, l'accès sera donc le même pour les parents et leurs enfants. Nous notons toutefois un changement important puisque la rue du Carros qui permettait la jonction entre la rue de Verdun et la rue de la Tour de Gassies va devenir l'impasse du Carros. Il ne sera donc plus possible d'aller de la rue de Verdun à la rue de la Tour de Gassies directement et vice-versa. Les parents amenant leurs enfants à l'école devront donc faire le tour par la rue Maurice Abadie ou par la rue Jules Ladoumègue. Votre décision de fermer la rue du Carros va compliquer la circulation dans un secteur déjà particulièrement chargé aux heures d'ouverture et de fermeture des écoles primaires et maternelles. Nous constatons que vous vous décidez enfin à accroître le nombre de classes primaires et maternelles. Il est vrai que vous avez depuis sept ans profité tout en les critiquant en permanence des nombreux investissements scolaires réalisés par l'équipe municipale précédente. La fusion des deux écoles primaires est un choix que de très nombreuses municipalités ont déjà pris, car souvenons-nous autrefois les écoles n'étaient pas mixtes d'où l'existence dans quasiment toutes les communes, côte à côte, d'une école primaire pour garçons et d'une école primaire pour filles. Les pratiques anciennes de l'Éducation Nationale ont déterminé l'architecture de nos écoles maternelles et primaires, mais les locaux ne peuvent évoluer au rythme des réformes scolaires. Si tel était le cas, il faudrait aux architectes refaire chaque année leur plan.

Nous considérons que cette fusion des deux écoles primaires s'imposait. Le contenu et les modalités de ce projet concernant ces écoles primaires, étant donné sous le contrôle des autorités de l'Académie de Bordeaux, nous ne les commenterons pas. Il en est de même des réhabilitations de l'accueil périscolaire et de loisirs élémentaires et de la restauration scolaire du Carros. Ces deux structures avaient vieilli et les Brugeais attendaient avec impatience que vous vous préoccupiez enfin de leur réhabilitation. En effet, c'est seulement maintenant que vous nous présentez cette réhabilitation qui sera livrée, si le planning est respecté, durant l'été 2019, soit neuf années après votre arrivée. Que de temps perdu ! Les deux autres projets que vous nous présentez... »

**Madame le Maire** répond que cela ne fait que sept ans qu'elle est aux affaires, cela ne fait pas neuf. Elle pense que le temps lui paraît long.

**M. VEISSIER** dit : « Excusez-moi Madame, mais en 2019, cela fera neuf ans. Monsieur AYNIE vous souhaitez faire de la musique ? Allez-y, je vous en prie. Si vous êtes là pour chanter, claquer des doigts... »

**Madame le Maire** demande à Monsieur VEISSIER de continuer et lui dit qu'il n'a pas à interroger Monsieur AYNIE.

**M. VEISSIER** dit : « Non, mais attendez Monsieur AYNIE claque des doigts et vous le laissez faire Madame le Maire ? ».

**Madame le Maire** dit n'avoir rien vu qu'elle l'écoute.

**M. VEISSIER** dit : « Vous n'avez rien entendu. Mauvaise foi. Je continue. Je continue. Les deux autres projets que vous nous présentez concernent la création d'une ludo-médiathèque et la construction d'une chaufferie biomasse. Vous avez rassemblé dans un même rapport les projets scolaires avec le projet de la ludo-médiathèque et vous avez séparé le projet de la chaufferie biomasse. Mais vous indiquez, page 3 du rapport 29, dans le dernier paragraphe, que le plan de financement du groupe scolaire comprenant la chaufferie biomasse s'établit comme suit et suit effectivement un plan de financement. Mais vous avez séparé la présentation de la construction de la chaufferie dans le rapport 30. Tout cela est assez incompréhensible. C'est incompréhensible Madame à la lecture. De notre point de vue, il aurait fallu présenter trois rapports distincts :

- le premier un rapport concernant le scolaire c'est-à-dire les enfants des écoles maternelles et du primaire avec deux sous-ensembles, fusion de Marie Laurencin et de Camille Claudel en un établissement Olympe de Bruges. Il s'agit là des bâtiments dans lesquels les enseignants de l'Éducation Nationale vont œuvrer, projet concernant les éléments d'accueil et de restauration attenants aux écoles, les réhabilitations de l'accueil périscolaire et de loisir élémentaire et de l'île aux enfants, la réhabilitation du restaurant scolaire du Carros.

- le deuxième rapport, un dossier présentant le projet de ludo-médiathèque. Il s'agit là d'un projet qui ne concerne pas uniquement les scolaires, mais qui va concerner tous les Brugeais quel que soit leur âge, scolaire, adulte, retraité, actif, inactif et enfin un troisième rapport, un troisième projet, de caractère logistique, celui de la chaudière biomasse sans aucune fonction pédagogique, mais uniquement une fonction calorifique évidente dont doivent bénéficier toutes les installations du centre-ville et de ce fait tous les utilisateurs de ces installations. Mais non, je ne sais pourquoi, vous avez mis de côté la chaudière dans le rapport 30 alors même que le plan de financement parle de cette chaudière dans le rapport 29. Confusion, cafouillage, mélange des sujets, mélange des budgets, vote mélangé pour des projets distincts. Voilà ce que vous présentez ce soir à votre Conseil municipal. Et pourtant, et pourtant Madame vous n'êtes pas dans la précipitation. Dans le rapport du CHSCT il nous est indiqué que vous étudiez ces projets depuis mai 2016. Vous avez même obtenu le permis de construire en juillet 2017. C'est ce qui est mis dans le planning remis au CHSCT. Obtention des permis de construire en juillet 2017 ».

**Madame le Maire** souligne que c'est du prévisionnel.

**M. VEISSIER** dit : « Je ne sais pas. C'est le prévisionnel sans doute, Madame, mais c'est ce qui est indiqué dans le document. Cela n'est pas spécifié Madame dans le document. Je comprends les nuances Madame, mais d'abord vous m'interrompez et deuxièmement cela n'est pas la même chose et ce qui est présenté dans le rapport du CHSCT c'est effectivement obtention des permis de construire en juillet 2017. Je ne fais que dire ce qui est écrit dans les documents que vous nous avez remis. Pour conclure, nous attendions un peu plus de sérieux de votre part dans la présentation de ces dossiers très importants, car ils vont impacter très fortement le budget municipal et la vie de nos concitoyens et nous devons faire face avec une présentation des plus confuses. Nous avons Madame le Maire une question concernant le projet de la ludo-médiathèque, avez-vous établi un prévisionnel des coûts annuels de fonctionnement de cette ludo-médiathèque. Madame le Maire ».

**Madame le Maire** demande s'il y a d'autres interventions et dit qu'elle répondra en groupé.

**M. VEISSIER** dit : « Non, non s'il vous plaît répondez juste à cette question Madame ».

**Madame le Maire** rétorque que c'est elle qui décide quand elle prendra la parole.

**M. VEISSIER** dit : « Mais c'est important quand même Madame le Maire ».

**Madame le Maire** répond qu'elle n'a pas dit qu'elle ne répondrait pas, mais demande s'il y a d'autres prises de parole.

**M. VEISSIER** dit : « Madame le Maire vous me répondez ».

**Madame le Maire** pense que Monsieur VEISSIER est frustré et lui demande d'attendre une minute ou deux que Madame PETIT-CHOTARD s'exprime.

**M. VEISSIER** dit : « C'est vrai, mais la question c'est oui ou non l'avez-vous établi ? ».

**Madame le Maire** répond ne pas être sourde et avoir entendu la question.

**Mme PETIT-CHOTARD** dit avoir noté qu'elle a une minute ou deux pour intervenir.

**Madame le Maire** lui confirme qu'elle en a plus bien entendu.

**Mme PETIT-CHOTARD** remercie Madame le Maire. Elle dit que son groupe « Un pour tous, tous pour Bruges » comme à chacune de leur intervention s'inscrit dans une opposition qu'ils veulent constructive. Aussi dit-elle qu'ils ne peuvent être que favorables aux futurs équipements à destination des Brugeais et des Brugeaises. Elle pense que le bien-vivre à Bruges reste une priorité numéro 1. Elle signale qu'ils se permettent de rappeler à Madame le Maire, au cas où elle l'aurait oublié, qu'à sa volonté unilatérale et contrairement à l'ensemble de son équipe, les élus de l'opposition ne perçoivent aucune indemnité pour le temps et l'engagement qu'ils portent à leur mandat et malgré cela, Madame le Maire peut constater qu'ils apportent beaucoup d'attention à être présents aux commissions auxquelles ils sont conviés. Elle ajoute qu'en ce qui concerne le rapport qui est présenté il reste le reflet de la politique de Madame le Maire et de ses engagements électoraux, engagements qui lui sont propres, c'est pourquoi son groupe s'abstiendra. Avant de passer au vote, elle souhaite revenir sur les projections en matière d'équipements et de besoins au regard des constructions fleurissantes. Elle pense que l'on pourrait dire même croissante rapide sur la commune. En effet, elle souligne que Madame le Maire aura bientôt à son actif une expansion immobilière sur la commune de plus de 2 300 logements collectifs depuis 2014 alors que si l'on se rappelle ses slogans de campagne, elle souhaitait une croissance apaisée, maîtrisée. Elle pense que l'on a visiblement par les mêmes définitions de l'apaisement et de la maîtrise de l'immobilier. Ceci étant, elle souligne que Madame le Maire présente un projet dont la construction d'un groupe scolaire et que l'on aura donc à l'horizon de la rentrée 2019-2020, entre les classes disponibles à ce jour et ce nouveau programme, 11 classes disponibles en maternelle et élémentaire. Ils pourraient dire parfait. Elle demande si cette capacité d'accueil répondra à la croissance immobilière que Madame le Maire a mise en place. Elle s'interroge si la politique d'accueil sur la commune est en adéquation avec son besoin de voir la commune grandir rapidement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Elle pense que ce que Madame le Maire propose ne permettra pas d'absorber la venue massive de nouvelles familles, encore moins d'anticiper celles à venir. Elle ajoute que selon les valeurs INSEE et après quelques calculs qu'ils sont prêts à partager avec Madame le Maire, il est nécessaire de prévoir a minima entre 14 et 18 classes supplémentaires et seulement 11 sont proposées. Elle demande également à Madame le Maire quels sont ses projets pour accueillir ces nouveaux arrivants pour des activités sportives collectives et autres alors qu'aujourd'hui bon nombre d'associations demandent de nouvelles salles et équipements que l'on n'a pas. Elle pense que ce ne sont pas les quelques salles partagées dans le nouveau groupe scolaire qui répondront intégralement aux besoins. Elle estime qu'il est urgent d'en prendre conscience. Elle n'aura de cesse de le répéter, gouverner c'est prévoir.

**Madame le Maire** répond que d'une façon générale des chiffres de 2 300 logements sont sortis d'on ne sait où. Elle dit avoir remarqué que la stratégie c'est de sortir n'importe quels

chiffres avec un tel aplomb qu'eux-mêmes s'en convainquent. Elle trouve que cela est déjà assez extraordinaire. Elle dit avoir bien compris la stratégie, mais qu'elle se réfère surtout aux chiffres, les vrais, ceux des logements et des permis qui sont délivrés et là on est quand même très, très loin des 2 300 logements. Elle ajoute pour Madame PETIT-CHOTARD qu'elle parle de logements collectifs, mais qu'il n'y a pas que du collectif à Bruges il y a aussi de l'individuel.

**Mme PETIT-CHOTARD** confirme qu'elle reste à disposition pour donner à Madame le Maire les chiffres qui ont été étayés.

**Madame le Maire** veut bien savoir comment ils sortent les chiffres des logements parce que c'est complètement fantaisiste. Elle informe que cela étant la ville grandit, que cela personne ne le nie et c'est vrai que le développement urbain n'est pas niable, simplement il est négocié. Elle souligne que Madame PETIT-CHOTARD dit le contraire, il est maîtrisé par rapport à la folie immobilière qui se passe aujourd'hui sur la métropole et pas que sur Bruges. Elle indique que l'on est sur la première couronne de Bordeaux, que l'on a une ligne de tram, demain une deuxième et c'est vrai qu'à Bruges le foncier flambe et c'est vrai qu'il y a énormément de demandes. Elle dit que l'on n' imagine pas le nombre de projets que Bernadette CENDRES et elle-même refusent tous les jours, des choses complètement délirantes et fantaisistes, mais elle imagine que si on les propose à Bruges c'est qu'ailleurs cela doit passer sans problème.

Elle en revient à Bruges et souhaite préciser une chose à Monsieur VEISSIER c'est que l'école ne va pas être construite en lieu et place aujourd'hui de Camille Claudel et Marie Laurencin, qu'elle va être construite sur l'emprise de l'ancien centre hippique qui vient d'être démolie. Cela n'a rien à voir parce que l'accès n'est pas du tout le même. Elle confirme que justement l'idée de le faire là c'est que l'on foisonne le parking avec l'espace Treulon et éventuellement de l'autre côté avec le petit parking qu'il y a aussi en face de Treulon.

Elle dit que cela prouve simplement une chose c'est que sur les cheminements, on ne fait pas quand même n'importe quoi même si Monsieur VEISSIER a toujours l'air de dire que l'on fait n'importe quoi et que l'on n'anticipe rien.

Madame le Maire rappelle juste que l'on n'a pas attendu 2017 pour lancer des équipements scolaires, dès qu'elle est arrivée aux affaires en 2010, elle s'est d'abord émue effectivement de payer des loyers pour des classes vides à Arc en Ciel et cela a duré des années. Elle souligne que ce sont des classes dont on paye le loyer parce que c'est un BEA au Tasta, depuis 2010, depuis 7 ans, l'on paye des loyers de classes qui sont vides. Elle pense qu'il faut quand même aussi prévoir de façon cohérente, ce qu'il faut c'est simplement effectivement que les équipements s'enchaînent et se fassent au fur et à mesure que cette population arrive, il ne faut pas faire des équipements qui vont rester vides, cela coûte cher sur le fonctionnement, non seulement il y a le loyer, il faut les chauffer, etc.

Elle précise que sur le Tasta effectivement il y a le groupe Arc en Ciel. Elle rappelle que l'on a quand même lancé la réhabilitation de Jacques Prévert il y a déjà plusieurs années, que les travaux ont eu lieu en site occupé. Elle dit que l'on connaît les difficultés que ce chantier a rencontrées, mais que pour autant l'élémentaire a été livrée pour la rentrée et la maternelle sera livrée à la Toussaint.

Elle rappelle que trois classes ont été créées, une en maternelle, deux en élémentaire. Elle ajoute que l'on a fait une cuisine qui sera mutualisée avec l'ensemble des associations parce que c'était une très grande demande et donc elle a été faite là. Elle ajoute que l'on a créé 100 places d'ALSH. Elle estime donc que cela a été anticipé.

Elle propose de renvoyer le programme de son équipe, qu'ils ont porté tous ensemble pour 2014 et a reçu le suffrage des Brugeais. Elle rappelle qu'ils prévoyaient déjà de refaire le centre-ville, le troisième lieu, l'agrandissement des groupes scolaires.

Elle explique que Olympe de Gouges c'est ni plus ni moins l'agrégation de l'ancien Camille Claude et de l'ancien Marie Laurencin. Elle dit qu'il y avait garçons/filles et que maintenant c'est mixte, mais que ce n'est pas elle qui fait la loi. Par contre, elle signale que

la directrice est très contente d'avoir une décharge à temps plein plutôt que d'avoir deux directrices qui ont des décharges à temps partiel parce que dans leur exercice quotidien cela n'a plus rien à voir et donc elles sont ravies et les enseignants aussi. Cela est le premier point.

Elle ajoute que l'on a intégré une augmentation de capacité dans Olympe de Gouges et par ailleurs l'on a créé une ALSH spécifique aux élémentaires.

Elle pense que sur le fait de dire qu'on sous-estime l'apport de la mutualisation des locaux scolaires, elle dit qu'elle s'inscrit en faux là-dessus parce qu'à partir du moment où dans des nouveaux équipements, que ce soit Olympe de Gouges ou même Jacques Prévert aussi, cela a été anticipé pour certains locaux et après Marie Laurencin, cela va faire énormément de locaux qui vont être accessibles pour les associations justement à des heures où les écoles sont vides c'est-à-dire à partir de 16h30, le mercredi après-midi pour l'instant et le week-end et pendant les vacances scolaires. Elle indique que c'est précisément pendant ces périodes-là que les associations ont besoin de locaux. Elle propose d'utiliser mieux les locaux dont ils disposent avant d'aller créer des locaux ailleurs sur des fonciers qui sont hors de prix.

Elle rappelle que quand elle est arrivée aux affaires, ils ont récupéré le projet de l'école Pablo PICASSO qui était déjà bien avancé, qui a été modifié en concertation avec les enseignants, les ATSEM et tout le personnel qui travaillent dans ces écoles parce qu'il y avait eu un certain nombre de choses oubliées. Elle précise qu'il manquait des dortoirs par exemple.

Elle ajoute qu'il a aussi été fait tout un travail sur les économies d'énergie. Elle confirme que les écoles, tout ce qui est petite enfance, c'est leur première priorité sur la Ville donc elle ne voit pas vraiment en quoi l'on aurait oublié d'anticiper tout cela.

Elle explique à Monsieur VEISSIER que la délibération N° 30 est uniquement la demande de financement. Elle signale que la chaufferie biomasse est prévue dans l'équipement global dans la délibération N° 29 c'est la raison pour laquelle son financement a été intégré. Sur la délibération N° 30, c'est simplement que l'on ne va pas solliciter les mêmes financements. Elle explique que donc ils font une délibération à part, que c'est la seule raison de cette délibération N° 30.

Madame le Maire rassure qu'il n'y a pas de problème. Elle souligne que Monsieur VEISSIER lui propose une présentation particulière sur les écoles... A l'inverse elle lui propose, si un jour il est Maire, de présenter comme il veut. Elle dit avoir présenté comme cela et trouve que c'est assez lisible. Elle ajoute que l'on est sur un équipement qui va être en plus très mutualisé y compris la ludo-médiathèque parce qu'elle rappelle quand même que cette ludo-médiathèque a vocation aussi à être utilisée par les enseignants, par les ALSH et bien sûr par les associations, tout ce travail se fera.

Elle confirme que le budget prévisionnel de fonctionnement de cette ludo-médiathèque est bien intégré dans les projections budgétaires. Elle informe qu'aujourd'hui l'on est à peu près à 14 salariés, qu'il y aura également les associations qui aujourd'hui travaillent autour du livre qui bien entendu seront les bienvenues et qu'elle les a rencontrées ainsi que les enseignants, les animateurs. Elle explique qu'ils ont rencontré tous ces gens-là qui travailleront et qui feront vivre cet équipement et donc qui s'inscrit tout naturellement dans les équipements publics dédiés aux Brugeais et plus particulièrement sur l'aspect culture.

**Mme LAMARQUE** souhaite simplement répondre au manque d'anticipation auquel il est fait allusion. Elle indique qu'elle ne répondra juste que par des faits. Elle explique que chaque année, ils rencontrent l'inspecteur de circonscription de l'Éducation Nationale et qu'ils font des prévisions d'effectif pour la rentrée suivante. Elle informe qu'à ce jour, sur les prévisions d'effectifs qu'ils font, sur les demandes d'ouvertures de classes qu'ils font chaque année, ils obtiennent gain de cause. Elle pense que cela répond à la question qu'ils se posent quant aux perspectives que l'on peut faire à l'avenir. Elle dit que c'est un élément de réponse.

Elle ajoute ensuite, par rapport à la disponibilité des classes à l'horizon 2019, ce sont dix classes. Elle précise qu'il y a eu une ouverture de classe à la rentrée de septembre à Pablo Picasso, donc cela fait 10, 11 s'il n'y avait pas eu l'ouverture puisqu'effectivement au mois de juin ils n'avaient pas la certitude. Elle confirme qu'ils avaient demandé cette ouverture à Pablo Picasso, mais ils n'avaient pas l'assurance de la part de l'Éducation Nationale que cette ouverture soit effective. À la rentrée de septembre, l'inspection a fait les comptes des effectifs et a ouvert en septembre une classe à Pablo Picasso supplémentaire donc c'est 10 classes par rapport au printemps.

Elle confirme qu'ils sont bien sur les projections qu'elles avaient faites. Elle explique que les 10 classes qui sont encore à pourvoir à l'horizon 2019 c'est aussi le travail des services sur les prospectives en termes scolaires, au regard effectivement des projets, des programmes immobiliers qui arriveront sur la commune. Elle informe que jusqu'à maintenant, le travail des services en partenariat avec l'Éducation Nationale, a été plutôt efficient. Elle remercie Madame le Maire.

**M. VEISSIER** dit : « Vous me confirmez que vous avez établi un budget annuel de fonctionnement pour la ludo-médiathèque. Si je comprends bien, puisque nous n'avons pas connaissance de ce budget, les coûts de fonctionnement de cet immeuble, 14 personnes vous nous indiquez, cela veut dire que c'est classé confidentiel défense. Écoutez, pourquoi vous ne nous le présentez pas, parce qu'on ne vous l'a pas demandé peut-être c'est ça ? Considérez qu'un investissement de cette importance ne justifie pas que vous présentiez au Conseil municipal le coût de fonctionnement pour la ludo-médiathèque. Je suis surpris de ne pas le voir dans le dossier ».

**Madame le Maire** répond qu'aujourd'hui c'est du prévisionnel, qu'il va y avoir...

**M. VEISSIER** dit : « Oui c'est du prévisionnel, un prévisionnel ça se présente Madame le Maire ».

**Madame le Maire** rappelle qu'elle a parlé de 14 ETP. Elle confirme qu'aujourd'hui ils sont sur une évaluation, mais ce n'est qu'une évaluation d'environ 500 000 euros de frais de fonctionnement. Elle dit que là-dessus l'on va avoir une participation importante de la DRAC et cela aujourd'hui elle ne la connaît pas. Elle signale ne pas donner de chiffres parce que quand elle donne des chiffres, déjà quand ils sont vrais ils sont déformés, là en plus ils risquent d'être approximatifs et elle n'aime pas donner des chiffres inexacts.

Elle explique que le coût de l'équipement, quand il va être livré, il sera en gros de 500 000 euros donc c'est ce qui est prévu dans les prospectives budgétaires. Elle rappelle que c'est en 2019 même si l'on a une directrice ou un directeur à recruter avant, la ludo-médiathèque n'ouvrira qu'à la rentrée 2019 donc elle présente des chiffres dans le cadre du budget N+1 et après elle présente un PPI. Elle rappelle avoir présenté un PPI avec des sommes en face. Elle rappelle à Monsieur VEISSIER qu'il est banquier.

**M. VEISSIER** dit : « Oui justement je suis banquier Madame, justement. C'est bien pour cela que je vous pose des questions et c'est pour cela que je constate la carence des informations que vous nous remettez. Excusez-moi. Madame le Maire, je rencontre régulièrement des chefs d'entreprises, ils viennent pour des financements. Croyez-moi, ils ont un plan d'investissement, un plan de financement et systématiquement un prévisionnel. Tout chef d'entreprise sérieux, à part à la Mairie de Bruges, le prévisionnel existe, mais on ne le présente pas à son opposition, c'est ce que je constate ».

**Madame le Maire** ironise en disant que l'on fait tout au doigt mouillé.

**M. VEISSIER** dit : « Madame le Maire non, vous n'avez pas présenté le prévisionnel. Vous avez un investissement, vous devez présenter un prévisionnel à votre Conseil municipal.

C'est quand même quelque chose. Vous allez attendre qu'effectivement la ludo-médiathèque fonctionne, qu'un exercice complet se déroule pour nous présenter les coûts de fonctionnement réels. On aura les coûts en 2020, Madame le Maire ? »

**Madame le Maire** répond qu'ils auront le budget en 2018 pour l'exercice 2019.

**M. VEISSIER** dit : « Donc on doit décider sur un investissement et on aura le budget en 2018, 2020 ».

**Madame le Maire** répond qu'elle donne le montant qui a été inscrit dans les projections de budget, l'on est à 500 000 euros.

**M. VEISSIER** dit : « Qu'est-ce qu'il y a dedans, Madame le Maire ? Qu'est-ce qu'il y a dedans ? »

**Madame le Maire** explique qu'il y a du personnel, qu'il y a du fonctionnement, qu'il y a du matériel, qu'il y a du chauffage.

**M. VEISSIER** dit : « Je vous trouve un peu légère dans la présentation. Excusez-moi, mais je ne suis pas habitué à ce genre de propos Madame le Maire ».

**M. GIRO** veut juste dire à Monsieur VEISSIER qu'il n'a pas le monopole de la finance autour de la table, qu'il était adjoint aux finances à l'arrivée en 2010 et qu'ils n'ont pas eu de leçon à recevoir sur la gestion de la Ville depuis 2010.

**Madame le Maire** demande que Monsieur VEISSIER laisse parler Monsieur GIRO et lui demande de fermer son micro.

**M. GIRO** répète qu'il dit juste de façon calme et sans polémique qu'il n'a pas le monopole de la finance, que lui aussi travaille dans la finance. Il dit avoir été adjoint aux finances et qu'ils sont arrivés en 2010 comme lui et que sur le sujet ils n'ont pas de leçon à recevoir. Il dit qu'il aurait juste aimé avant de répondre à Monsieur VEISSIER qu'il commente l'architecture par exemple de la médiathèque, qu'il en est très fier et qu'il va dire à la place de Monsieur VEISSIER qu'il sera redonné aux Brugeais le Château Treulon et qu'il en est très fier et félicite la majorité pour cela.

Il ajoute que sur le fonctionnement, comme le disait Madame le Maire, il ne va pas réinventer, qu'ils sont partis sur des emplois à temps plein de 14 personnes maximum. Il ajoute que là-dessus ils vont travailler avec les associations et les contrats de bénévolat. Il confirme, comme l'a dit Madame le Maire, que le directeur ou la directrice n'est pas encore arrivé, que le directeur ou la directrice va travailler avec les associations et les bénévoles pour trouver si l'on est ouvert le dimanche ou pas le dimanche, à quelle heure on est ouvert, à quelle heure on est fermé, combien d'heures on laisse aux bénévoles, qu'est-ce que l'on prend comme étudiants avec les métiers du livre qui sont sur Bordeaux.

Il explique que là-dessus, par rapport au chauffage, à l'électricité, aux livres, à tout ce que l'on veut, l'on est sur un budget qui devrait aller aux alentours des 500 000 euros. Il précise qu'en fonction de la date d'arrivée du directeur de la directrice, ils affineront le projet. Il ajoute qu'en fonction de la disponibilité c'est avec grand plaisir qu'il informera sur toutes les avancées de la médiathèque qu'ils voudront avoir.

**Mme CENDRES-BARBE** trouve que c'est bien de se soucier de la corrélation entre les habitants qui vont arriver et les besoins en termes d'école, mais pense qu'après il faudrait peut-être se passer de ces effets d'annonces qui n'ont pas de source quand même avérée. Elle dit ne pas savoir d'où ils tiennent ces chiffres, car elle, adjointe à l'urbanisme, elle n'a pas les mêmes c'est pour cela que cela l'inquiète. Elle pense que peut-être il fournira

effectivement ces informations ou peut-être qu'il a confondu 2 300 c'est exactement le nombre de PC qui ont été refusés depuis 2014 sur la période jusqu'à fin 2016, qui correspond en fait aux PC refusés dans le cas de l'urbanisme négocié puisque cela a été demandé tout à l'heure par Hortense CHARTIER et puis de tous les PC qui ont été refusés dans les zones de gel.

**Mme PETIT-CHOTARD** la remercie pour faire son préambule. Elle signale que concernant les chiffres puisqu'effectivement ils étaient septiques, qu'elle est quelqu'un de très pragmatique et du coup, elle propose de partager ces chiffres.

Elle indique que l'on a 825 logements sur Ausone, 50 logements sur Ausone Évidence, 540 logements au Tasta, 190 logements à l'Étoile, 260 logements au Petit Bruges que l'on a vu tout à l'heure, 138 logements au centre-ville, 107 logements rue Adrien ALLARD, 70 logements allée de Bocage, 57 logements allée du Brion, 55 logements rue des écoles, 55 logements chemin de Bacchus et 50 logements rue Conrad GAUSSENS.

Elle précise qu'en étant très mathématique, on arrive même presque à 2 400. Elle dit ne pas les avoir inventés. Elle dit que l'on a peut-être besoin qu'elle donne les dates de livraisons, etc. Elle réitère que les 2 300 logements sont bien effectivement des logements qui sont prévus par rapport au projet validé et au regard de cela, en évitant à la séance de partir dans des calculs mathématiques, elle reste tout à fait à disposition pour donner les éléments qui les ont amenés à estimer que les 10 classes ne seront pas suffisantes au regard de cette implantation et cette arrivée de nouveaux Brugeais.

**Madame le Maire** précise que Madame PETIT-CHOTARD évoque des programmes qui sont déjà livrés depuis longtemps, dont les enfants sont déjà dans les classes. Elle dit que quand on parle du centre-ville, c'est livré, il y a du monde.

**Mme PETIT-CHOTARD** répond que c'est le seul qui a été livré au 31 décembre 2016 donc là on est en septembre donc elle pense que leurs chiffres à hauteur de 138 logements ne sont pas si mauvais que cela. Elle ne pense pas que l'on va arriver de 2 300 à 0.

**Mme CENDRES-BARBE** dit que là on parle d'opérations effectivement dont le PC a été délivré avant cette période donc il faut parler de la bonne période. 2014 les PC centre-ville étaient déjà délivrés. Elle dit que par exemple sur Ausone, les PC ne sont pas tous octroyés, ne sont pas tous délivrés puisqu'ils ne sont même pas encore complètement instruits. Elle dit que l'on parle de Petit Bruges où l'on va démarrer le programme, la rue des écoles c'est encore embryonnaire.

**Madame le Maire** répond que sur le projet du terrain l'étoile est bloqué depuis quatre et ce n'est pas encore parti.

**Mme PETIT-CHOTARD** va continuer dans ces chiffres. Elle confirme que l'on a bien dit que ce sont 2 300 logements qui se sont construits. Elle dit qu'elle ne parle pas de PC de construction, mais de nombre de logements.

**Madame le Maire** lui dit qu'elle fait dans la « Fakenews » ! et rappelle que l'on parle d'Ausone et qu'il est dit 825 logements, alors qu'il y en avait 1 200 quand ils sont arrivés. Elle précise que ce n'est pas 190 c'est 180 et le premier PC était à 270 logements.

**INAUDIBLE**

**Madame le Maire** rétorque qu'elle a aussi le droit de répondre parce qu'elle dit des inexactitudes.

Elle demande à Monsieur VEISSIER d'arrêter un peu et d'être correct.

Elle ajoute que tout est mélangé et que cela fait un bel amalgame qui sème le trouble.

**M.SEGUINEAUD** indique qu'elle déforme les chiffres.

**Madame le Maire** indique qu'elle ne lui a pas donné la parole et qu'il doit laisser finir. Elle trouve que l'on n'arrête pas d'amalgamer tout, que c'est scandaleux.

**Mme PETIT-CHOTARD** lui demande juste d'écouter ce qu'elle a à dire. Elle signale qu'elle ne parle pas de PC, de construction ou quoi que ce soit, ce n'est pas l'objet de son intervention.

**Madame le Maire** demande ce que c'est l'objet de son intervention.

**Mme PETIT-CHOTARD** dit parler de logements, qui dit logement dit habitant, qui dit habitant dit potentiellement des enfants donc cela a été tout simplement le déroulement et la déduction que l'on en avait. Elle demande que l'on arrête de transformer systématiquement. Elle dit ne pas parler des anciens programmes et la capacité de passer de 1 000 logements à 825, ce n'est pas le sujet.

Elle souligne que le sujet, qu'elle est très pragmatique, qu'il y a effectivement 825 logements prévus à Ausone, on ne peut pas dire le contraire, début de livraison 1<sup>er</sup> juillet 2017, fin au 31 décembre 2019. Elle précise que les chiffres sont là, qu'ils parlent. Elle dit qu'au regard des 2 300 pour lequel cela faisait ouvrir de grands yeux tout à l'heure, les 2 300 sont largement dépassés. C'est le sens de l'intervention en disant que l'on n'anticipe pas.

**Madame le Maire** maintient que l'on anticipe et demande s'il y a aujourd'hui à Bruges depuis 2010, avec tous les logements qui ont été livrés depuis, parce qu'il y avait tous les permis qui avaient été signés avant qu'ils arrivent aux affaires, et demande s'ils ont vu une seule fois des gamins qui n'avaient pas de classe. Elle demande si aujourd'hui dans Bruges des enfants qui ne sont pas scolarisés à Bruges et qui n'ont pas de classe.

**Mme PETIT-CHOTARD** répond que ce n'est pas l'objet de son intervention.

**Madame le Maire** demande qu'on la laisse répondre. Elle explique que quand on parle logement, il faut quand même savoir que si c'est un studio ou un T2 cela ne va pas générer la même nécessité de classe que si ce sont des T4 ou des T5. Elle dit que les chiffres sont complètement fantaisistes d'une ville à l'autre, l'on passe de 1 à 3.

**Mme PETIT-CHOTARD** répond qu'ils sont à l'écoute pour donner et partager les chiffres.

**Mme CENDRES-BARBE** lui demande d'être aussi à l'écoute afin de dire moins d'inexactitudes. Elle dit qu'il est dit qu'ils n'anticipent pas, mauvaise projection. Elle souligne que dans les chiffres cités il y a 800 logements d'Ausone et il y en a 550 de la ZAC du Tasta et que ce sont des opérations qui datent d'il y a des années et demande comment les projections ne seraient pas faites. Elle explique qu'Ausone, il y avait plus de 1 000 logements qui étaient prévus, la jauge est descendue. Elle souligne que le Tasta c'est une opération qui date de 1990. Elle rappelle que la construction a démarré en 2000 et que l'on en est à la troisième phase.

Elle insiste que si depuis le temps les projections ne sont pas faites, c'est bien malheureux.

**Mme PETIT-CHOTARD** répond que ce n'est pas du fait de Madame le Maire puisqu'au regard de ce qui est présenté sont ses projets.

**Madame le Maire** nie et indique que la ZAC du Tasta, il ya deux phases qui ont été faites avant et Arc en Ciel a été construit sur l'hypothèse des trois phases, donc même quand la phase va démarrer au Tasta c'est le groupe Arc en Ciel qui a vocation à accueillir ces

enfants. Elle demande que l'on arrête de dire que cela n'a pas été prévu. Elle dit qu'ils mélangent tout et que c'est malhonnête de présenter cela comme cela.

**Mme PETIT-CHOTARD** répond que si Madame le Maire ne veut pas écouter, elle n'écoute pas.

**Mme LAMARQUE** confirme que l'on écoute, que l'on entend très bien, que c'est énorme ce qui est dit. Elle dit halluciner, que Madame PETIT-CHOTARD sous-entend que l'on a de la chance, depuis 2010 l'on tombe juste : « l'on a un bol incroyable ». Elle propose de continuer parce que cela marche super bien. Elle souligne que ce n'est pas du bol, c'est du travail, c'est méconnaître le travail des services, c'est méconnaître le travail des élus. Elle rappelle que tout le monde fait ce travail-là. Elle dit ne pas avoir terminé.

Elle souligne que l'objet de la question c'était bien cela, de dénoncer leur manque d'anticipation, c'est ce qui a été dit.

Elle dit qu'il lui semble qu'il a été démontré par A + B l'inverse et il semblerait qu'ils ne soient pas dans cette anticipation-là parce qu'ils partent avec des chiffres qui ne sont pas les bons.

Elle souligne que l'on a pris l'exemple d'Ausone décembre 2016. Elle en parle, c'est un exemple. Elle dit qu'il a été pris en compte évidemment l'arrivée de cette population-là sur Ausone en décembre 2016 pour les perspectives scolaires et c'est ce que l'on fait tous les jours et régulièrement au cours de l'année et on l'ajuste puisqu'au mois de mars l'on commence à transmettre à l'inspecteur les prévisions d'effectifs. Elle confirme que ce travail-là est fait, qu'il ne peut pas être remis en cause. Elle trouve que c'est une aberration, c'est un manque de reconnaissance du travail de la collectivité. Elle ajoute qu'ils ne font pas les choses au « pifomètre » et en se disant que cela va passer. Ce n'est pas comme cela que ça marche.

**Madame le Maire** dit ne pas avoir donné la parole à Monsieur VEISSIER.

**M. VEISSIER** dit : « Je demande la parole Madame le Maire ».

**Madame le Maire** donne la parole à Monsieur VEISSIER.

**M. VEISSIER** dit : « Vous nous parlez de chiffres très bien, mais on est là en train d'échanger des chiffres, mais la solution la plus simple, vous nous présentez vos prévisions en matière d'évolution de population, en matière d'évolution d'enfants scolarisés, en matière de classes que vous prévoyez et le débat sera clos ».

**Madame le Maire** répond qu'ils les ont ces chiffres.

**M. VEISSIER** dit : « On les a où ces chiffres ? ».

**Madame le Maire** dit ne pas savoir où ils les ont mis.

**M. VEISSIER** dit : « Je n'ai pas terminé Madame le Maire. Les chiffres nous ne les avons pas. Vous avez dit que vous faites des prévisions et vous prétendez nous les avoir remis. Présentez-nous ces chiffres on en discutera sereinement, mais là on est dans l'expectative.

**Madame le Maire** émet un doute sur la discussion sereine.

**M. VEISSIER** dit : « Je reformule ma question s'il vous plaît. Présentez-nous vos prévisions en matière d'évolution de la population, en matière d'évolution des enfants scolarisés, en maternelle, en primaire. Présentez-nous ces chiffres Madame ».

**Madame le Maire** répond qu'elle donnera le collège aussi parce que c'est important le collège.

**M. VEISSIER** dit : « Puisque vous les avez, vous nous les présentez au prochain Conseil Municipal ? »

**Madame le Maire** dit entendre sa demande et prend note.

**M. VEISSIER** dit : « Donc vous allez nous les présenter, Madame le Maire, puisque vous voulez jouer la transparence ».

**Madame le Maire** répète qu'elle prend note de sa demande et lui demande à passer au vote

**Vote : 25 Pour (Groupe Bruges notre Ville) et 8 Abstentions (Groupe Un pour tous, tous pour Bruges et Groupe Bruges Avenir)**

**Madame le Maire** remarque qu'ils s'abstiennent sur ce beau projet.

**Mme CHARTIER** demande à madame le maire de ne pas faire semblant de ne pas avoir compris.

**Suspension de séance**

**Réouverture de séance**

**RAPPORT N° 2017.05.30 : CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE, DANS LE CADRE DU PROJET CENTRE VILLE - DEMANDE DE FINANCEMENTS**

**Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA**

Dans le cadre du projet de réalisation d'équipements publics au centre ville de Bruges, comprenant un groupe scolaire, un restaurant scolaire et une ludo-médiathèque, la Ville a retenu le choix d'une solution de production de chaleur par biomasse.

Cette solution permettra d'alimenter en réseau l'ensemble des équipements du projet (école élémentaire, ALSH, restaurant scolaire et ludo-médiathèque), mais aussi d'alimenter d'autres équipements publics à proximité (Espace Culturel Treulon, école maternelle et ALSH maternelle).

Le coût prévisionnel du projet de chaufferie biomasse s'élève à 501 930 euros HT (stade Avant-Projet Sommaire). Il est intégré au coût global du projet du groupe scolaire et du restaurant du Carros de l'opération Centre-Ville (phase 1).

Le plan de financement s'établit comme suit :

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| Coût total des travaux HT    | 501 930 € |
| Coût éligible des travaux HT | 168 230 € |
| TVA                          | 33 646 €  |
| Total TTC (éligible)         | 201 876 € |

| Subventions demandées                                          | Montant Subvention | Dépense éligible |
|----------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Conseil régional (65%)     | 109 349.50 €       | ..... €          |
| <input type="checkbox"/> Conseil général                       | ..... €            | ..... €          |
| <input type="checkbox"/> Etat (FNADT...)                       | ..... €            | ..... €          |
| <input type="checkbox"/> Europe (FEDER...)                     | ..... €            | ..... €          |
| <input type="checkbox"/> Autres : .....                        | ..... €            | ..... €          |
| <b>Autofinancement</b>                                         |                    |                  |
| <input type="checkbox"/> Fonds propres                         | ..... €            | ..... %          |
| <input type="checkbox"/> Crédit-bail                           | ..... €            | ..... %          |
| <input type="checkbox"/> Emprunt (durée :..... et taux : ..... | ..... €            | ..... %          |
| <input type="checkbox"/> Autres : .....                        | ..... €            | ..... %          |

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SOLLICITER** des subventions pour ce projet auprès des institutions partenaires, et **A SIGNER** tout document y afférents.

**Vote : Unanimité**

**Madame le Maire** remercie l'assemblée et lève la séance.